

# Les pratiques agricoles et sylvicoles dans les vallées franciliennes

---

Mémoire de stage de Master 2

**Marine GERARD**



Vallée de l'Ourcq (M.Gérard, 2014)

**Encadrement** : Marc Barra, Laurent Simon, Maxime Zucca



## Remerciements

---

Je tiens à remercier en tout premier lieu l'agence Natureparif de la confiance qui m'a été accordée pour mener à bien cette étude. Ma reconnaissance va en particulier à Maxime Zucca et Marc Barra pour leurs conseils, leur relecture et leur enthousiasme. Je remercie l'ensemble de l'équipe pour les informations, conférences, contacts, photos et données qui m'ont été fournis, ainsi que les stagiaires (Nathalie, Killian, Robin, Pierre-Emmanuel). Je remercie Pierre-Emmanuel Jasnot pour les entretiens réalisés sur le terrain et la complémentarité de son travail.

J'adresse mes remerciements à Laurent Simon pour le suivi de cette étude et sa confiance, merci pour vos conseils et de m'avoir encouragé dans mon travail durant ces six mois.

Un grand merci à toutes les personnes qui ont accepté de me rencontrer pour les entretiens et de prendre un peu de leur temps pour m'expliquer leur point de vue vis-à-vis des vallées, de la biodiversité et des pratiques développées : Juliette Pelourdeau, Antoine Poulet, Olivier Renault, Julie Missonnier, Brice Lefranc, Jérôme Kohn, Bertrand Lienard, Aline Girard, Martine Grillers, Fabrice Acker, Géry Waymel, Marie-France Guignard, Samuel Coquin, Claire Houaix, Eric Vandromme.

Enfin, mes derniers remerciements vont à l'ensemble des habitants, agriculteurs, éleveurs, forestiers, usagers qui ont accepté de répondre à mes questions spontanément à leur domicile, leur lieu de travail ou dans la rue.

## Sommaire

<b>Remerciements</b> .....	<b>2</b>
<b>Sommaire</b> .....	<b>3</b>
<b>Glossaire</b> .....	<b>4</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>6</b>
1. Le contexte de l'étude .....	6
2. La nature de la commande .....	8
3. La méthodologie de l'étude .....	8
<b>Partie I : Caractérisation des vallées alluviales franciliennes</b> .....	<b>10</b>
Chapitre 1 : L'état fonctionnel des vallées alluviales .....	10
Chapitre 2 : Les vallées franciliennes, quelle occupation des sols ? .....	21
<b>Partie II : Etat des lieux des pratiques agricoles et sylvicoles en fond de vallée : étude de cas en Seine-et-Marne</b> .....	<b>32</b>
Chapitre 3 : Les vallées étudiées : la Marne, l'Ourcq et le Grand Morin .....	33
Chapitre 4 : Pratiques agricoles et sylvicoles : éléments de contexte des filières .....	42
Chapitre 5 : Quels besoins et revendications des acteurs du territoire ? .....	58
<b>Partie III : Scenarios pour des pratiques favorables à la biodiversité en fonds de vallée</b> .....	<b>77</b>
1. Les outils réglementaires existants à mobiliser .....	78
2. Quels outils complémentaires à développer ? .....	86
3. La mise en œuvre des propositions dans les vallées .....	90
<b>Conclusion</b> .....	<b>94</b>
<b>Bibliographie</b> .....	<b>95</b>
<b>Annexes</b> .....	<b>98</b>
<b>Table des matières et des illustrations</b> .....	<b>102</b>
<b>Résumé</b> .....	<b>105</b>

## Glossaire

**AEV** : Agence des Espaces Verts  
**AOC** : Appellation d'Origine Contrôlée  
**AOP** : Appellation d'Origine Protégée  
**CERVIA** : Centre Régional de Valorisation et d'Innovation Agricole et alimentaire  
**CESER** : Conseil Economique, Sociale et Environnemental de la Région Ile-de-France  
**CC** : Communauté de Communes  
**CG** : Conseil Général  
**DCE** : Directive Cadre sur l'Eau  
**DDT** : Direction départementale des Territoires  
**DRIAAF** : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt.  
**DREAL** : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
**EARL** : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée  
**FEADER** : Fond Européen Agricole pour le Développement Rural  
**FEAGA** : Fond Européen Agricole de Garantie  
**GAEC** : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun  
**IAE** : Infrastructure Agro-Ecologique  
**IAU/IAURIF** : Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France  
**INRA** : Institut National de le Recherche Agronomique  
**MAE** : Mesure Agro-Environnementale  
**MEA** : Millennium Ecosystem Assessment  
**MNT** : Modèle Numérique de Terrain  
**MOS** : Mode d'Occupation des Sols  
**ONEMA** : Office Nationale de l'Eau et des Milieux Aquatiques  
**ONG** : Organisation Non-Gouvernementale  
**PAC** : Politique Agricole Commune  
**PAGD** : Plan d'Aménagement et de Gestion Durable  
**PLU** : Plan Local d'Urbanisme  
**PNR** : Parc Naturel Régional  
**PRAIRIE** : Programme Régional Agricole d'Initiative pour le Respect et l'Intégration de l'Environnement  
**PREVAIR** : Programme Régional pour l'Environnement, la Valorisation Agricole et l'Initiative Rurale  
**PRIF** : Périmètre Régional d'Intervention Foncière  
**PSE** : Paiement pour les Services Ecosystémiques  
**PSG** : Plan de Gestion Simple  
**RPG** : Registre Parcellaire Graphique  
**SAFER** : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rurale  
**SAGE** : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux  
**SAU** : Surface Agricole Utile  
**SCOT** : Schéma de Cohérence Territoriale  
**SDAGE** : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux  
**SIG** : Système d'Information Géographique  
**SRCE** : Schéma Régional Cohérence Ecologique  
**TVB** : Trame Verte et Bleue  
**UGB** : Unité Gros Bétail  
**ZHIEP** : Zones Humides d'Intérêt Environnemental Particulier  
**ZHSGE** : Zones Humides Stratégiques pour la Gestion en Eau  
**ZNIEFF** : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique



## Introduction

---

### 1. Le contexte de l'étude

Les vallées sont des espaces qui concentrent de nombreuses activités humaines. Espaces à forts enjeux, elles gagneraient à être étudiées en tant qu'entités géographiques spécifiques, distinctement des plateaux. *L'Atlas des paysages de Seine-et-Marne* (2007) a récemment été publié et fait état de la diversité des paysages retrouvés dans toutes les vallées, mais ne laisse que peu de place à la diversité des écosystèmes et des espèces. Dans *l'Atlas des Milieux naturels et des continuités écologiques de Seine-et-Marne* (2013), les inventaires biodiversité sont en revanche bien fournis, ne traitant pas encore les interactions entre composantes physiques et humaines. Les réflexions menées dans le cadre de ce travail sont nées du constat que les vallées alluviales sont des espaces convoités au regard des habitats naturels et de la biodiversité qui s'y développent, et, du déploiement des activités économiques (industrielles, agricoles, sylvicoles et plus récemment touristiques).

Sur le plan environnemental, un bon nombre d'acteurs institutionnels (Ministère de l'agriculture, Ministère de l'écologie, Conseil Régional, Conseils Généraux) se retrouvent dans le constat d'une biodiversité menacée et d'une homogénéisation des paysages. Les vallées constituent à ce titre des secteurs confrontés à ces deux problématiques interdépendantes. Depuis octobre 2013, un nouveau document de planification à l'échelle des régions participe à la mise en lumière des vallées alluviales : le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE). Le document hérite des principes de la loi française de 1976 sur la protection de la nature, de la Loi sur l'eau de 1992, de la Directive Cadre sur l'Eau adoptée en 2000 et du Grenelle de l'Environnement (2010). Ce n'est pas un hasard si les premiers SRCE émanent de régions très urbanisées car ce sont des zones de discontinuités qui sont ciblées. A l'origine de la fragmentation, des facteurs ont indéniablement modifié les formes et les fonctionnements des espaces naturels : les activités humaines, notamment l'agriculture, la sylviculture, l'exploitation des ressources et les barrières physiques (les villes, les infrastructures fluviales, routières et ferroviaires).

Ayant l'objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation et à la remise en bon état des milieux, le SRCE met l'accent sur les vallées qui regroupent les quatre sous-trames de la trame verte et bleue en Ile-de-France : sous-trames arborée, herbacée, de grandes cultures et des milieux aquatiques. Les zones humides vont particulièrement nous intéresser, elles qui peuvent être présentes dans les quatre sous-trames. Les zones humides sont identifiées comme des milieux en déclin dont il convient de « stopper la disparition », et représentent 2,8% de la superficie francilienne. Elles ont perdu 50% de leur surface au cours du dernier siècle en Ile-de-France, ce qui en fait un enjeu particulièrement important pour la région (Natureparif, 2013).

L'importance des zones humides et du fonctionnement des vallées alluviales est également soulignée par les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des eaux (SDAGE) et les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Tous ces niveaux de planification et de réglementation s'emboîtent dans des rapports de prise en compte ou de compatibilité (annexe 1).

Sur le plan économique et social, peu d'études sont encore déployées à l'échelle des vallées pour évaluer la pertinence des activités, leurs impacts ou encore leur viabilité. La notion de services écosystémiques est de plus en plus connue et mise en avant par les décideurs et politiques. Elle a permis de pointer du doigt la dégradation des écosystèmes par les activités humaines, leur instabilité mais également les risques pour les sociétés. Si

l'extinction d'espèces ou la disparition locale d'un écosystème n'a pas d'effet visible et direct pour l'Homme, elle a à plus long terme de lourds impacts sur les retombées économiques pour tous les services procurés par la nature (régulation du climat, purification de l'eau, productions agricoles, loisirs, etc.) et pour les risques naturels (érosion du sol, inondations, etc.). Néanmoins, la notion de services ne doit être traitée indépendamment de celle de fonctions écologiques.

Cette étude entend soulever un certain nombre de questions sur les activités développées en fond de vallée en région Ile-de-France. Pourquoi les vallées constituent-elles des espaces aussi convoités aussi bien par la biodiversité, que par les activités humaines ? Les activités sont-elles durables ?

En reprenant l'historique des activités de fond de vallées dans la région, il apparaît qu'elles constituaient traditionnellement le vivier de l'élevage par la présence de prairies humides, des cressonnières, de l'arboriculture et du maraîchage. Nous pouvons donc de manière générale apporter un regard sur les changements opérés et l'occupation des sols car aujourd'hui dans les vallées, céréaliculture et sylviculture ont en partie remplacé les cultures traditionnelles précédemment évoquées.

En tenant compte de l'évolution des paysages et des pratiques dans les vallées, nous pouvons nous demander si le fait de cultiver des grandes cultures est aussi pertinent en vallée qu'en plateau. Nous partons de l'hypothèse selon laquelle les fonds de vallées sont majoritairement cultivés en céréales (en particulier en maïs), des cultures moins rémunératrices en vallée que sur plateaux, et qui écologiquement, appauvrissent les milieux spécifiques aux vallées. De manière similaire, nous pouvons interroger les activités sylvicoles, en particulier la populiculture, dont les effets sont rendus patents sur la biodiversité et dont la viabilité est actuellement incertaine. Qui plus est, une prise de conscience est en train de s'opérer sur les impacts des pratiques intensives. L'intensification agricole a des conséquences importantes sur la perte de biodiversité et sur la qualité des zones humides restantes puisqu'on estime que ces cultures n'abritent qu'une faible diversité biologique et n'ont pas les caractéristiques fonctionnelles des zones humides. Ces enjeux sont identifiés par l'Etat et la région, qui, pour l'un soutient une agriculture plus respectueuse de l'environnement et tend vers une baisse de l'emploi des pesticides (plan Ecophyto), et qui pour l'autre, souhaite promouvoir une agriculture biologique et finance des mesures agro-environnementales (agro-écologie).

Enfin, il est intéressant de questionner les récents usages qui sont fait des vallées, ainsi que leur devenir. La multiplication des usages au sein des vallées franciliennes peut en effet exercer des pressions sociales, environnementales et économiques. Nous faisons l'hypothèse d'une concurrence accrue entre activités récréatives et activités agricoles et sylvicoles, soulevant des problèmes de gestion et de foncier.

Le présent mémoire a donc pour objectif de présenter un état des lieux de la situation agricole et sylvicole dans les vallées franciliennes et de proposer des scénarios d'évolution vers des pratiques ayant plus de valeurs écologiques, sociales et économiques. Pour affiner la recherche, nous focaliserons l'étude sur un secteur géographique en Seine-et-Marne allant de la vallée de l'Ourcq à la vallée de la Marne, en passant par les deux Morin. C'est un secteur encore peu étudié qui présente une diversité de profils. Des entretiens semi-directifs nous permettront d'alimenter ce diagnostic : d'abord auprès d'acteurs dits institutionnels, puis d'acteurs propres au territoire étudié, qu'ils soient gestionnaires ou usagers des vallées.

Le plan s'établit en trois parties : il s'agira de caractériser les vallées alluviales (Partie I), de présenter une étude de cas sur les différents contextes territoriaux des vallées et des pratiques du Nord de la Seine-et-Marne (Partie II), enfin d'évaluer les freins et leviers pour la mise en œuvre de différents scénarios d'évolution (Partie III).

## 2. La nature de la commande

Dans le cadre d'un stage d'une durée de six mois, Natureparif a passé une convention avec l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne (Master Environnement Spécialité *Biodiversité, Territoires, Environnement*) pour la réalisation d'une étude sociale et économique sur les pratiques agricoles et sylvicoles en fond de vallée dans la région Ile-de-France. Les recherches bibliographiques et entretiens qualitatifs ont permis de faire un bilan sur la connaissance des vallées et de leurs potentiels, des actions et des ambitions pour concilier biodiversité et usages agricoles des terres.

**Natureparif** est l'agence pour la nature et la biodiversité de la région Ile-de-France, créée à l'initiative de la région et soutenue par l'État. Les missions de l'agence reposent concrètement sur deux pôles : « forum des acteurs » et « observatoire ». Le premier a vocation à sensibiliser et informer le public des enjeux liés à la préservation de la biodiversité (colloques, expositions, publications, etc.). Le deuxième a pour tâche de collecter les connaissances existantes sur la biodiversité, de les mettre en réseau et d'identifier les priorités d'actions régionales. Ensemble, ces deux pôles cherchent à recenser les bonnes pratiques visant à préserver la biodiversité auprès de ses adhérents : collectivités et entreprises privés.

### Encadré 1: Description de la structure d'accueil du stage

L'agriculture est une thématique qui a récemment été prise en compte par Natureparif ; les liens entre biodiversité et agriculture semblent de plus en plus évidents, même si à première vue il est difficile de percevoir ces liens au regard d'une agriculture intensive majoritairement pratiquée dans la région. La promotion de l'agro-écologie, la réduction des produits phytosanitaires, l'information aux agriculteurs sur l'importance de la biodiversité des sols et le rôle des semis naturels sont autant d'actions déjà mises en œuvre par Natureparif (Observatoire Agricole de la Biodiversité).

L'objectif de la commande est de produire un travail de recherche visant à aider Natureparif à améliorer sa connaissance sur les conditions qui ont amené les agriculteurs, les forestiers, les collectivités et d'autres acteurs à exploiter les fonds de vallées. Il s'agit aussi d'identifier différents contextes territoriaux : des vallées où les pratiques s'intensifient ou reculent, des vallées où la biodiversité est prise en compte ou encore méconnue, etc.

Les missions étaient de :

- Définir le fonctionnement des vallées et la caractérisation des habitats naturels
- Déterminer plusieurs vallées d'étude et enquêter auprès d'usagers sur les débouchés des filières agricoles, tout particulièrement des céréales, de l'élevage et de la populiculture, et des bénéfices tirés de la situation actuelle
- Évaluer le potentiel socio-économique d'activités ayant plus de valeur sur le plan écologique et évaluer les freins et leviers à la mise en œuvre de différents scénarios.

L'objectif ultime du stage est de soumettre ces propositions à la région Ile-de-France.

## 3. La méthodologie de l'étude

La mission s'est déroulée en six phases. La phase de recherche bibliographique a permis de faire le point sur différentes notions (fonctions, services, habitat), l'état de la biodiversité dans le contexte francilien, les enjeux des vallées. La phase de cartographie a fait la synthèse des données d'occupation des sols par système d'information géographique (SIG). La phase du

recensement de terrain a consisté à délimiter le périmètre d'étude, les acteurs à rencontrer et l'élaboration de questionnaires, amenant à la phase suivante sur la réalisation des entretiens sur le terrain et dans différents organismes. L'analyse des enquêtes et la formulation des propositions constituent les deux dernières phases qui ont engagé un dernier travail bibliographique.

	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
Recherche bibliographique						
Cartographie / SIG						
Recensement terrain						
Entretiens						
Analyse des enquêtes						
Formulation de propositions et restitution						

Tableau 1 : Chronogramme du stage de Février à Juillet 2014 (© M.Gérard, 2014)

## Partie I : Caractérisation des vallées alluviales franciliennes

Les vallées alluviales (ou plaines alluviales) présentent de nombreux enjeux tant au niveau économique, social, qu'écologique. Ce sont également des zones stratégiques pour la gestion du risque d'inondation. Ces milieux rejetés puis convoités ont été modelés par les activités humaines, il est donc indispensable de concevoir le fonctionnement des vallées par leurs facteurs biologiques, physiques, écologiques mais aussi anthropiques (PNRZH, 2011).

Pour décrire au mieux l'état fonctionnel et écologique d'une vallée alluviale sans intervention humaine, nous décrivons la construction des plaines alluviales et leur hétérogénéité spatiale (Chap.1), avant d'établir une typologie de l'occupation des sols des vallées franciliennes (Chap.2). Dans le droit français, il n'existe pas de statut spécifique pour définir les zones alluviales, le droit visant surtout les zones inondables. En urbanisme, les zones inondables sont notamment abordées par la notion d'espace de mobilité du cours d'eau, espace à l'intérieur duquel le lit mineur peut se déplacer jusqu'au lit majeur. La commission européenne de 2006 associe toutefois la zone inondable à une forme de « submersion temporaire par l'eau d'une terre normalement non immergée », une définition qui peut correspondre à celle de zone humide<sup>1</sup> (Zones humides Infos, 2006). Les zones humides ont fait l'objet d'un bon nombre de définitions, nous retiendrons la définition de la convention de Ramsar de 1971 qui est la plus complète : les zones humides désignent « des étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée ».

Nous nous attacherons dans cette première partie à décrire les zones humides qui conditionnent le fonctionnement des vallées alluviales. Du fait de leurs fonctions écologiques, les zones humides délivrent de nombreux services écosystémiques, notion sur laquelle nous reviendrons. Elles sont aussi reconnues pour leur intérêt économique.

### Chapitre 1 : L'état fonctionnel des vallées alluviales

L'état fonctionnel actuel des fonds de vallée hérite des pratiques sociales et de la dynamique des milieux physiques (Arnaud-Fascetta, 2011). Les pratiques agricoles remontent à près des 5000 ans BC, quand les vallées avaient encore un fonctionnement naturel. Plus aucune vallée ne fonctionne aujourd'hui naturellement sans l'empreinte de l'Homme, surtout suite aux différentes ruptures contemporaines survenues depuis le XIXe siècle jusqu'à la moitié du XXe siècle : ainsi les travaux d'altération des cours d'eau (endiguement, recalibrage, assèchement) et les changements socio-économiques (révolution industrielle, puis agricole).

#### 1. Eléments d'une vallée alluviale

La morphologie des vallées est liée à celle des cours d'eau qu'il faut replacer dans le contexte des bassins versants : les dynamiques en aval sont en effet toujours dépendantes des dynamiques en amont. Sans présence humaine, c'est aussi le climat qui agit directement ou indirectement sur l'état des sols, la couverture végétale et sur le régime hydrologique. Par leur débit, les cours d'eau transportent des matières solides cherchant à sculpter le profil des vallées. C'est de ces dynamiques que dépendent les habitats naturels et les communautés biologiques (Onema, 2007).

---

<sup>1</sup> Les champs d'inondation ne correspondent pas systématiquement en pratique à des zones humides (G. Barnaud, 2006).

Décrire une vallée commence d'abord par décrire les différents espaces qui la composent, soit : un lit mineur défini par l'espace d'écoulement du cours d'eau, un lit moyen correspondant au champ d'inondation des crues fréquentes, enfin un lit majeur correspondant au champ d'inondation des crues exceptionnelles (Masson, 1996). Dans le cas des vallées alluviales, le modelé est relativement plat et les pentes faibles rendant moins visibles les différents seuils ; elles peuvent alors être désignées par le nom de plaine alluviale. Bien souvent, la surface des vallées n'est pas complètement lisse mais peut être accidentée par des chenaux abandonnés suite à une migration brutale du lit mineur.

Les caractéristiques du sol peuvent expliquer la présence ou l'absence d'utilisation du sol. Les vallées se composent d'alluvions anciennes à leur base constituées de sables, graviers et galets, également d'une couche d'alluvions modernes formée de limons, sables ou argiles. Une dernière fine couche peut se former au sommet par le débordement de la rivière en période de crue (Zones humides Infos, 2006). Ces formations superficielles (alluvions modernes) constituent des terrains compressibles, à moindre valeur agronomique en contraste avec le loess des plateaux, des limons ayant une forte valeur notamment pour les grandes cultures (Catt, 2001).

La présence de sédiments fins en surface et de charges grossières dans le fond empêche théoriquement les agriculteurs de labourer leurs terres par exemple pour des grandes cultures, à l'inverse du maraichage, de l'arboriculture et de la populiculture rendus possibles. Ces dernières pratiques sont en effet adaptées à des sols plus ou moins sableux, argileux ou tourbeux, caractéristiques des vallées.

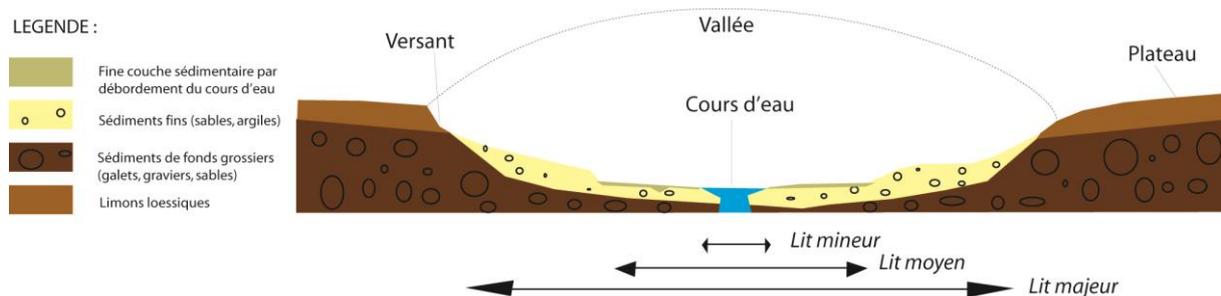


Figure 1: Composition d'une vallée en trois parties : cours d'eau, fond de vallée et versants (© M.Gérard, 2014)

Les différentes dynamiques des cours d'eau (chenaux, migration du lit mineur, événements extérieurs exceptionnels) font des vallées alluviales des espaces instables, en mouvement constant sur le temps long. La vallée de la figure 1 peut par conséquent prendre un tout autre profil.

## 2. L'état fonctionnel : quelle définition ?

Les fonctions écologiques désignent les processus biologiques de fonctionnement et de maintien des écosystèmes (CGADD, 2010). Elles sont le résultat des interactions entre les organismes vivants et l'environnement physico-chimique. Les espèces caractéristiques des zones humides et leurs interactions multiples entre elles et avec le milieu font des zones humides très « actifs » en matière de biodiversité fonctionnelle (Morandea & Meignien, 2009). La littérature évoque souvent le concept de services écosystémiques, autrement dit « les bénéfices tirés du fonctionnement de ces écosystèmes ». Pour autant, si la notion de fonctions semble répondre à une vision éco-centrée, celle des services renvoie à une vision anthropocentrée rattachée aux problématiques du bien-être humain (CGADD, 2010). Schématiquement, les services écosystémiques n'existent que quand les humains retirent un bénéfice de l'utilisation d'un milieu, par exemple si des ressources naturelles existent (figure 2). A l'inverse, les fonctions écologiques, se produisent avec ou sans humains, pour le vivant lui-même et son maintien, sans rapport avec un bénéfice attendu. Dans de nombreuses

études réalisées sur les services écosystémiques, les milieux naturels sont rarement pris en compte pour leur valeur intrinsèque mais pour les services qu'ils procurent aux sociétés. Il convient donc de définir de manière distincte les fonctions et les services.

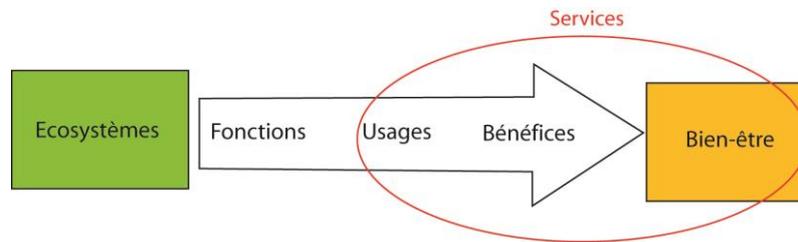


Figure 2 : Les services écosystémiques ou services rendus par les écosystèmes (Morandea & Meignien, 2009)

## 2.1 Les services écosystémiques : un outil de communication, avant tout

La notion de services écosystémiques bénéficie d'un intérêt croissant à partir des années 1990 dans la société occidentale. En France, elle s'impose au moment de la catastrophe du naufrage pétrolier en 1999 avec l'Erika et sa marée noire sur les côtes bretonnes. On peut en réalité faire remonter l'apparition de la notion en 1977 dans la revue *Science* où l'on parlait de « services à la nature » (Amigues & Chevassus-au-Louis, 2009).

Le choix du terme de service écosystémique reflète le déficit de connaissances sur la biodiversité et la difficulté à justifier son intérêt. La biodiversité souffre en effet d'incertitudes scientifiques étant donné la difficulté à l'évaluer et à connaître ses limites. Les interactions entre écosystèmes interviennent à des échelles spatiales et temporelles multiples, qu'on soit dans un temps lent ou rapide (Barnaud et al., 2011).

De plus, la biodiversité souffre d'incertitudes sociétales, résultats d'une multitude de perceptions (Barnaud et al., 2011). Ces incertitudes sociétales sont de plusieurs natures. Tout d'abord, une première incertitude concerne l'impact des activités humaines sur les écosystèmes : admettre que les activités exercent des pressions sur les écosystèmes dégradant les services ou admettre le rôle des activités humaines, notamment de l'agriculture, dans la transformation et la production de services écosystémiques. L'élevage apparaît par exemple comme une activité de maintien de la biodiversité limitant la fermeture des milieux (Barnaud et al., 2011). Une deuxième incertitude concerne les différents intérêts des acteurs vis-à-vis des services, notamment en fonction de l'échelle à laquelle ils se situent. D'une certaine manière, l'Homme gère les espaces naturels en fonction des services qu'il souhaite obtenir.

Le rapport du *Millennium Ecosystem Assessment* (MEA) donne en 2005 un nouvel élan aux services écosystémiques, en identifiant 31 services classés en quatre catégories ; cette publication dresse entre autres une évaluation économique de ces services, en leur attribuant une valeur. Les services sont classés en quatre catégories : les services d'approvisionnement (ou de production tels que le bois, l'eau potable, les poissons, etc.), les services de régulation (climatique, inondation, purification de l'eau, etc.), les services culturels (esthétiques, religieux, récréatifs, patrimoniaux, etc.) et les services de support qui sont la base pour le fonctionnement des trois autres (cycle du carbone, formation du sol, etc.).

Les services écosystémiques peuvent être identifiés dans de nombreux éléments de l'écosystème comme les forêts, cours d'eau, prairies, mares, haies qui constituent des zones humides en vallée. Nous avons donc cherché à recueillir tous les services générés de manière générale par ces écosystèmes dans les vallées alluviales (figure 3).

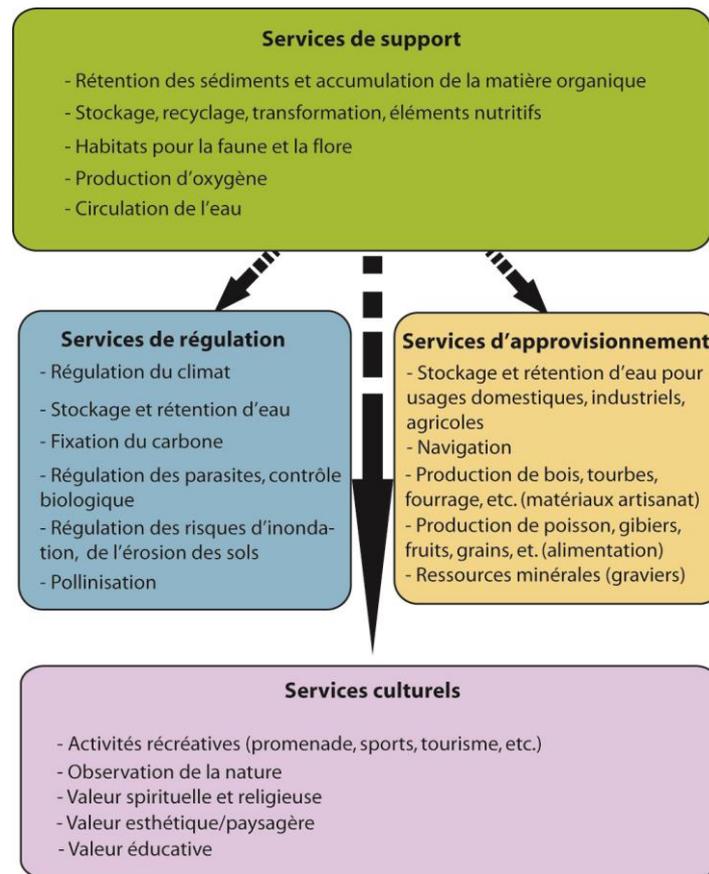


Figure 3: Les services écosystémiques recensés pour les zones humides en vallée (© M.Gérard 2014, Inspiré du MEA 2005 & Morardet, 2009)

La classification du MEA présente un certain nombre de limites. Elle tend à compartimenter les services, alors qu'ils sont interdépendants et peuvent se retrouver d'une catégorie à une autre. De plus, la classification n'explique pas les potentielles concurrences entre services. Typiquement les services culturels ne sont pas incompatibles avec les services d'approvisionnement, de régulation et de support, mais peuvent rentrer en concurrence avec ces derniers : lorsqu'une vallée est aménagée pour des activités récréatives, la hausse de fréquentation de la vallée peut être nuisible pour les habitats naturels (faune et flore).

Par ailleurs, l'article de Rodriguez et al. (2006)<sup>2</sup> montre que dans la pensée occidentale, la société a donné la priorité aux services d'approvisionnement (utilisation de l'eau à des fins industrielles, agriculture, etc.) avant même les services de régulation et de support. Plus récemment, les services culturels ont été valorisés dans l'idée de reconnecter les citoyens à la nature. Il ressort ainsi des entretiens que nous avons réalisés (analyse en Partie II) une mise en avant des services d'approvisionnement et des services culturels dans les vallées.

De plus en plus d'écologues « abandonnent » la notion de services écosystémiques, en dehors de ses vertus pédagogiques et de communication, pour se concentrer sur le vivant et ses propriétés fonctionnelles, finalement inclassables. Il n'est pas possible de cloisonner la nature en une liste de service qui, dans la réalité, sont des phénomènes interconnectés et complexes. Laisser penser que l'on pourrait gérer isolément des services écosystémiques relève du fantasme et est réducteur. D'autant plus que la frontière entre une catégorisation en services écosystémiques et la voie de la monétarisation par les économistes de l'environnement n'est pas loin.

<sup>2</sup> Rodríguez, J. P., T. D. Beard et al., 2006. "Trade-offs across space, time, and ecosystem services", Ecology and Society 11, 14 pages. Disponible dans <http://cals.arizona.edu/classes/ram696a/ES%20tradeoffs%202006.pdf>

De nombreux auteurs cherchent en effet à évaluer le capital naturel comme on peut évaluer le capital humain ou productif. Cette idée de « donner une valeur économique à la nature », chère à quelques économistes et écologistes, vise à donner une « information monétaire » aux décideurs pour qui l'étalon monétaire représente le meilleur jugement. La monétarisation permet aussi de fabriquer un prix, par exemple pour estimer le montant des dommages économiques à compenser pour les décideurs et gestionnaires comme dans le cas de travaux d'aménagement (Zones humides Infos, 2009).

L'évaluation monétaire est liée à la pensée économique classique (économie de l'environnement) qui cherche à intégrer la nature au calcul économique. Ce mode de pensée sera critiqué par d'autres générations d'économistes et écologues qui considèrent au contraire que c'est à l'économie de s'intégrer aux logiques du vivant et de la biosphère, à ses rythmes et ses fonctionnements, dans une logique de soutenabilité forte<sup>3</sup>. Donner un prix à la nature n'a pas de sens en soi (Weber, 2000), il vaudrait mieux mesurer les coûts à consentir pour maintenir la nature dans son état fonctionnel si cela est possible, ou de renoncer à tout projet qui conduirait à des dégradations irréversibles.

Dans le cas de la vallée alluviale de la Bassée dans le Sud de la Seine-et-Marne, de nombreux services sont listés en tableau 1. L'évaluation de la Bassée<sup>4</sup> fait apparaître des services particulièrement coûteux, s'ils étaient amenés à disparaître. Il s'agit des services de support, tel la biodiversité, et des services de régulation bien plus coûteux que les services d'approvisionnement et culturels.

Les résultats du tableau 1 sont discutables. On peut remettre en question les surfaces attribuées aux services : à quoi correspondent les 100 ha où s'exprime le service de « régulation du climat » ? Ce service pourrait s'opérer sur d'autres surfaces, notamment forestières, ce qui remet en cause l'attribution-même de ces surfaces. De plus, on peut remettre en cause la prise en compte des écosystèmes au sein des différents services. Enfin, on peut questionner les valeurs attribuées : comment aboutir à des sommes de plusieurs millions d'euros ? La différence entre valeurs minimales et maximales laisse entendre d'importantes irrégularités dans la façon de monétariser les services rendus par les zones humides.

Services rendus par les zones humides	Surface sur laquelle s'exprime le service	Valeur (en millions d'euros)		Valeur à l'hectare (en euros)	
		Min.	Max.	Min.	Max.
Ecrêtement des crues	9 632	2,0	37,0	208	3 841
Recharge des aquifères et soutien d'étiage	12 878	0,4	0,9	35	70
Purification de l'eau	8 585	4,1	12,2	475	1 421
Régulation du climat	100	0,2	0,2	1 800	1 800
Agriculture	1 500	0,4	0,5	285	305
Sylviculture	600	0,0	0,2	73	270
Chasse	12 878	1,3	2,0	97	155
Pêche amateur	12 878	1,7	2,1	131	160
Valeur éducative et scientifique	855	0,4	0,6	491	538
<b>Valeur Economique Totale des zones humides*</b>	<b>12 878</b>	<b>11</b>	<b>58</b>	<b>900**</b>	<b>4 300**</b>
Biodiversité (non-usage)	12 878	6,0	30,3	468	2 356
<b>Valeur Economique Totale des zones humides*</b>	<b>12 878</b>	<b>17</b>	<b>86</b>	<b>1 300**</b>	<b>6 700**</b>

Tableau 2: Valeur des services rendus par les zones humides dans la Bassée (© CGDD, 2012)

<sup>3</sup> Natureparif, 2014. *Produire et consommer dans les limites de la biosphère*, 270 p.

<sup>4</sup> Commissariat Général au Développement Durable, 2012. « Evaluation économique des services rendus par les zones humides. Le cas de la plaine alluviale de la Bassée », 106p. Disponible dans <http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/ED77.pdf>

La pertinence des évaluations économiques dépend à la fois du cadre conceptuel et géographique et des méthodes utilisées. La logique marchande ne doit pas être la seule prise en compte par les décideurs, mais également les relations des Hommes à la nature. Certaines valeurs comme les valeurs intrinsèques, de legs, et de transformation ne sont par exemple pas quantifiables économiquement mais doivent être intégrées. Evaluer la valeur monétaire des services s'inscrit par ailleurs dans une démarche comparative des services mais n'a pas vocation à chiffrer la valeur de la biodiversité en tant que telle (Zones humides Infos, 2009).

## 2.2 Les fonctions écologiques ou les dynamiques au sein des vallées

A travers la bibliographie collectée, les fonctions écologiques semblent noyées dans les services écosystémiques. Force est de constater que services et fonctions portent des noms similaires dans leur classification (support, organisation, production).

Treize à quinze fonctions sont couramment définies et regroupées en trois catégories<sup>5</sup> (figure 4) ; les écologues tiennent notamment compte de la résilience des écosystèmes pour définir ces fonctions. Celle-ci désigne la capacité des écosystèmes à se « maintenir dans un état favorable à la production de services écosystémiques » mais aussi à « faire face à des perturbations et à se réorganiser en gardant la même structure et les mêmes fonctions » (CGADD, 2010). Les fonctions sont rarement traitées indépendamment des services car le but est de faire correspondre des fonctions à un ou plusieurs services.

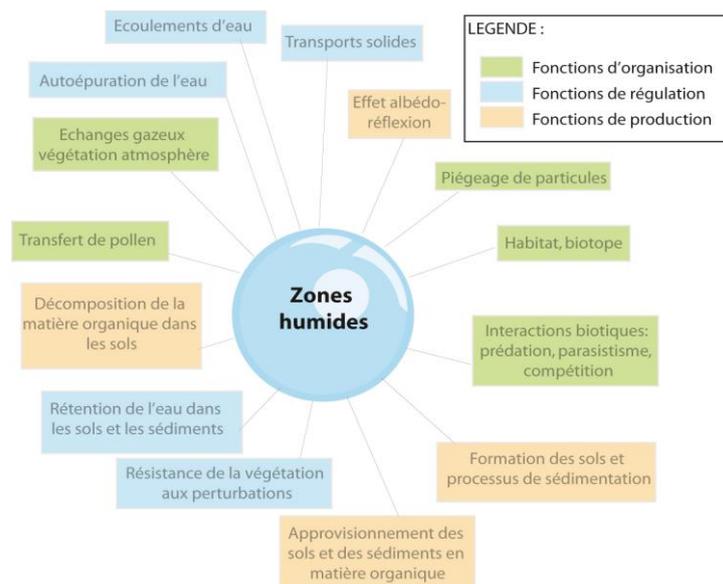


Figure 4: Fonctions écologiques recensées pour les zones humides des vallées alluviales (© M.Gérard 2014, Inspiré de Amigues & Chevassus-au-Louis 2009)

- Les fonctions d'organisation constituent les processus générés par l'ajustement organismes-milieu. C'est en d'autres termes l'organisation physique et l'organisation biologique des systèmes.
- Les fonctions de régulation correspondent aux processus de rétroaction face à des contraintes internes ou externes, telles les perturbations.
- Les fonctions de production consistent à produire de la matière organique à partir de l'énergie incidente, comme l'eau ou les substances minérales.

<sup>5</sup> ONEMA, Amigues & Chevassus-au-Louis (2009), « Evaluer les services écologiques des milieux aquatiques : enjeux scientifiques, politiques et opérationnels »

Mais la classification des fonctions est-elle aussi pertinente ? Cela ne revient-il pas à liste de façon finie des processus aux combinaisons quasi infinies ?

Il existe de « grands principes » qui gouvernent le vivant, qui correspondent à des interactions momentanées, à leur propre dynamique évolutive et aux traits de vie et qui ne se classent pas : la productivité biologique, la diversité biologique (génétique), hétérogénéité spatiale, connectivité, complexité des réseaux trophiques, structure démographique de quelques espèces (dominantes, clés), connectivité avec les écosystèmes similaires (méta-écosystème), respect des rythmes et cycles biologiques, l'adéquation avec le contexte local, l'exploitation des ressources selon leurs capacités de renouvellement sont autant de propriétés émergentes issues de la biodiversité fonctionnelle qu'il convient de respecter, peu importe toute classification.

Les fonctions sont assurées par différents éléments de la vallée alluviale, notamment par les zones humides : les éléments d'eau (rivière, mares, marais, étangs et lacs), les prairies humides et inondables, la ripisylve et la forêt alluviale (Figure 5). La raréfaction des crues liée à la modification du régime hydrologique par l'Homme (recalibrage, barrages, assèchement) a eu de lourds impacts dans le remodelage des lits majeurs des rivières de façon à maîtriser les risques d'inondation. Aucun cours d'eau ne fonctionne aujourd'hui naturellement, l'eau ne déborde presque plus en dehors du lit mineur (Wegnez, 2013). Par conséquent, la figure 5 illustre un fonctionnement naturel et idéal pour l'ensemble des écosystèmes représentatifs des vallées alluviales, dépendants des crues. D'après le SDAGE Seine-Normandie, les crues sont en effet considérées comme des « évènements bénéfiques au fonctionnement des milieux aquatiques et à la biodiversité » (Eau Seine Normandie, 2014).

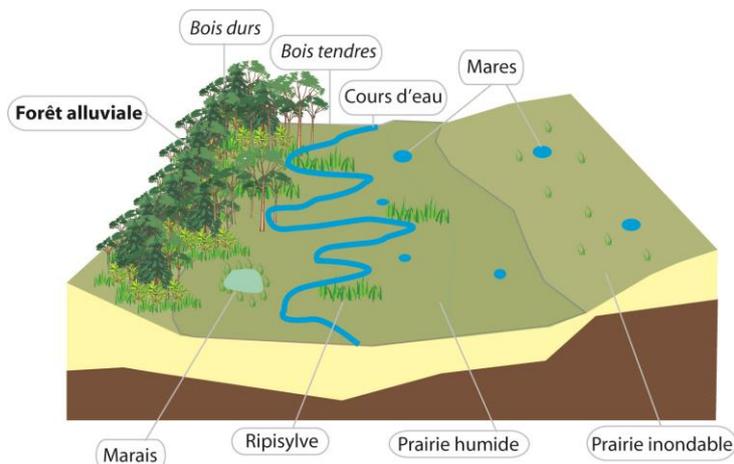


Figure 5 : Typologie des zones humides en vallée alluviale (© M.Gérard 2014, inspiré de pole-zhi, 2009)

Tout d'abord, les mares se trouvent dans des dépressions imperméables et sont alimentées par les eaux pluviales. Elles jouent le rôle de tampons au ruissellement du cours d'eau et sont dépendantes des perturbations climatiques (Pôle zones humides, 2014). A l'échelle régionale, les mares et étangs inférieurs à 2 ha hébergent un grand nombre d'espèces absentes ailleurs, notamment du fait de l'absence de certains prédateurs. Certaines espèces utilisent les mares pour leur reproduction comme les amphibiens et les odonates, d'autres utilisent les mares comme abreuvoir. La mare ne peut pas être considérée comme un élément isolé mais comme un habitat en réseaux, en lien avec son environnement prairial ou forestier par exemple (Zones humides infos, 2009).

Les marais ont vraisemblablement les mêmes fonctions que les mares, mais sont d'une surface plus importante. Composés d'une couche d'eau stagnante, ils contribuent à épurer les eaux de surfaces et accueillent une faune et une flore beaucoup plus large (campagnols amphibies, libellules, échassiers, etc.).

La ripisylve qu'on retrouve principalement le long des cours d'eau est une formation composée d'arbres et d'arbustes. Elle a un rôle dans la stabilisation des berges, limite l'érosion et contrôle les dépôts d'alluvions et de matériaux apportés par le cours d'eau. La ripisylve est aussi le refuge pour l'avifaune et les insectes. Quand cette végétation s'étend sur une largeur de terrain inondable conséquente, on parle davantage de forêt alluviale que de ripisylve.

Les forêts alluviales sont des végétations arborescentes composées de plusieurs strates et sont situées dans le lit mineur et le lit majeur avec une différence notable : du bois tendre dans le premier lit constituant une forêt pionnière et du bois dur dans le second. Ces forêts contribuent au piégeage de particules polluantes, à la séquestration du carbone, à la recharge des nappes souterraines, au recyclage par la végétation et les micro-organismes ou encore à la fertilité des sols (CGDD, 2010). Ces forêts sont aussi dépendantes des fonctions d'organisation : elles puisent les minéraux du sol et épurent les eaux, notamment les eaux des crues sont concernées (Pôle zones humides, 2014). Les forêts touchées dans la zone d'expansion des crues profitent de l'eau et du dépôt de sédiments auxquelles la flore s'adapte. Les forêts alluviales sont donc directement tributaires des crues.

Les prairies sont enfin des formations végétales basses dominées par des graminées (CG77, 2013). Elles sont de deux natures : soit inondables c'est-à-dire au plus près du cours d'eau, soit humides présentes jusqu'au lit majeur. Les prairies sont intéressantes en tant qu'habitats pour la faune et la flore qui varient selon le type de prairies : ainsi les prairies humides sont marquées par la présence d'espèces liées aux dépôts des crues car elles connaissent régulièrement des immersions d'eau dans l'année, ce que n'ont pas les prairies inondables (Pôle zones humides, 2014).

De manière générale, les prairies ont sensiblement les mêmes fonctions que les forêts (séquestration du carbone, recharge des nappes souterraines, recyclage par la végétation et les micro-organismes, fertilité des sols, etc.) bien qu'elles accueillent une biodiversité différente (CGDD, 2010).

### **3. La biodiversité des vallées alluviales**

Etudier l'état fonctionnel des vallées revient aussi à étudier les interactions au sein des écosystèmes qui composent les vallées. L'écosystème se définit comme « l'ensemble des populations existant dans un même milieu et présentant entre elles des interactions multiples ». (Tansley, 1935). Cette définition nous invite à resituer le rôle des espèces dans les écosystèmes, elles qui peuvent être indicatrices des écosystèmes et de leur bon état. L'état de conservation des habitats peut aussi nous renseigner sur les fluctuations des populations animales et végétales.

#### **3.1 Les habitats : des indicateurs de l'état de conservation des vallées**

Ici, seule la partie émergée de la vallée nous intéresse (prairies, mégaphorbiaies, forêts alluviales), bien que d'autres strates végétales soient présentes comme les herbiers aquatiques ou la ripisylve. Ces habitats se développent sur des terrains humides ou partiellement inondés dans l'année, principalement dans les vallées alluviales mais sont en régression en Seine-et-Marne, secteur d'études sur lequel nous nous appuierons en partie II. La dynamique de la végétation suit celle de la figure 6. Naturellement, la vallée est colonisée par la forêt ; néanmoins la végétation herbacée peut être maintenue en l'absence d'étiage, également par la pression des herbivores (pâturage) ou des Hommes (fauches), qui en leur abandon, progressent en stade évolué de mégaphorbiaie, puis de forêt alluviale. Les mégaphorbiaies qui sont des formations herbacées denses dominées par des plantes à

fleurs à larges feuilles, constituent dès lors des zones de transition entre espaces ouverts et boisés.

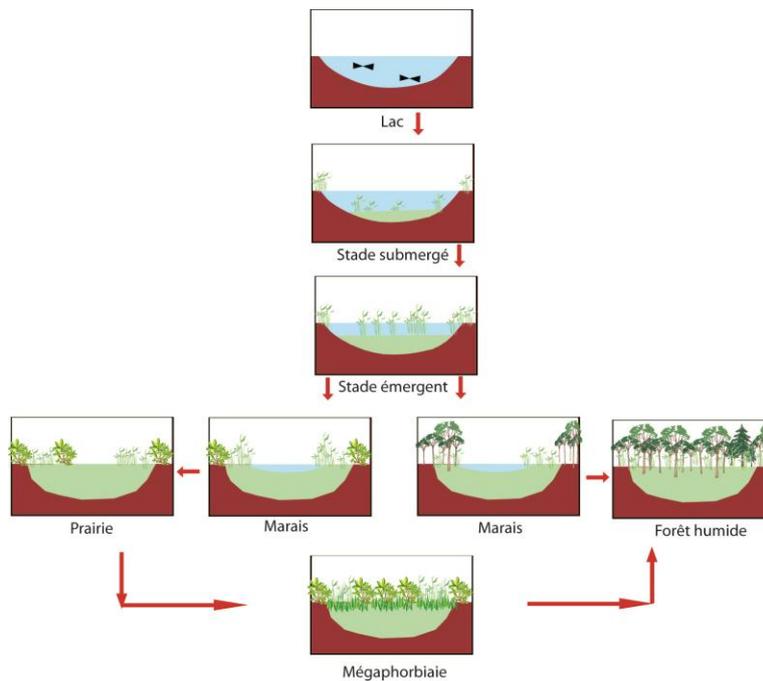


Figure 6: Schéma classique d'évolution naturelle (© Mesléard & Perrenou, 1996)

Plusieurs types de prairies subsistent en Seine-et-Marne :

- Les prairies humides pâturées sont relativement présentes dans les vallées (Orvanne, Loing, Bassée, deux Morin, Marne, Ourcq, Théroouanne, Yerres), bien qu'elles soient en régression dans l'ensemble du département du fait de la mise en culture des parcelles. Elles sont inondées seulement l'hiver et pâturées extensivement ou intensivement. Les tâches de refus du bétail, les zones piétinées et les haies et vergers quand il y en a, sont autant d'habitats pour la faune inféodée aux zones humides. La présence de Potentille anserine, Cardamine des Prés, Pulicaire dysentérique, Jonc glauque sont de bons indicateurs de la présence de prairies humides pâturées (CG77, 2013).



Photo 1 : Prairie humide pâturée dans la vallée de l'Epte à Bray-et-Lû (95) (© P.E Jasnot, 2014)

- Les prairies inondables ou « courtement inondables » sont constituées de végétations herbacées plus hautes et plus sèches car moins inondées. Elles ont disparu dans de nombreux secteurs alors qu'elles occupaient autrefois plusieurs vallées. Ces prairies sont devenues exceptionnelles au point de n'occuper plus que la

Bassée, le Loing, le Lunain, l'Orvanne et le Petit Morin. Ces prairies sont caractéristiques des systèmes gérés de manière traditionnelle (fauche). Les bromes en grappe, orges faux-seigle, silènes fleur de coucou, silaüs des prés sont autant d'espèces indicatrices de ce milieu prairial (CG77, 2013).

- Les prairies humides sur sol basique sont des prairies qu'on retrouve au sein de systèmes alluviaux, pâturés ou fauchés. Elles sont devenues rares en Seine-et-Marne et sont seulement présentes dans la partie Sud du département (Bassée, Lunain, Loing, Essonne). Ces prairies sont fortement dépendantes de la présence de bas-marais.
- Les prairies humides ou « longuement inondables » constituées de végétations herbacées basses sont quasiment inexistantes dans le département excepté de manière anecdotique en Bassée, ce qui en fait un habitat exceptionnel fortement dépend de la présence d'eau et d'étangs et de dépressions, là où l'eau stagne plus longtemps (CG77, 2013).

Deux types de mégaphorbiaies sont ensuite caractéristiques des vallées alluviales seine-et-marnaises:

- Les mégaphorbiaies nitrophiles sont des végétations qui résultent bien souvent de la dégradation de mégaphorbiaies mésotrophiles ou de prairies humides. La dégradation est due à une importante pollution des eaux et à différentes perturbations anthropiques (remblais, plantations, curages, etc.) Elles sont présentes dans la majorité des vallées du département. On reconnaît les mégaphorbiaies nitrophiles en présence de Cuscute d'Europe, d'Eupatoire chanvrine, de Liseron des Haies, ou encore d'Epilobe hérissé (CG77, 2013).
- Les mégaphorbiaies mésotrophiles sont devenues rares en Seine-et-Marne, bien qu'elles soient bien réparties dans l'ensemble de la France. Elles sont toutefois encore présentes dans les vallées préservées, au niveau de la Bassée et du Massif de Fontainebleau et plus localement dans la vallée de l'Ourcq, le Petit et le Grand Morin. Ces végétations peuvent accueillir des passereaux, certains insectes et mollusques. Plusieurs espèces floristiques sont descriptives de cet écosystème : Reine des Prés, Aconit Napel, Pigamon jaune, Cirse des Maraîchers (CG77, 2013).

Enfin, deux à trois types de forêts humides subsistent dans le département :

- Les aulnaies-frênaies sont des formations répandues et communes dans le département, notamment sur la partie Nord (Marne, deux Morin, Ourcq) et à l'extrême Sud (Lunain, Loing, Orvanne). Ces forêts s'installent au bord des rivières et sont dépendantes des inondations. Cet habitat représente une zone de refuge pour la faune, notamment pour l'avifaune. Dans le lit majeur, la submersion périodique des forêts par l'eau permet d'accroître le nombre d'espèces. Ces boisements sont néanmoins souvent fragmentaires et rarement bien conservés dans les vallées, ce qui met en péril l'écosystème (CG77, 2013).
- Dans une moindre mesure, les vallées alluviales sont colonisées par des aulnaies marécageuses : des forêts inondées pour la plus grande partie de l'année. En Seine-et-Marne, ces forêts sont rares mais encore présentes et sont précisément localisées le long des vallées, dans des dépressions marécageuses du lit majeur (Seine, Loing, Lunain, Ecole, Grand Morin, Ourcq). Leur présence témoigne d'un bon état de conservation des zones humides et d'une bonne qualité des eaux (CG77, 2013).
- Encore plus exceptionnelles dans la région et le département, les saulaies qui sont présentes au pied des berges ; elles sont recouvertes de sédiments déposés par les crues. Ces boisements sont devenus exceptionnels en Seine-et-Marne (en Bassée seulement) (CG77, 2013).

Cette diversité des habitats en régression dans le département est soumise à plusieurs menaces : l'intensification des pratiques agricoles, le drainage des zones humides illustrés

par des pratiques de grandes cultures et de peupleraies, enfin par la modification du régime hydrologique des cours d'eau qui peut être le fait d'un contrôle artificiel des niveaux d'eau (abaissement de la nappe, limitation des crues) (Atlas du CG77, 2013). Ces pratiques agricoles souvent établies en monocultures conduisent à la banalisation du cortège floristique : une espèce contre une cinquantaine dans un habitat prairial. Une autre menace réside dans la gestion-même des habitats maintenus par l'Homme. Dans le cas des prairies, l'artificialisation de la prairie semée et le surpâturage appauvrissent le milieu dont dépendent plusieurs espèces animales.

### 3.2 Une faune dépendante des dynamiques des vallées

Les vallées alluviales se composent d'habitats (zones de refuge, de nourriture et de reproduction) d'une grande importance pour tous les groupes taxonomiques : mammifères, amphibiens, oiseaux, poissons, insectes, champignons. On retrouve des espèces propres à chaque d'habitat depuis le cours d'eau jusqu'aux coteaux des vallées.

Dans les cours d'eau, d'importantes populations de carnassiers (Sandre, Brochet, Silure, Black bass, Truite) et de poissons blancs (Ablette, Tanche, Brème, Carpe, Gardon, etc.) sont recensées. Les cours d'eau constituent aussi des corridors pour l'avifaune oiseaux car ils sont situés dans les voies de migrations européennes des anatidés, limicoles et rallidés (Râle, Foulque, Petit échassier, Canard, Oie, etc.) (CGDD, 2012). Dans les roseaux, de nombreux oiseaux nicheurs vivent et figurent parmi les espèces de la liste rouge régionale : par exemple le Busard des roseaux, le Râle d'eau. Certains mammifères sont également liés aux zones humides des vallées comme le Campagnol amphibie, la Musaraigne aquatique et le Putois, tributaires de la qualité de l'eau et de la présence de différents petits refuges dans la vallée (Natureparif, 2013). Ces espèces souffrent du drainage des marais, de la mise en culture des vallées et de la raréfaction des haies.

D'autres espèces dépendent non pas du cours d'eau en lui-même mais des dynamiques de crues et des réseaux de mares. Lorsque le fond de vallée est inondé, on constate que les poissons profitent de la connexion des annexes hydrauliques entre elles, qui deviennent de nouvelles zones de reproduction (CGDD, 2012). Les mollusques se servent également des crues pour se déplacer comme la Veloutée rouge, la Vallonie trompette, l'Ambrette des marais, la Clausilie septentrionale. Le Crapaud commun, Triton palmé ou encore la Grenouille agile font partie des amphibiens liés à la présence de mares qu'on peut retrouver dans les dépressions des vallées (Natureparif, 2013).

Les prairies et terrasses sont les espaces de prédilection des insectes (libellules, éphémères, papillons, etc.) en raison de la présence d'espèces végétales nombreuses. Certaines espèces sont en effet tributaires de la présence d'une flore spécifique : c'est le cas des papillons comme le Cuivré des Marais lié à la présence de rumex en prairies (Lafranchist, 2000).

La dégradation et la perte d'habitats est problématique pour la survie des espèces. A titre d'exemple, le Râle des genêts et le Tarier des prés ont disparu de la région parallèlement au déclin des prairies alluviales, tout comme le Damier de la succise, un papillon disparu et pourtant inféodé à ces milieux. On peut également citer des espèces devenues rares en Ile-de-France : la Veloutée rouge (mollusque) dans les prairies inondables, le Criquet ensanglanté (orthoptère).

La forêt alluviale est enfin un habitat important pour l'avifaune (Bouvreuil, Mésange boréale, Lorient, Pic épeichette, etc.) dont les populations sont en régression. Ces oiseaux affectionnent l'humidité et la diversité des essences. L'assèchement des marais et la mise en culture des forêts diminuent l'habitat requis pour ces espèces. Les boisements des milieux

les plus humides sont également importants les insectes xylophages, se nourrissant de bois morts (Atlas du CG77, 2005).

Le patrimoine floristique et faunistique que nous avons ici décrit est en somme une biodiversité riche mais menacée par les changements d'occupation du sol. Les espèces caractéristiques des vallées alluviales constituent de véritables chefs d'orchestre du bon fonctionnement des milieux. Ajoutons que la biodiversité visible n'est pas seule dépendante des fonctions écologiques. La biodiversité invisible, entre autres la vie du sol, assure également plusieurs fonctions comme la fertilité des sols. La forêt est typiquement un milieu tributaire de la micro, macro et de la méso-faune. Dans la litière au sol, les feuilles se décomposent par l'intermédiaire des champignons et des lombrics libérant leurs enzymes. Le déclin ou l'apparition de certaines espèces liées à l'état de conservation des habitats nous invite à réinterroger l'occupation des sols dans les fonds de vallées franciliennes dans un prochain chapitre.

## Chapitre 2 : Les vallées franciliennes, quelle occupation des sols ?

### 1. Historique de l'occupation des sols dans les vallées

Les vallées alluviales ont connu différentes vocations au cours de l'histoire. Durant le mésolithique (8000-4500 BC), les vallées étaient recouvertes par les forêts, puis exploitées pendant le néolithique (4500-2000 BC) pour la chasse, la pêche et la cueillette ouvrant le paysage, avant d'avoir un rôle défensif et de frontière territoriale durant l'âge de fer (800 BC) (Laurif, 1999).

Du I<sup>er</sup> au X<sup>Ve</sup> siècle, l'agriculture se développe considérablement dans les vallées : les vignes sont introduites par les romains sur les coteaux ensoleillés des petites vallées. Parallèlement, les vallées connaissent une croissance démographique, à distance des voies romaines (Laurif, 1999). Les villages y forment de longs réseaux avec des différences sensibles au sein de la région : des villages concentrés dans le Vexin et la Beauce et des villages diffus dans la Brie et l'Hurepoix. Cette période est également celle de nouvelles organisations au sein des villages. Les moines des abbayes ont joué un rôle considérable dans la mise en culture des terres ; l'église a de manière générale fortement contribué à l'organisation de la vie rurale. Dès le XIII<sup>e</sup> siècle, vignobles, prairies humides, exploitations cressonnières et maraîchères (haricots, pois et lentilles en particulier) deviennent des pratiques caractéristiques des vallées franciliennes. Les premiers statuts de producteurs, d'ouvriers et de commerçants s'établissent à la deuxième moitié du X<sup>Ve</sup> siècle, ainsi que différents marchés de produits agricoles dans des villes telles que Coulommiers, Gonesse, Etampes, Arpajon ou encore Gonesse, au cœur des vallées (Laurif, 1999).

Ce n'est qu'à partir du XVI<sup>e</sup> siècle que les vallées prennent une vocation artisanale voire industrielle. En effet, de nombreux moulins hydrauliques sont bâtis dans les vallées pour le broyage des grains, liés à la spécialisation céréalière des plateaux environnants. On recense par exemple près d'une cinquantaine de moulins à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle sur le Grand Morin, la Juine, l'Essonne, la Mauldre et le Croult qui sont aussi utilisés pour diverses industries comme les tanneries, huileries, papeteries. Pour permettre ces activités, la modification du régime hydraulique a été privilégiée (transformation du lit mineur, barrages, création de bras, etc.) troublant le fonctionnement naturel des cours d'eau. Avec l'endiguement des cours

d'eau, les habitats disponibles ont été réduits, appauvrissant le potentiel biologique de la vallée. L'endiguement a permis l'aménagement du fond du lit et a bloqué l'érosion des berges dans de nombreuses vallées franciliennes (Malavoi, 2007). Des travaux d'assèchement ont également affecté les zones humides en fond de vallée, elles qui ont longtemps souffert d'une mauvaise image du fait de leur caractère hostile. Les zones humides sont en effet peu productives sur le plan agricole et sont à l'origine de nombreuses maladies qui affectent les populations<sup>6</sup>. Les risques de crues et d'inondations constituent par-dessus tout l'argument principal justifiant la réalisation de ces travaux qui ont accéléré la mise en culture des terres du lit majeur.

Au XIXe siècle, les vallées sont de plus en plus prisées par les classes aisées de la capitale, surtout dans l'Ouest et dans le Sud de l'Ile-de-France où sont créés de nombreux parcs, jardins, résidences secondaires, châteaux et domaines privés. L'apparition des chemins de fer et des trains dans les années 1840 à 1870 va permettre l'industrialisation des vallées, d'abord Paris et sa proche couronne. A la fin du XIXe siècle, l'amélioration de l'accès au marché parisien conduit à la spécialisation des sols ; c'est à ce-moment même que les activités dites traditionnelles commencent à décliner (Laurif, 1999).

Jusqu'à la moitié du XXe siècle, cultures maraîchères, cressonnères et élevage se maintiennent. La région Ile-de-France n'a jamais été une région d'élevage (Dugeny & Thibault, 2013), mais les caractéristiques des fonds de vallées (alluvions fines en surface, grossières en profondeur et l'humidité de ces milieux) ont néanmoins permis l'installation d'éleveurs et de leurs troupeaux ovins et bovins (Terre de liens, 2014). Des spécificités ont influencé ces pratiques d'élevage : présence d'un microclimat, d'herbes grasses et de fourrage produit par les roselières. D'autres productions sont à considérer comme le chanvre, les peupleraies, les saussaies et le maïs développées du XVIIe au XIXe siècle (Derex, 2001).

Le tournant dans l'occupation des sols des vallées s'opère véritablement à partir des années 1950, après la seconde guerre mondiale, avec les progrès que connaît l'agriculture. La révolution agricole marque le passage d'une agriculture traditionnelle et extensive à une agriculture moderne intensive ayant des impacts sur les écosystèmes, utilisant intrants et machines sur des cultures de plus en plus monospécifiques.

Les grandes cultures présentent en outre plus de rentabilité que n'offre par exemple l'élevage, c'est la raison principale qui a amené les exploitants à changer d'activité en vallée. La ceinture maraîchère autour de Paris s'est maintenue, mais des activités comme l'élevage, la viticulture et l'arboriculture n'ont pas résisté, ou très faiblement dans certaines vallées (Laurif, 1999). Ce déclin s'est traduit concrètement dans les paysages par un abandon des prairies humides pâturées par les bovins recolonisées par les ligneux ou mises en culture, une fermeture des coteaux calcaires destinés à la pâture des ovins (par exemple dans l'Epte), ou encore un abandon des exploitations de vergers visibles par exemple dans les vallées du Grand Morin, Essonne, Vaucoeurs et de la Viosne. Le remembrement des parcelles qui connaît une accélération dans les années 1960 a fortement contribué à l'homogénéisation du paysage du fait de talus aplanis, de haies supprimées, de l'agrandissement des parcelles.

Une dernière étape dans l'intensification des grandes cultures s'opère enfin dans les 1980, au moment où les vallées deviennent des espaces potentiellement irrigables au moyen du drainage. Cette même période correspond à une phase d'expansion des cultures de maïs (Laurif, 1999).

---

<sup>6</sup> Les eaux stagnantes et les sols instables constituent le leitmotiv de la littérature médicale et économiste des XVIIIe et XIXe siècles (Derex, 2001).

## 2. Réalisation d'une typologie de l'occupation des sols en vallées

Les vallées franciliennes présentent aujourd'hui une variété de paysages liée aux différences au sein de la trame parcellaire, d'encaissement des cours d'eau et d'occupation du sol. Nous allons plus précisément nous intéresser à l'occupation des sols et établir une typologie des vallées en fonction de l'occupation principale et des degrés de spécialisation.

### 2.1 Méthodologie

L'IAU a établi une première typologie des vallées en 2002 sur la base de trois grands groupes (vallées de grandes cultures, traditionnelles, boisées) ne décrivant pas de manière précise les biais, ni les activités déployées. En effet, une vallée « boisée » n'indique en aucun cas s'il s'agit de forêts cultivées, comme les peupleraies.

Dans un premier temps pour recenser l'ensemble des vallées dans la région, un détournement de ces dernières a été réalisé à l'aide du tracé topographique du modèle numérique de terrain (MNT) et de l'orthophotographie de la région par Système d'Information Géographique (SIG)<sup>7</sup>. Une cartographie de l'occupation des sols a ensuite été réalisée suivant les données du MOS, de l'ECOMOS et du RPG (encadré 2). Pour avoir une idée de l'évolution dans le temps de l'occupation du sol, les données de 1982 ont permis de comparer la situation actuelle (2012).

#### Les données utilisées

- ✓ Le MOS 2012 et 1982 (Mode d'Occupation des Sols) de l'IAU. Données exhaustives en milieu urbain
- ✓ L'ECOMOS 2008 plus spécifiques aux espaces ruraux et naturels
- ✓ Le RPG 2010 (Registre Parcellaire Graphique) de France AgriMer qui s'attache aux espaces agricoles.

#### Différents postes pour une occupation du sol plus fine

Le MOS est construit selon une nomenclature en niveaux emboîtés : de 11 à 81 postes. Le MOS e 11 postes nous a servi de base pour la construction de la carte à l'échelle de la région francilienne. Le recourt au MOS en 81 postes permet de prendre en compte les surfaces occupées par les peupleraies, terres labourées, vergers et pépinières, maraîchage et horticulture, cultures intensives sous serres, prairies.

#### Réajuster les classes

La comparaison de l'occupation du sol sur deux dates (1982 et 2012) est contrainte au réajustement de la nomenclature. Par exemple, les peupleraies regroupées sous le poste « cultures » en 1982 sont désormais regroupées sous le poste « forêts » (2012).

Quant au RPG, les 28 postes ont été ramenés à 10 en vallées et à 13 en plateaux pour ainsi faciliter la lecture. Toutes les céréales ont été regroupées, à l'exception du maïs.

#### Encadré 2: Méthodologie de constitution de l'occupation des sols

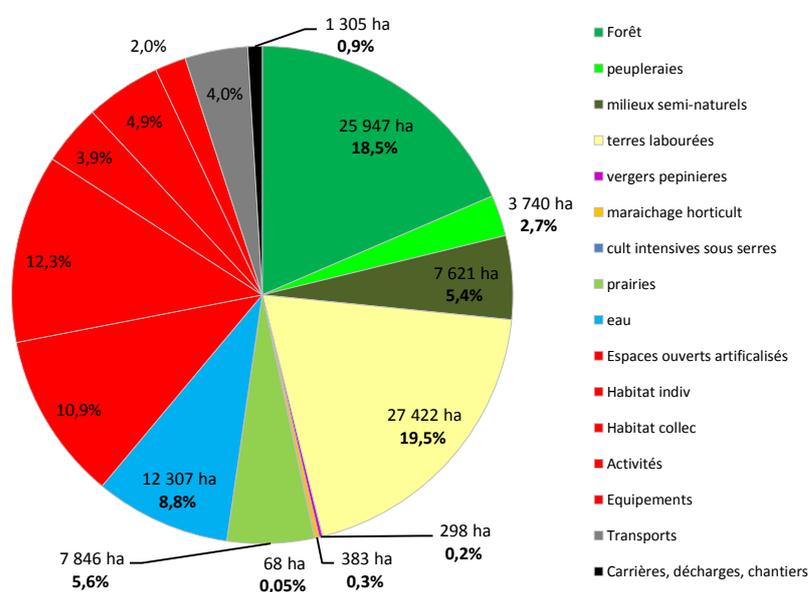
Dans un dernier temps, une typologie des fonds de vallée a été élaborée. Une première carte identifie par seuil naturel la ou les classes d'occupation des sols dominantes des vallées. Une deuxième série de cartes présente une discrétisation statistique de la moyenne et de l'écartype pour trois spécialisations, à savoir les prairies, les peupleraies et les surfaces cultivées en céréales (maïs, en particulier) : des pratiques agricoles que nous étudierons en

<sup>7</sup> Utilisation du logiciel ArcGis 10

Partie II. La discrétisation permet de voir quels éléments sont regroupés autour de la moyenne, et quels sont ceux qui s'en éloignent. Il s'agit donc de voir quelles vallées présentent des taux particulièrement élevés ou bas.

## 2.2 Résultats de l'occupation du sol pour l'ensemble des vallées

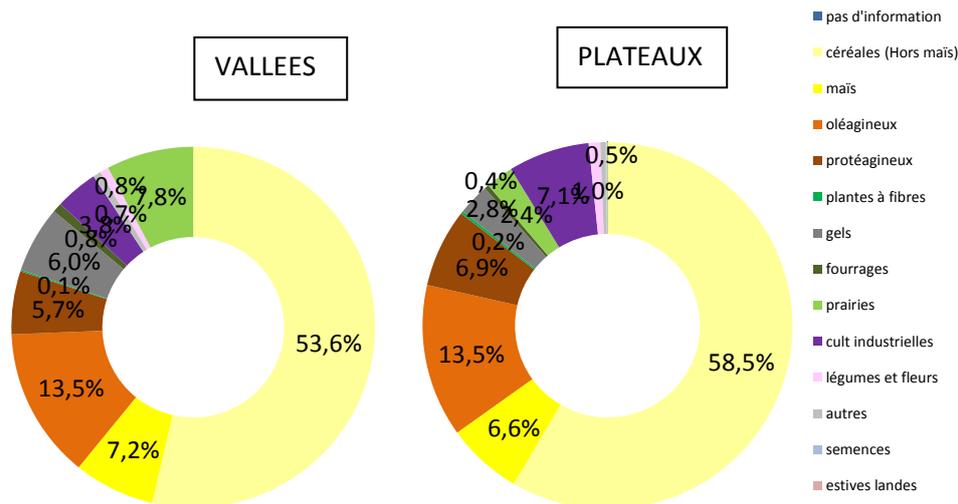
Dans l'ensemble, les vallées (graphique 1) sont occupées pour un tiers par des espaces urbanisés (espaces ouverts artificialisés, habitat, activités, équipements et transports), pour un quart environ par des forêts (forêts mésophiles, humides comptant pour environ 25 950 ha et des peupleraies pour 3740 ha) et pour un dernier quart par des espaces cultivés (terres labourées, maraîchage, vergers, serres). Au sein des espaces cultivés, le maraîchage ne représente quasiment plus rien : seulement 0,3% de l'occupation des sols, tout comme l'arboriculture (0,3%). Les prairies (5,6%) qui totalisent près de 7850 ha sont aussi faiblement représentées dans les vallées. Nous assistons donc à un renversement des pratiques agricoles en l'espace d'une soixantaine d'années, si on prend comme référence les années 1950, tournant qui marque le déclin de ces mêmes pratiques.



Graphique 1 : Occupation du sol pour l'ensemble des vallées franciliennes en 2012 (© M.Gérard 2014, MOS 2012).

Les surfaces agricoles utilisées dans les vallées sont aujourd'hui dominées par des grandes cultures de type céréalières aux deux tiers (60,8% en comprenant le maïs), suivi d'oléagineux (13,5%) et de prairies (7,8%)<sup>8</sup> (Graphique 2). Les vallées semblent avoir pris le profil des plateaux.

<sup>8</sup> Il existe un décalage entre les données du RPG 2010, du MOS 2012 et de l'ECOMOS 2008. Selon les sources, la nomenclature prend des degrés de détails différents. De plus, les dates ne sont pas identiques pour les trois sources.



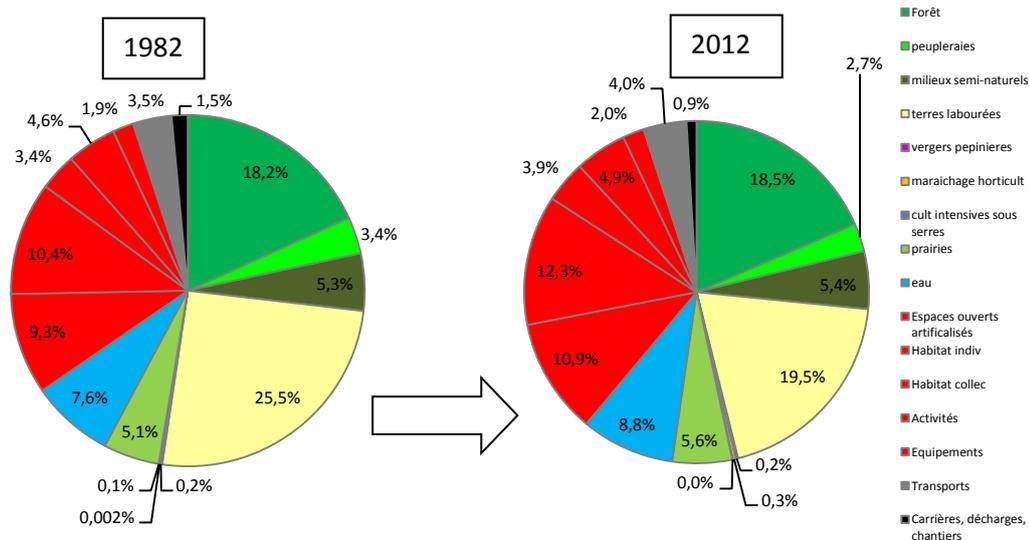
Graphique 2:  
Surfaces agricoles  
des vallées et des  
plateaux (©  
M.Gérard 2014,  
RPG 2010).

L'attractivité pour les céréales et la rémunération générée justifient en premier lieu la mise en culture des vallées qui sont presque identiques aux plateaux, même si plusieurs différences s'opèrent.

- Une différence notable s'inscrit au niveau du troisième poste (après céréales et oléoprotéagineux) : les prairies en vallées contre des cultures industrielles<sup>9</sup> en plateaux (7,1%). Les caractéristiques physiques et historiques des vallées justifient la présence d'élevage.
- Une deuxième différence s'opère au niveau des surfaces en maïs (7,2% dans les vallées contre 6,6% dans les plateaux). Cette différence est significative des besoins en eau du maïs que les fonds de vallées fournissent. Néanmoins, cet écart est minime alors qu'il constituait l'une des hypothèses posées en introduction du mémoire.
- Les terres en gels ou en jachère (ici en gris) semblent davantage présentes en vallée qu'en plateau (2,8% sur plateaux et 6% en vallées). Il est encore possible pour les agriculteurs de mettre des parcelles en gel, mais de manière facultative. On peut expliquer cette différence du fait de parcelles plus difficilement praticables. On peut aussi s'interroger sur la possibilité que ces parcelles constituent des réserves foncières pour les agriculteurs.
- Enfin, le maraîchage ne semble plus être un élément phare des fonds de vallées puisqu'il se développe autant sur plateaux qu'en vallées (1% dans les plateaux contre 0,8% dans les vallées)

Les vallées en 2012 proposent une occupation des sols semblable à celle de 1982 (graphique 3). Il s'agit cependant d'une période importante dans l'extension des grandes cultures, suite aux progrès réalisés en matière de drainage, ce pourquoi les terres labourées sont supérieures en 1982. Les vallées en 1982 sont dans l'ensemble moins naturelles : plus de peupleraies et plus de terres labourées. Une comparaison avec les années 1950 ou 1960 aurait été plus pertinente, période marquée par les grands changements agricoles y compris le remembrement et l'intensification des cultures.

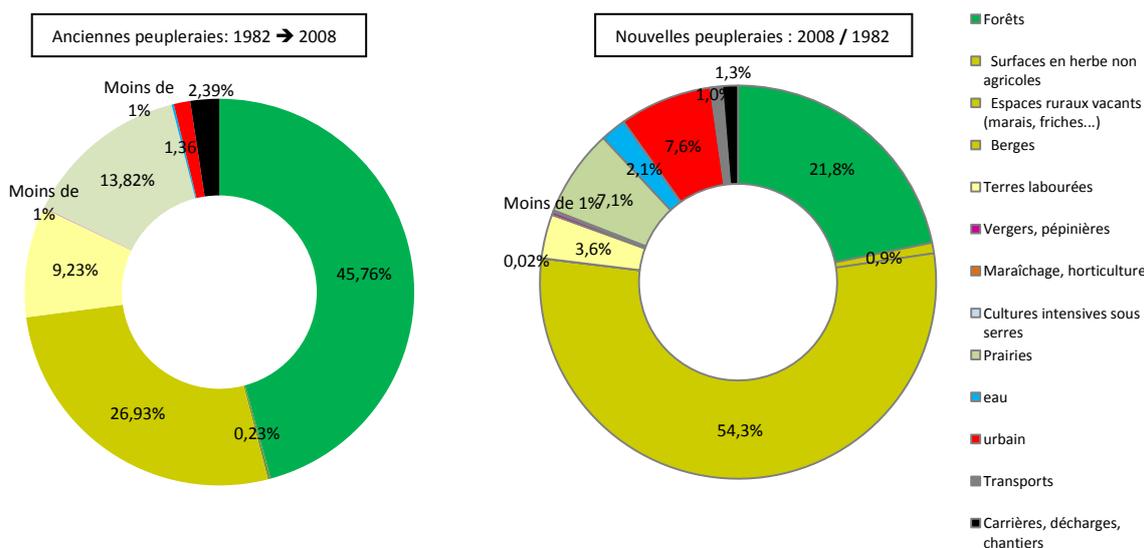
<sup>9</sup> Les cultures industrielles regroupent essentiellement les betteraves, plantes aromatiques, médicinales et condimentaires.



Graphique 3 : Occupation du sol pour l'ensemble des vallées franciliennes en 1982 (© M.Gérard 2014, MOS 1982).

En trente ans (1982-2012), le changement s'opère surtout au niveau de l'urbanisation qui gagne un peu plus de surface (38% en 2012 en comprenant les transports, contre 31% en 1982). Des changements moins importants s'opèrent au niveau des forêts (moins de peupleraies pour plus de forêts alluviales), les prairies gagnent légèrement en surface, enfin le maraîchage anecdotique en 1982 (0,002%) connaît une faible progression 30 ans plus tard (0,3%). L'eau a gagné des surfaces (7,6% en 1982 et 8,8% en 2012). Ce changement résulte essentiellement des conversions des carrières en grandes étendues d'eau pour la faune ou de bases de loisirs notamment dans la Bassée, la Marne, la Seine aval et le Loing. En 1982 les carrières représentaient 1,5% de l'occupation des sols des vallées contre 0,9% aujourd'hui.

Bien que la part en peupleraies baisse entre 1982 et 2012 pour une diminution d'environ 1012 ha et de 881 ha entre 1982 et 2008, cet enjeu écologique n'en demeure pas moins important. En effet, 1805 ha de peupleraies en 1982 ne sont plus des peupleraies en 2008, tandis que 924 ha sont devenus des peupleraies en 2008 et n'en étaient pas en 1982.



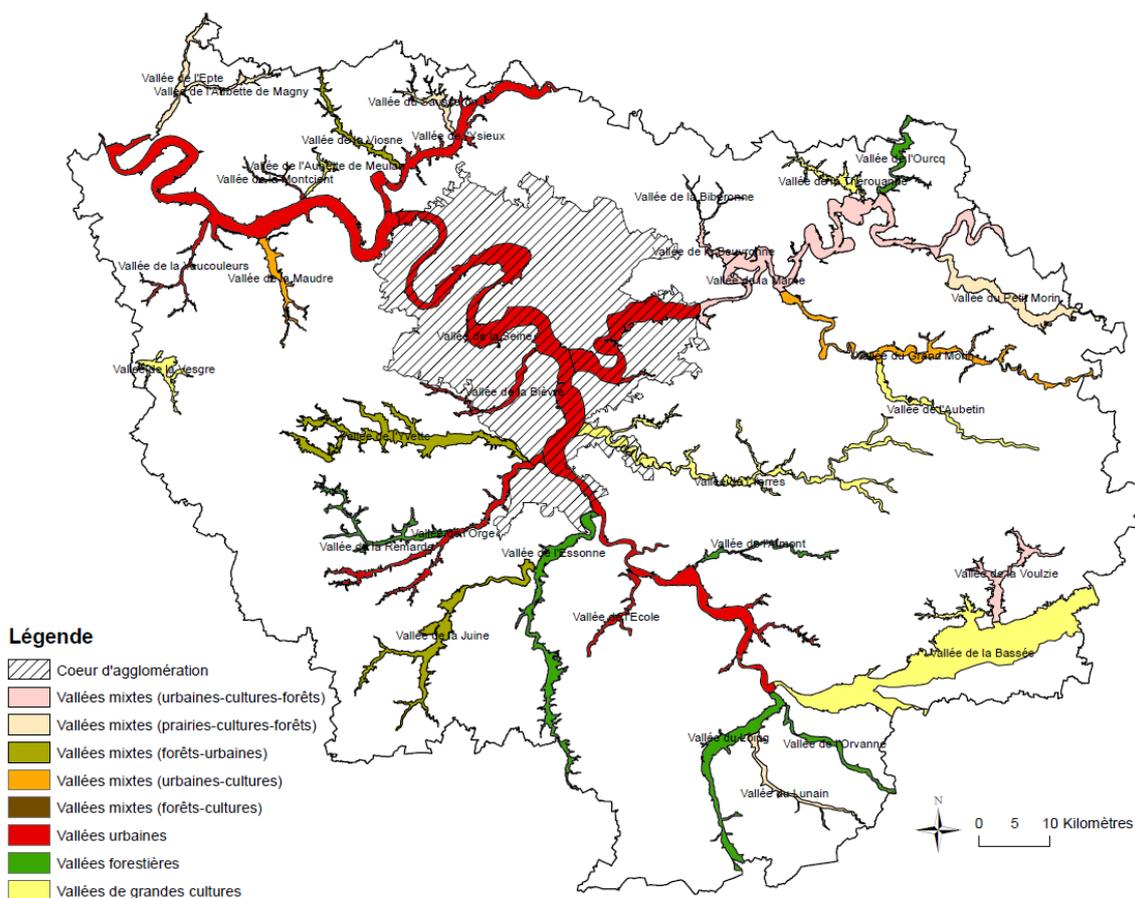
Graphique 4 : changements d'occupation des sols pour les peupleraies entre 1982 et 2008 (© M.Gérard 2014, MOS 1982-08).

Les peupleraies de 1982 sont à 45% devenues des forêts, pour la plupart des forêts sèches<sup>10</sup> (graphique 4), ce taux indique une recolonisation naturelle des ligneux. Les nouvelles peupleraies en 2008 ont été plantées sur une majorité de marais et de friches (espaces ruraux vacants), soit 54%, ce qui est un taux préoccupant car les peupleraies gagnent non seulement de nouvelles surfaces, mais appauvrissent aussi les milieux originels.

### 2.3 Typologie des vallées

Par seuil naturel, nous avons pu déterminer 4 types de vallées : grandes cultures, forestières, urbaines, mixtes – pour laquelle 5 catégories figurent - (carte 1). La discrétisation par moyenne et écart type a permis de construire les cartes 2, 3 et 4.

Les vallées qui sont dans leur occupation du sol majoritairement urbanisées sont des vallées proches des deux cours d'eau les plus larges (la Seine et la Marne, en excluant la Bassée). Ces vallées sont des axes de communication majeurs dénaturés par les infrastructures de transports, l'habitat individuel et les espaces ouverts artificialisés. Certaines d'entre elles traversent la petite couronne, ce qui les a nécessairement conduites à une forte urbanisation, en cœur d'agglomération. Huit vallées sont ici concernées : la Marne, la Montcient, la Seine, la Bièvre, la Vaucouleurs, l'Orge, l'Ecole et Ysieux.

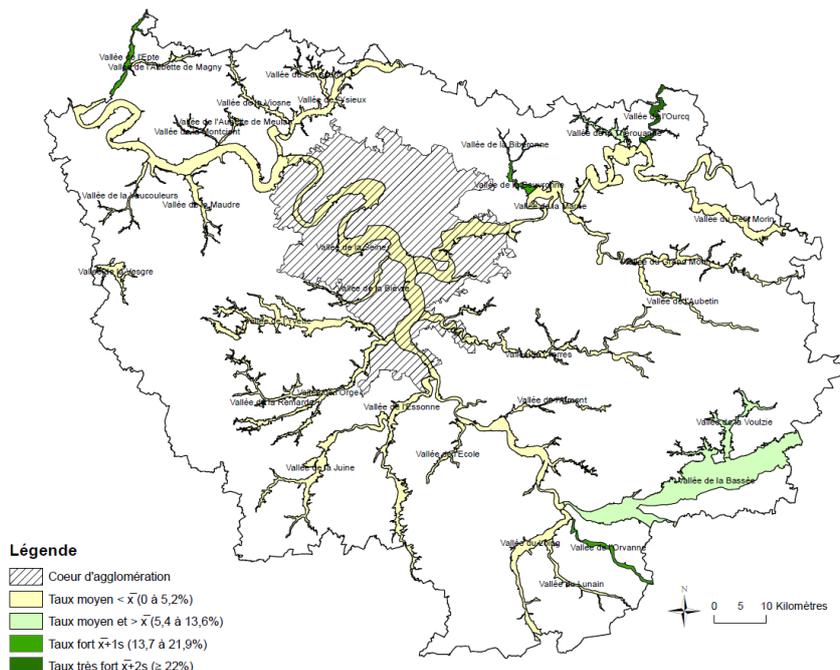


Carte 1 : Profil des vallées franciliennes en 2012 (© M.Gérard 2014, MOS 2012)

<sup>10</sup> Les données de l'ECOMOS permettent ce degré de précision, seulement de 2000 à 2008.

Les vallées essentiellement occupées par des forêts (Almont, Essonne, Orvanne, Ourcq, Loing), sont quant à elles situées dans le Sud de la région, excepté l'Ourcq dans le Nord-Est. Certaines d'entre elles sont constituées de peupleraies, plantations régulières qui quadrillent le paysage (carte 2) : 16% dans l'Orvanne et jusqu'à 35% de la surface de la vallée de l'Ourcq.

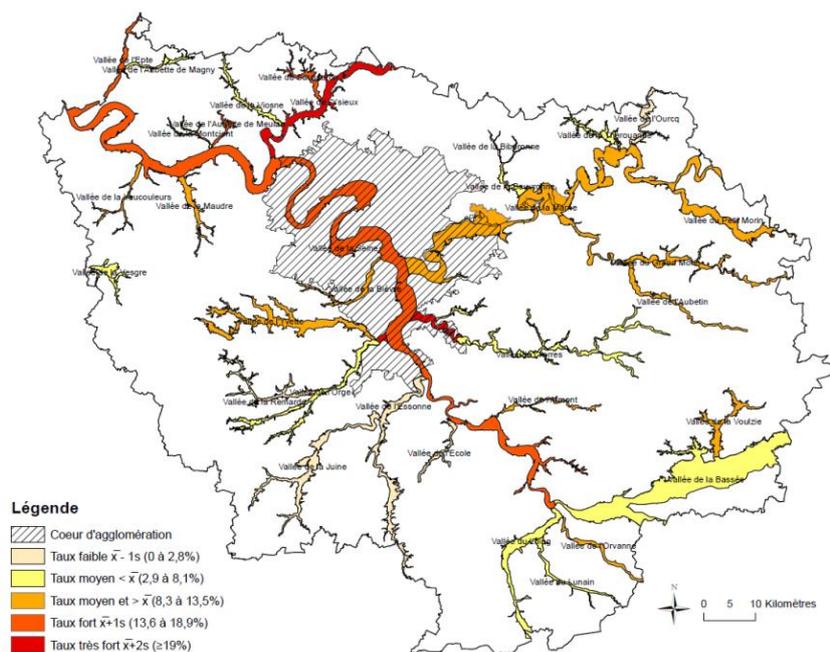
Pour l'ensemble des 33 vallées, les peupleraies occupent en moyenne 5,3% des sols, ce qui revient à dire que l'Ourcq, la Biberonne, l'Orvanne, l'Epte et la Beuvronne sont les vallées au sein desquelles les peupleraies sont surreprésentées. La carte 2 ajoute une information complémentaire à la carte 1 : les vallées forestières au sud de la région n'ont pas vocation à produire du bois de peuplier. Les vallées populières se trouvent selon cette carte en marge de la région, à l'extrême Nord-Ouest, à l'extrême Nord-Est ou à l'extrême Sud-Est.



Carte 2 : Surfaces en peupleraies dans les vallées franciliennes en 2012 (© M.Gérard 2014, MOS 2012)

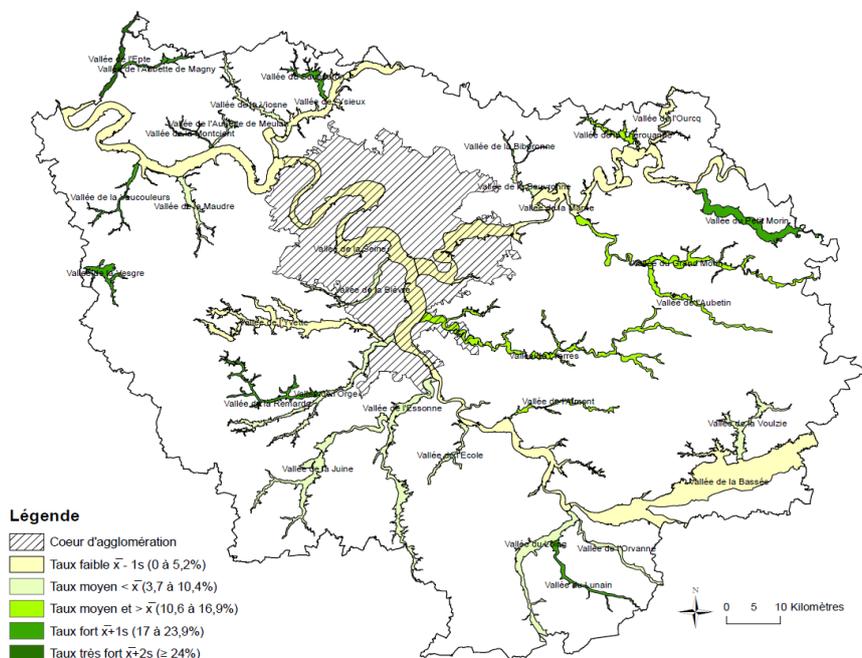
Les vallées cultivées (carte 1) sont aussi nombreuses, surtout en Seine-et-Marne et dans le quart Nord-Ouest de la région : vallées de la Théroouanne, Bassée, Yerres, Vesgre, Aubetin, Aubette de Meulan. Pour toutes ces vallées, les cultures principales sont des céréales représentant 40 à 60% des espaces agricoles, souvent suivies par des productions d'oléagineux. Elles ont donc un profil de vallées à grandes cultures céréalières.

La production de maïs (moyenne de 8,2%) est surtout importante dans les vallées de l'Ysieux, du Sausseron, de l'Epte, de l'Aubette de Meulan et de la Seine dont le taux est nettement supérieur à la moyenne (13,6%) (Carte 3). Dans une moindre mesure, mais toujours supérieures à la moyenne, les vallées du Grand Morin, de la Marne, de la Voulzie, etc., possèdent des champs de maïs qui occupent pour plus de 8,2% des vallées. Les enjeux de production de maïs se concentrent alors dans une moitié Nord de la région.



Carte 3 : Surfaces agricoles utilisées en maïs dans les vallées franciliennes en 2010 (© M.Gérard 2014, RPG 2010)

Enfin, une quatrième catégorie de vallées se dessine, celle des vallées qui n'ont pas d'occupation du sol dominante mais une occupation des sols hétérogène avec deux à trois classes principales : il s'agit des vallées mixtes (carte 1). Remarquons que dans quatre des cinq classes mixtes, les grandes cultures sont présentes, ce qui laisse entendre une spécialisation de la région de plus en plus tournée vers les grandes cultures. Parmi les vallées mixtes, une classe fait apparaître une présence importante en prairies ; nous avons donc cherché à cartographier cette spécialisation.



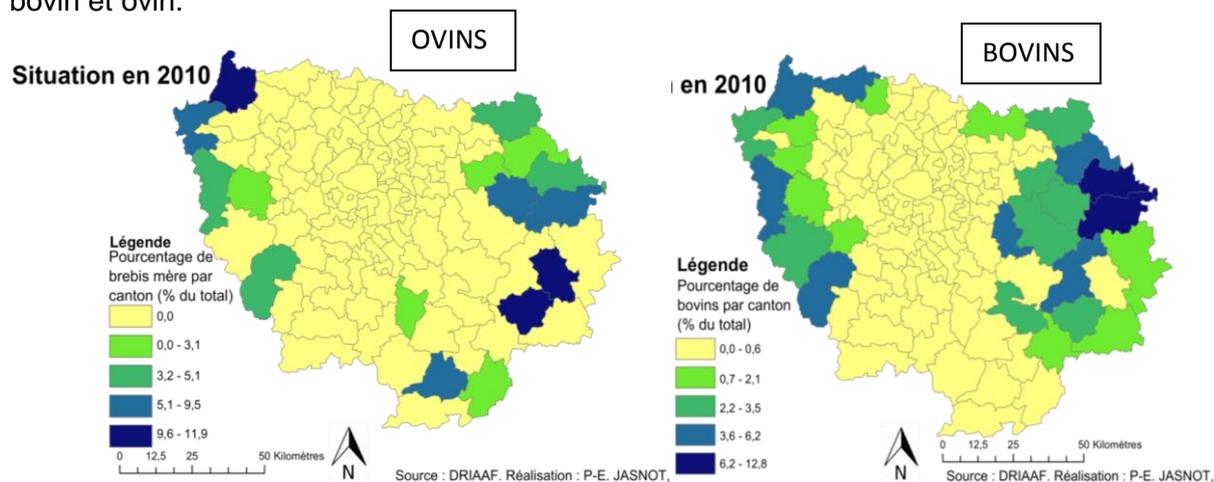
Carte 4 : Surfaces en prairies des vallées franciliennes en 2012 (© M.Gérard 2014, MOS 2012)

Les vallées ayant une part significative en prairies (carte 4), c'est-à-dire supérieure à la moyenne de 10,5 %, sont principalement localisées dans la moitié Nord de la région. Les

vallées prairiales sont peu nombreuses, l'Epte possède le taux le plus élevé (27% environs sur le total de l'occupation du sol).

Remarquons que certaines vallées sont doublement spécialisées, soit par les prairies et la populiculture (Epte, Biberonne, Théroutanne), soit par les prairies et les cultures de maïs (Sausseron, Epte, Petit et Grand Morin, Aubetin, Almont, Vaucouleurs), ce qui laisse entendre une concurrence dans l'occupation du sol.

En comparant la carte 4 avec les cartes du cheptel de bovins et d'ovins en Ile-de-France, les vallées comprenant des taux élevés en prairies correspondent bien à des secteurs d'élevage, secteurs à enjeux, comme la Brie pour l'élevage bovin et le Vexin pour l'élevage bovin et ovin.



Carte 5 & 6 : cheptels bovins et ovins en Ile-de-France par canton en 2010 (©P.E Jasnot, 2014, DRIA AF)

En croisant l'ensemble de ces informations, nous nous intéresserons donc au secteur Nord de la Seine-et-Marne : la vallée de la Marne présente des enjeux de cultures de maïs et d'urbanisation, la vallée du Grand Morin présente des enjeux d'élevage et de cultures de maïs, enfin la vallée de l'Ourcq présente essentiellement des enjeux de populiculture.

Nous développerons dans une seconde partie les débouchés de ces trois filières, à savoir la céréaliculture, l'élevage bovin et la populiculture.



## Partie II : Etat des lieux des pratiques agricoles et sylvicoles en fond de vallée : étude de cas en Seine-et-Marne

La réalisation d'entretiens avec les acteurs et gestionnaires du territoire a eu pour objectif de confronter les recherches bibliographiques à la réalité du territoire. Les entretiens ont permis de réaliser une analyse du regard des acteurs de la manière suivante : une description de la vallée, l'identification d'enjeux qu'ils soient d'ordre sociaux, économiques ou paysagers, le regard sur les mesures environnementales et la prise en compte de la biodiversité, enfin les leviers d'actions et les évolutions possibles aux yeux de la personne rencontrée (questionnaire en annexe).

Cinq grandes catégories d'acteurs ont été identifiées et interrogées<sup>11</sup> selon une logique en entonnoir, de façon à préciser l'échelle. De la même manière pour procéder à une enquête qualitative, il est intéressant d'avoir une vue globale du sujet en interrogeant dans un premier temps des acteurs institutionnels, dans un second temps des acteurs locaux.

- Des organismes départementaux et régionaux (administration ou centres d'études)
  - Conseil Général de Seine-et-Marne (CG77)
  - Direction départementale des Territoires de Seine-et-Marne (DDT77)
  - Institut d'Architecture et d'Urbanisme (IAU)
- Des interprofessions
  - Francilbois, interprofession francilienne de la filière bois
  - Centre régional de valorisation et d'innovation agricole et alimentaire de la région Ile-de-France (CERVIA)
  - Conseil National du Peuplier
- Des gestionnaires
  - Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural d'Ile-de-France (SAFER)
  - Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des deux Morin (SAGE)
  - Syndicat de rivière (Vallée du Haut Morin)
- Des collectivités locales
  - Communauté de communes du Pays Fertois
  - Communauté de communes du Pays de l'Ourcq
- Des organisations locales
  - Association Terroirs de Seine-et-Marne
  - Office de Tourisme (La Ferté-Gaucher)
  - Fédération de pêche de Seine-et-Marne
- Acteurs locaux au sein des vallées
  - Agriculteurs et éleveurs
  - Populiculteurs
  - Habitants
  - Centres équestres, clubs de sports, loisirs divers

Les enquêtes se sont faites par entretiens semi-directifs en face-à-face et plus rarement par téléphone. Cette méthode consiste à poser des questions ouvertes pour que l'enquêté puisse développer son savoir local.

Certains problèmes ont limité l'exploitation des informations obtenues comme l'évolution du questionnaire au fil des entretiens, le manque d'exhaustivité au regard du nombre d'enquêtés et le manque de données chiffrées permettant d'évaluer plus finement les filières agricoles. Il a notamment été délicat d'aborder des questions de coûts, de bénéfices et d'aides générés par les différentes activités agricoles.

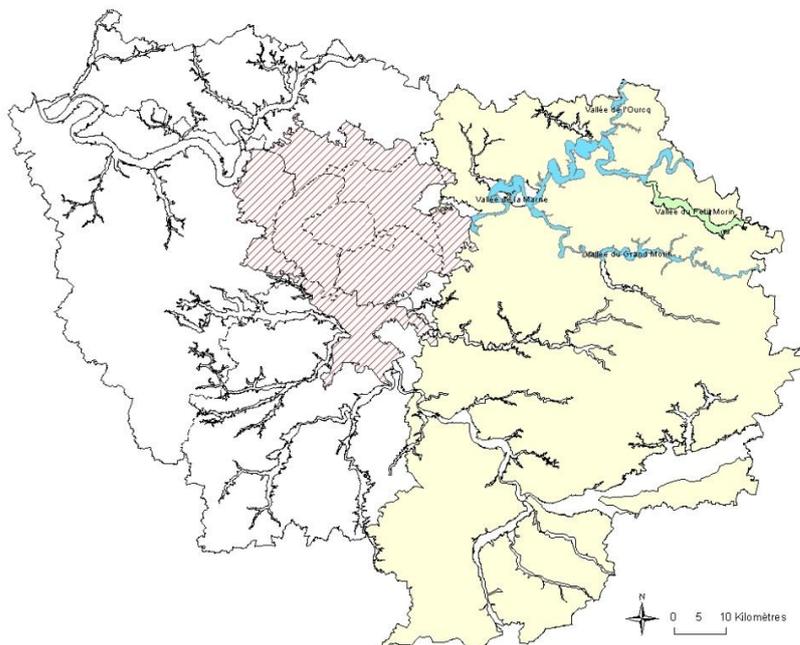
---

<sup>11</sup> Description du rôle des acteurs rencontrés en annexe

Pour chaque acteur, l'entretien a été fixé en avance, à l'exception des habitants et agriculteurs qui ont fait l'objet de rencontres et de questionnements spontanés pour des raisons inhérentes aux enquêtes (craintes de renseignements indiscrets, méfiance de ce qui a trait à la protection de l'environnement, etc.). Lorsqu'il s'agissait de rencontrer précisément des agriculteurs, l'enquête s'est déroulée en deux temps : des questions d'abord techniques sur l'exploitation, le mode de production et la destination des produits, puis des questions plus personnelles sur la motivation des agriculteurs, leur perception de la filière, leur regard sur l'avenir. Les rencontres avec les agriculteurs et éleveurs ont été peu nombreuses en raison d'une faible présence humaine sur le terrain. Par ailleurs, les structures en dur (étables, fermes, lieux de stockages) n'ont pas garanti de trouver sur place un propriétaire ou un exploitant. Les échanges avec les habitants dans les vallées ont souligné la répartition des parcelles par grands exploitants, n'habitant pas systématiquement le fond de vallée mais davantage en bordures de plateaux. En l'absence d'agriculteurs ou d'éleveurs, les visites de terrain ont permis de rencontrer spontanément des habitants. Tous ont fait référence dans leur récit à un proche, à un membre de leur famille travaillant en tant qu'agriculteur, ce qui a aussi permis d'alimenter l'étude. Ils ont en effet pour certains été témoins de changements (pratiques, paysages).

### Chapitre 3 : Les vallées étudiées : la Marne, l'Ourcq et le Grand Morin

Le terrain d'étude se situe dans le tiers Nord de la Seine-et-Marne. Ce secteur présente un intérêt particulier au regard du peu d'études réalisées sur l'aspect économique et écologique des vallées, c'est l'un des critères qui a conduit au choix des vallées de la Marne, du Grand Morin et de l'Ourcq (carte 7).



Carte 6 : Le périmètre d'étude (© M.Gérard, 2014)

A l'issue d'un entretien avec un chargé de mission du Conseil Général de Seine-et-Marne, il est apparu que les études vouées aux milieux naturels, aux forêts et à l'agriculture menées par le département étaient à 45% consacrées aux secteurs de Fontainebleau et de la Bassée. Ces deux secteurs sont emblématiques des espaces naturels franciliens protégés présentant encore des espèces riches et diversifiées. Pourtant, « le Nord de la Seine-et-Marne a été identifié comme un hot spot de biodiversité » : une manière de forcer le trait sur un secteur encore peu valorisé. Le Conseil Général met également en cause le manque de

communication avec les élus et la population du secteur : « ils savent qu'ils ont des paysages intéressants, mais ne réalisent pas la richesse qu'ils ont et que le cadre de vie est lié à la biodiversité » (CG 77).

Deux autres raisons justifient le choix des trois vallées étudiées. La diversité des profils des vallées a été prise en compte suite à la typologie de l'occupation des sols (cf partie I), tout comme les compétences de gestion des rivières. Elles sont en effet dans ce secteur éclatées, compte tenu des différents statuts des rivières (domanial, non-domanial).

## 1. La vallée de la Marne : une vallée urbanisée et aux grandes cultures

Dans cette étude, nous faisons ici le choix de n'étudier que le tronçon allant de Marne-la-Vallée à Nanteuil-sur-Marne, c'est-à-dire dans la partie la plus rurale et dans les limites régionales de la rivière.

### 1.1 Topographie et paysages

Affluent de la Seine, la Marne est l'élément structurant de la vallée. Cette large rivière a fait l'objet de nombreux aménagements pour être maîtrisée et naviguée. Pour faciliter le transport, de nombreux canaux et barrages ont été créés rendant possible la navigation, critère qui permet de la définir comme rivière domaniale, appartenant au domaine public de l'Etat (Code de l'Environnement, 2014). La Marne sert souvent de limite entre les communes et rarement de lien entre celles-ci ; elle a notamment été un outil pour l'industrialisation de la vallée (CG77, 2013). Cette activité est encore active en aval de Meaux : l'industrie agroalimentaire s'illustre autour de Meaux où l'on stocke les grains produits dans la Brie, dans le Multien et l'Orxois, l'usine William Saurin à Saint Thibault-les-vignes, le siège social de Nestlé à Noisiel. La filière du bâtiment s'illustre par l'extraction de sables et graviers dans les boucles de la Marne. Des gravières et sablières sont présentes à Luzancy et à Méry-sur-Marne.

En amont de Meaux, la vallée est cultivée et peu urbanisée. Le paysage est rural et fermé puisque les bords de Marne sont boisés et difficilement accessibles, malgré la présence de quelques vignes et arbres fruitiers (photo 2) qui se dessinent sur les coteaux et viennent ponctuer les paysages d'openfields (Atlas des paysages de Seine-et-Marne, 2009).

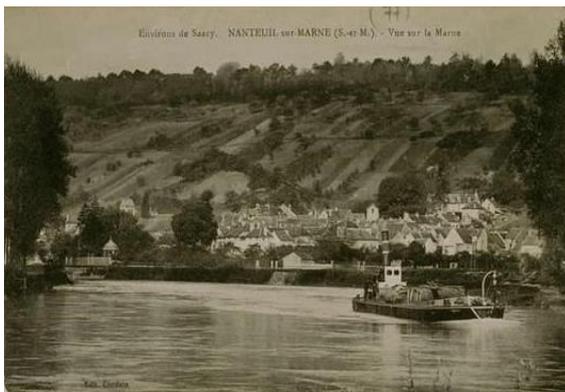


Photo 2 : Vignes à Nanteuil-sur-Marne (©IAU, sans date)



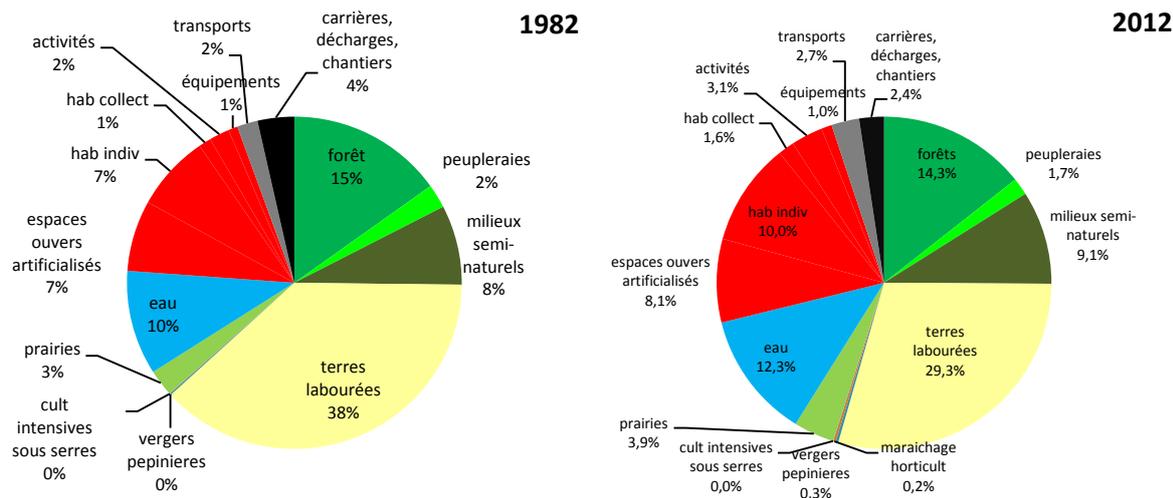
Photo 3 : et La Marne à Saâcy-sur-Marne (©Marine Gérard, 2014)

La toponymie laisse pourtant entendre la présence de pratiques agricoles aujourd'hui disparues dans le fond de vallée : les « prairies » de Carmes, Saint-Faron et des Cordeliers disparues au profit de bois ou urbanisées, « le pommier », « le poirier », « les vignes » eux aussi connaissant un changement d'occupation des sols. En approchant Meaux, de nombreuses serres ont été construites. Les activités agricoles sont faiblement représentées au profit des activités industrielles et de loisirs dans ce tronçon de la vallée : parcs, sentiers

de randonnées, parcours sportifs, sites de motocross, centres équestres, plages urbaines, points de canoë kayak et campings que l'on retrouve à Meaux et à la Ferté-sous-Jouarre.

## 1.2 L'occupation du sol dans la vallée

La vallée de la Marne est une vallée urbanisée en aval de Meaux et rurale en amont. La présence de la ville nouvelle de Marne-la-vallée développée dans les années 1960 est la conséquence du phénomène d'urbanisation qui gagne progressivement l'Est. En excluant le cœur d'agglomération de la région, la vallée n'a pas en 2012 d'occupation du sol dominante : elle est composée de terres labourées (30%), de surfaces urbanisées (environ 20%) et de forêts (16%) mais cette répartition ne fait apparaître aucune spécialisation.

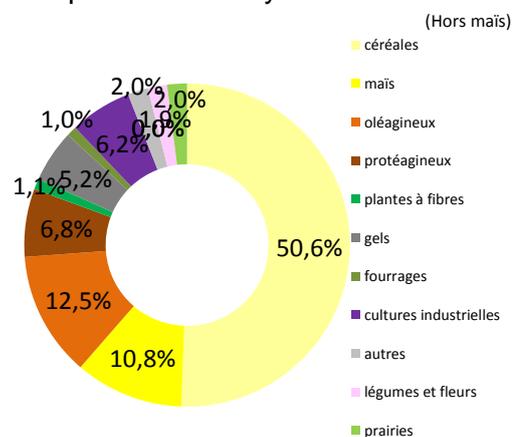


Graphique 5 : Occupation des sols dans la vallée de la Marne (© M.Gérard, 2014. Source MOS 1982 & 2012)

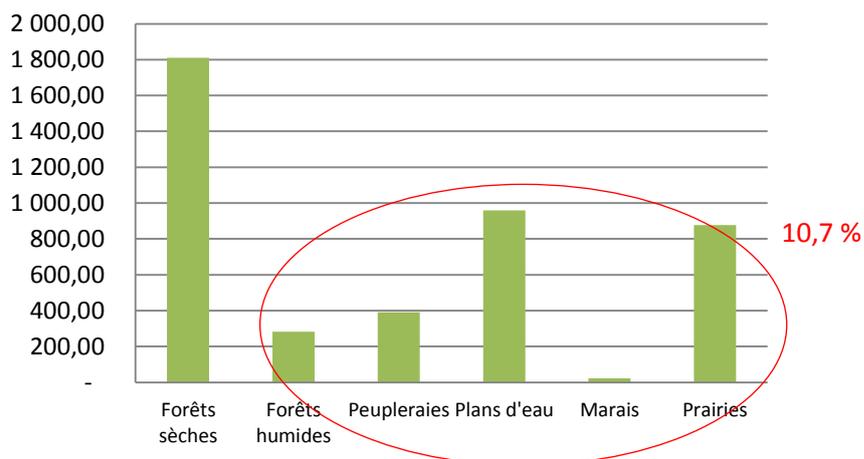
Les graphiques (n°5) montrent un recul des terres labourées sur les trente dernières années, au profit de l'urbanisation, de l'eau et des carrières. L'agriculture connaît une perte de vitesse, même si les petites exploitations maraîchères et fruitières ont légèrement progressé (proche de 0% en 1982 contre 0,5% en 2012). Les prairies gagnent en surface mais ne sont pas systématiquement le fait d'un retour à l'élevage. Les prairies peuvent constituer des réserves foncières pour les collectivités, souligne la SAFER, pour préserver certains espaces de l'urbanisation. L'augmentation de surface en eau est une conséquence directe des requalifications de carrières. Dans le même temps, les matériaux alluvionnaires sont indispensables au développement urbain, d'où la création de nouvelles carrières.

L'activité agricole de la vallée de la Marne est dominée par les grandes cultures intensives : aux deux-tiers par des céréales en comprenant le maïs. Le maraîchage, bien que peu développé, représente toutefois une part importante comparée à la moyenne des vallées franciliennes. Remarquons une part importante en plantes à fibres (1,1% dans la Marne contre 0,1% pour le total des vallées franciliennes), liée à la culture de chanvre qui s'est développée localement. Parmi l'activité agricole, les prairies à destination de l'élevage sont quasiment inexistantes.

Graphique 6 : Répartition par grandes familles des cultures agricoles dans la vallée de la Marne (© M.Gérard, 2014. RPG 2010)



Concernant les habitats naturels de la vallée, on estime que 10,7% de sa surface est occupée par des milieux humides comme les prairies, les forêts alluviales, les marais et les plans d'eau, en excluant cours d'eau et forêts sèches. Les forêts sèches, principalement de feuillus, sont les formations les plus représentées dans la vallée : des forêts ayant perdu leur profil humide du fait de l'absence d'inondations et de l'abaissement des nappes. Les forêts humides sont en revanche peu présentes. D'une manière générale, elles sont composées d'aulnes glutineux et de trembles ; elles sont moins fréquemment composées de chênes pédonculés, d'ormes champêtres, de frênes communs et encore plus rarement de saules (blancs et vanniers) (Cariou et al., 1992). Les marais sont enfin quasiment inexistant dans la vallée, asséchés au profit des grandes cultures et de l'urbanisation.



Graphique 7: Espaces potentiellement humides dans la vallée de la Marne en 2008 (ha) (© M.Gérard, 2014, Ecomos 2008)

La vallée dispose d'espaces d'intérêt régional sur le plan de la biodiversité qui abritent ces zones humides : Réserve Naturelle du Grand Voyeux (étangs, roselières, prairies humides), Marais de Lesches, Base de loisirs de Jablines qui sont autant d'espaces à préserver de la mise en culture.

Les peupleraies ne sont pas prépondérantes dans la vallée, bien qu'elles soient supérieures en surface aux forêts humides. Historiquement, les peupleraies étaient souvent cantonnées aux îles de la Marne. C'est le cas de l'île de Vaires-sur-Marne : la présence d'une peupleraie était le fait même de l'implantation de l'usine de chocolat Menier (Noisiel), permettant la fabrication des caisses d'emballage pour l'exportation du chocolat (AEV, 2014). Aujourd'hui, ces plantations sont abandonnées et par conséquent envahies par des aulnes, lianes et hautes herbes.

D'autres activités ont permis un regain progressif de la flore. Avec l'arrêt d'extraction de granulats des carrières arrivées à terme, la végétation s'est développée dans les anciens bassins d'exploitation, notamment des saules. Par endroits, les berges ont été peuplées de roselières (roseaux communs, glycéries, massettes) qui constituent des lieux de refuges pour l'avifaune, les amphibiens et les poissons (Cariou et al., 1992), c'est le cas de la réserve du Grand Voyeux devenue un pôle d'observation des oiseaux pour le grand public et les naturalistes.

## 2. La vallée du Grand Morin : une vallée rurale et artisanale

La vallée du Grand Morin peut être séparée en deux tronçons, la ville de Coulommiers marque un changement de paysage : en amont la vallée est rurale alors qu'en aval elle est soumise à une pression urbaine comprenant moins de pratiques agricoles (Atlas des paysages de Seine-et-Marne, 2009).

## 2.1 Topographie et Paysages

La rivière du Grand Morin suit un tracé Est-Ouest et a pour exutoire la Marne. La vallée est étroite et profonde et draine un vaste réseau de rus. Bien que reliée à Paris et à Meaux par différentes routes nationales, la vallée se trouve en dehors des axes d'urbanisation et a de ce fait conservé un aspect rural, excepté sur quelques secteurs urbanisés (Coulommiers, Crécy-la-la-Chapelle, Esbly). La rivière se divise à maintes reprises en plusieurs bras artificiels, du fait de la présence ancienne de moulins. L'activité artisanale est particulièrement développée dans cette vallée. Certaines des activités sont aujourd'hui disparues – ou quasiment - comme la confection de paniers en osier, de vins, pierres de meules, scieries, activités également historiquement présentes dans le Petit Morin (Musée des pays de Seine-et-Marne, 2014). Le développement des lignes de chemins de fer au XIXe siècle a par ailleurs industrialisé par endroit la vallée, surtout de Coulommiers à Crécy-la-Chapelle comme en témoigne les papeteries et faïenceries aujourd'hui pour la plupart fermées.



Photo 4 : Fond de vallée industriel à la Ferte-Gaucher, avec au premier plan sur coteaux des cultures de blé (© M.Gérard, 2014). Photo 5 : Moulin du Grand Morin à Crécy-la-Chapelle (© randosolitaire.over-blog.fr, 2010)

Cette vocation artisanale et industrielle s'est atténuée mais est toutefois valorisée ; un des moulins à Boissy-le-Châtel a par exemple été converti en centre d'exposition d'art, tout comme de nombreux édifices qui tendent à « muséifier la vallée », pour reprendre les termes de Catherine CARRE (Carré, 2011). Le patrimoine est mis en forme au service du développement local et du tourisme<sup>12</sup>.

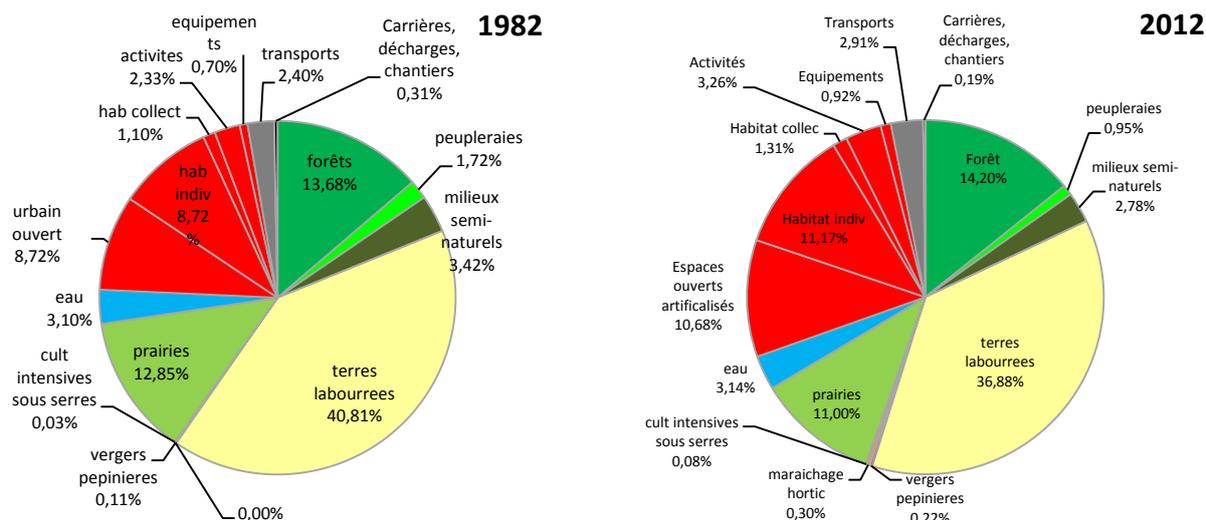
Un dernier aspect caractéristique du Grand Morin relève du risque d'inondation. En période de crue, la rivière gonfle rapidement, les inondations sont fréquentes et ravageuses à la confluence de la Marne. Il est alors commun de retrouver dans le discours des habitants de la vallée le besoin de maîtriser le cours d'eau et de sauvegarder le patrimoine présent ; qui plus est quand la majorité du cours d'eau est classé non-domanial<sup>13</sup>.

## 2.2 L'occupation du sol dans la vallée

La vallée présente plusieurs modes d'occupation du sol. Le caractère agricole est plus présent que dans la Marne : la moitié de la surface de la vallée est destinée à l'agriculture et à l'élevage. Les peupleraies sont peu présentes et se limitent à quelques parcelles de moins de 1 ha.

<sup>12</sup> Le Grand Morin est connu pour être une vallée des peintres (Office de tourisme du Pays Créçois, 2014)

<sup>13</sup> Depuis 1618 le Grand Morin était domanial permettant le transport du bois ; il devient non domanial à partir de 1926. Ses dix derniers kilomètres en aval font figures d'exception (domaniale)



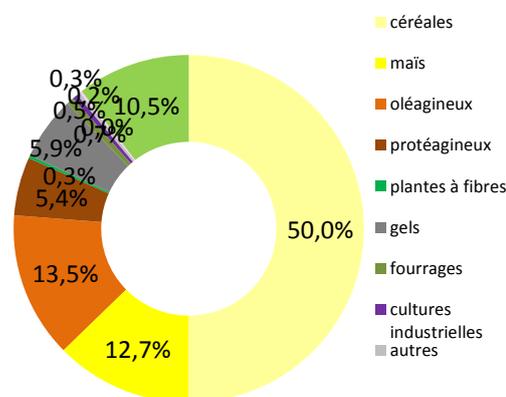
Graphique 8 : Occupation des sols dans la vallée du Grand Morin (© M.Gérard, 2014. Source MOS 1982 & 2012)

La présence de prairies est significative mais n'est pas dominante dans le paysage, comme elle pourrait l'être dans la vallée du Petit Morin. Elles sont en perte de vitesse sur la période 1982-2012, une diminution qui peut s'expliquer par le « retournement de prairies », argument récurrent relevé au cours de plusieurs entretiens. La diminution de prairies peut aussi être faite au profit de la construction. Les surfaces urbanisées ont en effet beaucoup augmenté en 30 ans.

Le Grand Morin se caractérise également par des vergers, bien qu'en mauvais état. Ils se combinent parfois en fond de vallée avec des prairies, un système en « pré-vergers » devenu rare mais encore maintenu sur de petites parcelles, en élevage extensif. Les pommiers et poiriers ont en partie remplacé les vignes des coteaux dont la disparition est liée au phylloxera<sup>14</sup> (Dygeny & Thibaut, 2013). Bien que très faible, l'augmentation des surfaces consacrées aux vergers (environ 5 ha en 1982 contre 10 ha en 2012) se traduit par un regain des produits locaux en vente directe, notamment par la confection de cidres et de jus à destination des touristes, souligne l'association *Terroirs 77*. Le maraîchage et l'horticulture ont également légèrement augmenté, ce qui est davantage le fait de l'horticulture que du maraîchage. En effet, il semblerait qu'« il y [ait] peu de maraîchage dans le secteur, à l'exception de quelques cultures de pommes de terre » (animatrice du SAGE). « La vallée est trop loin de Paris : le maraîchage se maintient surtout en petite couronne », nous confie l'association *Terroirs 77*.

L'activité agricole est dominée par les grandes cultures. Comme pour la vallée de la Marne, le Grand Morin est composé aux deux tiers de céréales (maïs compris). La part de maïs (12,7%) est ici plus forte et rentre directement en concurrence avec les prairies. Ces dernières sont destinées à de l'élevage bovin allaitant et laitier, dans une moindre mesure à l'élevage ovin. L'élevage équin est en croissance dans la vallée, il n'est pas destiné à l'alimentation mais aux activités de loisirs.

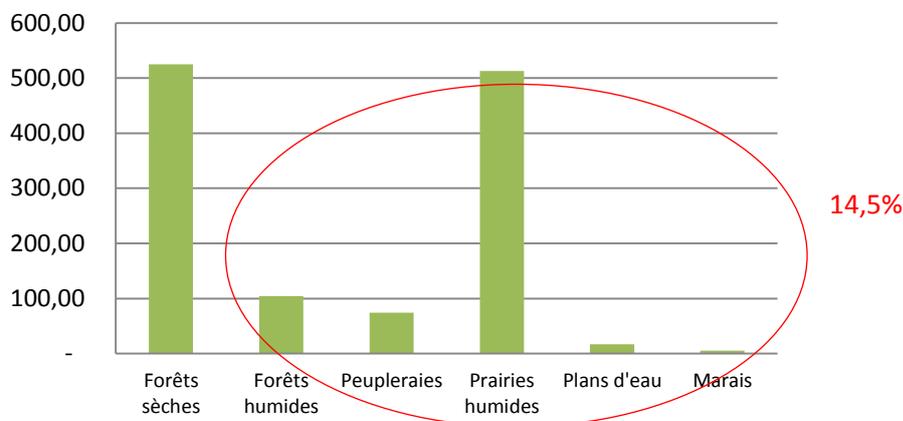
Graphique 9 : Répartition par grandes familles des cultures agricoles dans la vallée du Grand Morin (© M.Gérard, 2014. RPG 2010)



<sup>14</sup> Puceron entraînant dans la deuxième partie du XIXe siècle la mort des ceps (Dygeny & Thibaut, 2013).

De nombreux centres équestres ont été construits à proximité des prairies.

Concernant les habitats naturels de la vallée, les prairies humides et mésophiles propices à l'élevage cumulent 500 ha. En tout, on estime que 14,5% de la vallée est occupée par des zones potentiellement humides.



Graphique 10: Espaces potentiellement humides dans la vallée du Grand Morin en 2008 (ha) (© M.Gérard, 2014. Ecomos 2008)

Les peupleraies sont faiblement représentées, elles occupent quelques parcelles notamment à Crécy-la-Chapelle et à Jouy-sur-Morin. Le programme d'entretien de la rivière mis en place par le syndicat de rivière du Haut Morin influence en partie ce résultat puisqu'il privilégie des arbres aux racines profondes afin de tenir au mieux la berge, ce qui n'est pas le cas du peuplier. Ce programme a été déployé dans le cadre des crues du Grand Morin et suite aux nombreux arbres tombés dans la rivière lors de la tempête de 1999.

Les forêts sèches sont très présentes le long de la vallée sur les coteaux, elles se composent de chênaies-charmaies et de chênaies-frênaies avec des faciès intermédiaires. Les principales essences sont le chêne pédonculé, le charme, le frêne commun, le merisier, l'érable-champêtre ; globalement les espèces sont les mêmes qu'on soit dans la Marne ou dans le Grand Morin (IAURIF, 1994).

La vallée est enfin caractérisée par la présence d'arbres taillés en têtards (Seconde Nature, 2009). Ils étaient autrefois utilisés pour la production de fourrages et de litières pour l'étable et servaient de bois de chauffage, ils pouvaient enfin servir de limites de parcelles témoignant ainsi des anciennes pratiques au sein de la vallée (IAU, 2010). La taille des arbres têtards favorise la formation de cavités pour les oiseaux cavernicoles et de garde-manger pour les insectes saproxyliques. Pourtant, leur qualité est remise en question, au regard du manque d'entretiens : ils risquent donc de dépérir (Seconde Nature, 2009). Enfin, ajoutons que la situation des marais est des plus préoccupantes : les politiques d'assèchement ont réduit à néant les marais qui étaient historiquement associés aux fonds de vallées. Il ne resterait environs plus que 6 ha de marais dans le Grand Morin.

### 3. La vallée de l'Ourcq : une vallée forestière impénétrable

#### 3.1 Topographie et paysages

La vallée de l'Ourcq est une vallée large, peu urbanisée et au paysage fermé. L'Ourcq prend sa source dans le département de l'Aisne et a pour exutoire la Marne, à Mary-sur-Marne ; le canal de l'Ourcq longe cette même rivière. La vallée suit un tracé Nord-Sud et se distingue des deux autres vallées par une occupation du sol à dominante forestière. La vallée est traversée par la RD102 et la LGV Est européenne et marque une transition entre les

plateaux du Multien à l'Ouest constitué de grandes étendues agricoles et de l'Orchois à l'Est marqué par des vallonnements et boisements.

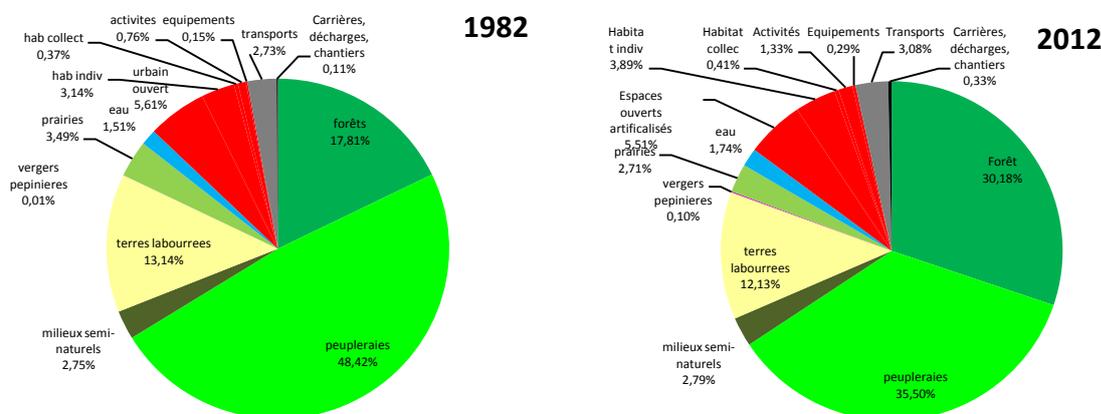
La toponymie de la vallée nous indique à plusieurs endroits la présence de marais (*Marais de Beauval et de Negando, Petit et Grand Marais, Tourbière* etc.) (IGN, 2014). L'Aulne semble également prépondérant dans la toponymie dans les zones les plus humides, tout comme les prairies anciennement maintenues (*le Pré sec, la Grande Prairie, la Prairie du Corroy, etc.*) Un ensemble forestier (la forêt de Retz<sup>15</sup>) et de peupleraies depuis l'Aisne semble enfin caractériser le secteur. Avec la création du canal de l'Ourcq au XVIIIe siècle, la rivière n'est plus navigable, déléguant cette compétence au Canal. Les paysages de la vallée sont aujourd'hui principalement recouverts par les peupleraies géométriques dans ce secteur au sol tourbeux, rare en Ile-de-France. La vallée reste identifiée comme grande zone naturelle d'intérêt écologique en ZNIEFF 1 et 2.



Photo 6 : Vallée de l'Ourcq, depuis le sommet d'un coteau (© M.Gérard, 2014)

### 3.2 L'occupation du sol dans la vallée

La vallée présente une occupation du sol plutôt homogène à dominante forestière aux deux tiers. Entre 1982 et 2012, l'occupation du sol est restée stable, à l'exception des forêts. Les peupleraies sont passées de 48,4% à 35,5% en trente ans, tandis que les forêts ont regagné du terrain. Cette forte baisse des peupleraies peut se traduire par une déprise volontaire de la part des propriétaires. La déprise peut être liée à la suspension des aides de l'Etat suite à la circulaire du 11 Septembre 1998 et à l'arrêt des exonérations fiscales dont bénéficiaient les propriétaires (loi du 9 Juillet 2001 d'orientation sur la forêt) (Agator, 2007). « Les populiculteurs n'ont pas replanté [...], d'autres ont même laissé tomber leur parcelle » (CNP), ce qui peut expliquer le regain de la forêt humide.



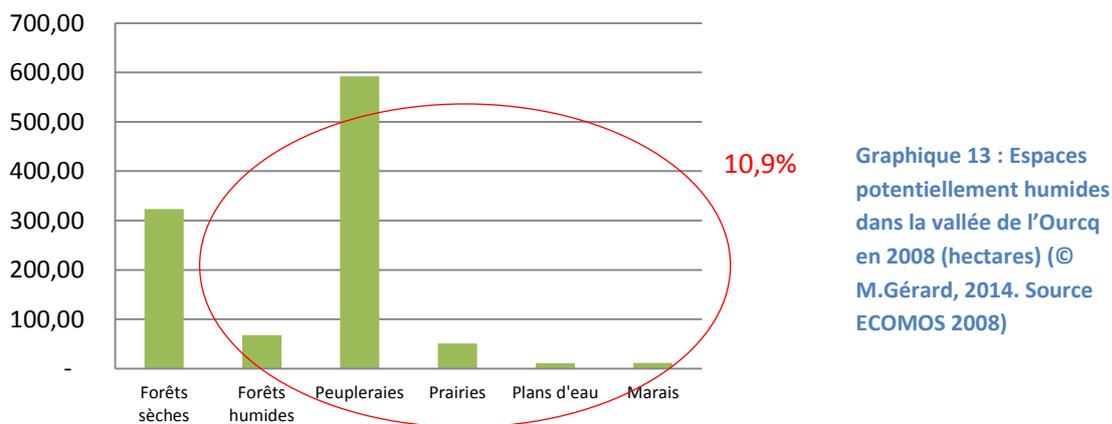
Graphique 12 : Occupation des sols dans la vallée de l'Ourcq (© M.Gérard, 2014. Source MOS 1982 & 2012)

<sup>15</sup> Forêt qui constituait autrefois l'une des sources d'approvisionnement de Paris ; le bois était transféré par le biais de la rivière (CG77, 2013)

Cet enjeu n'en demeure pas moins important car mêmes si certaines peupleraies sont recolonisées par les ligneux, de nouvelles peupleraies ont été plantées, là où auparavant il n'y en avait pas.

Les pratiques sylvicoles semblent donc bien plus présentes dans l'Ourcq que les pratiques agricoles dont nous exposerons succinctement le détail. Les cultures céréalières sont dominantes à plus de 50%, suivies d'oléagineux (25,8%) et de cultures industrielles (7,4%) : des cultures situées davantage sur les coteaux que dans le fond de la vallée. Les plateaux du Multien et de l'Orxois bordant la vallée influencent en grande partie cette orientation.

Concernant les habitats naturels de l'Ourcq, les milieux humides occupent en tout 10,9% de la surface totale de la vallée. Les peupleraies sont les groupes les plus représentés et occupent actuellement les anciennes zones de marais qui ne comptent plus que pour 5 ha environs dans la vallée.



On retrouve dans la vallée des taillis sous futaies composés de chênes, bouleaux, charmes et frênes. Les plus vieilles peupleraies sont constituées par le Régénéré de l'Ourcq, le Robusta et l'I294, les plus récentes sont constituées de Beaupré, Trichocarpa et baumier, selon un sylviculteur rencontré dans l'Ourcq.

La populiculture pratiquée est intensive, recourt à des hybrides avec un travail du sol, l'utilisation d'engrais et l'élagage ; en soi, on peut remettre en question le caractère naturel de ce type de forêt pour la faune et la flore.

L'ensemble des pratiques agricoles et sylvicoles abordées lors de ce chapitre (céréales, maraîchage, élevage, populiculture) méritent une attention particulière : comment se sont-elles développées ? Dans quels contextes ?

Il convient alors de comprendre le fonctionnement de ces différents systèmes d'exploitation par le biais des recherches bibliographiques et des entretiens avec les acteurs (techniques sur l'exploitation, mode de production, destination des produits, revenus de la filière).

## Chapitre 4 : Pratiques agricoles et sylvicoles : éléments de contexte des filières

### 1. La populiculture : une culture privilégiée dans les fonds de vallées

La forêt française est une forêt à 70% privée détenue par différents profils au sein de la société : agriculteurs, artisans, commerçants, professions libérales, en majorité des citoyens. La populiculture est la culture des peupliers. La gestion des peupleraies qui va nous intéresser dans ce prochain point est avant tout l'affaire de propriétaires de petites parcelles en fond de vallée (Boutet & Philippe, 2003).

#### 1.1 Essor et priorités de la populiculture

Les peupleraies se situent principalement dans les espaces alluviaux qui correspondent à leur biotope naturel. Les peupliers sont des essences pionnières dans les vallées des grands fleuves. Les vallées alluviales présentent en effet de nombreux avantages : d'abord l'eau pour un arbre hydrophile, puis l'apport en argile ou en limon selon la vallée, qui permet d'aérer le sol, condition indispensable pour les racines de cet arbre. En Ile-de-France, le climat arrosé et chaud pendant la période de végétation contribue aussi à alimenter les peupliers (Chevallier, 2000).

A ce développement « naturel » s'oppose la culture intensive de peuplier, ou populiculture. Ces plantations sont particulièrement critiquées par les écologues du fait de leurs impacts sur la biodiversité. Ces cultures intensives vont à l'encontre de ce que peut représenter la nature : luxuriante et « sans marques trop flagrantes de présence humaine » (Le Floch, 1996). De nombreuses études ont mis en évidence ce type de conflit comme dans le Marais Poitevin, les vallées angevines et les vallées ligériennes. L'organisation géométrique des plantations est souvent à l'origine des conflits : c'est une culture qui impacte les paysages et les banalise. D'un point de vue écologique, la populiculture intensive accueille une faible biodiversité, nuit aux systèmes hydrologiques et aux prairies humides (Le Floch, 1996).

Historiquement la populiculture se développe avec l'introduction du peuplier d'Italie (*Populus nigra Italica*) et du peuplier deltoïde (*Populus deltoïdes*) à la moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle pour marquer les routes, les limites de champs, les rivières et les propriétés (Agator, 2007). La populiculture se développe plus particulièrement en association avec l'élevage. Les peupliers, les saules et les têtards de frênes ont un rôle de délimitation des prairies dans les vallées. De plus, les feuilles de peuplier sont sollicitées pour l'alimentation et l'ombrage du bétail. En l'absence d'élevage, la populiculture a pu se développer en association avec des cultures intercalaires (maïs, tournesol, soja, légumes divers), essentiellement dans le Sud-Ouest de la France et de manière anecdotique en Ile-de-France comme dans la vallée de la Marne (Terrasson et Le Floch, 1995). Les premières plantations de peupleraies sont également motivées par les besoins en bois des habitants des vallées, notamment le bois de chauffage, des charpentes pour la construction. La populiculture peut alors être perçue comme une production complémentaire à l'élevage et à l'agriculture (Terrasson et Le Floch, 1995).

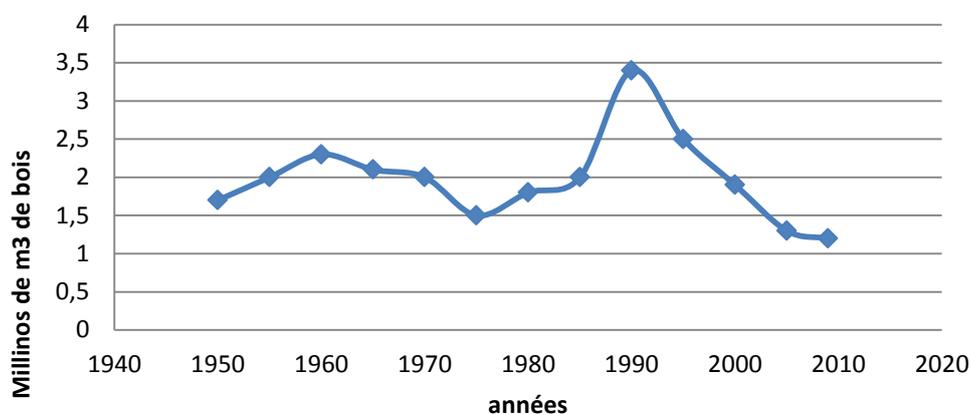
Ce schéma perdure jusqu'au lendemain de la seconde guerre mondiale qui marque une série de changements. La populiculture se substitue à l'élevage lorsque les prairies ne sont plus rentables et sont abandonnées et devient en partie le fait d'acteurs externes au monde agricole qui réalisent des plantations à titre de placement (Pourtet, 1959).

Des années 1960 à 1970, la populiculture connaît une croissance importante. La PAC mise en place en 1962 accélère la déprise agricole des éleveurs et de certains agriculteurs démunis face aux opérations de remembrement et aux primes versées aux plus grands producteurs. D'autres avantages vont se présenter pour les populiculteurs, bénéficiant des politiques de reboisement : l'Etat exonère d'impôts fonciers pendant 30 ans tout terrain

boisé, les peupleraies comprises. Ces plantations sont subventionnées<sup>16</sup> à condition d'être renouvelées et deviennent une manière de valoriser et de rentabiliser les zones humides inexploitable (Agator, 2007). On peut enfin expliquer la croissance de la populiculture par le progrès scientifique. Les améliorations génétiques ont en effet conduit les peupliers à être plus performants : l'hybridation des trois espèces de peuplier a créé une nouvelle variété éliminant les caractères indésirables du point de vue du sylviculteur. La qualité du bois s'est améliorée, tout comme le cycle de vie de l'arbre réduit à 15 ans permettant un gain de productivité (Zones humides info, 2006). Il devient alors possible de cultiver des peupleraies sur de petites parcelles, telles qu'on les retrouve dans les fonds de vallée.

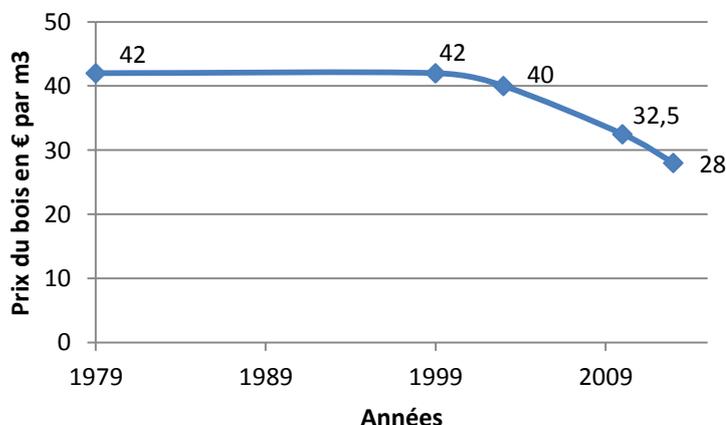
## 1.2 Le marché de la populiculture

L'augmentation des productions peut s'expliquer par l'ensemble des mesures incitatives de boisement-reboisement, mais elle peut également se justifier par l'essor de nouveaux besoins au sein de la société.



Graphique 14 : Récolte de grumes de bois de peuplier en m3 en France de 1950 à 2009 (SCEES & peupliersdefrance.fr)

Les récoltes de bois de peuplier connaissent des années 1950 à 1980 une certaine régularité liée au développement de la palette en France pour l'emballage de fruits et légumes jusqu'en 1990 où la production connaît un pic (Graphique 14). Une phase de déclin s'amorce dans les années 1990 qui peut s'expliquer par deux raisons : le développement du carton et du plastique, matériaux rentrant directement en concurrence avec le bois de peuplier pour l'emballage de marchandise, et, l'arrivée de nouveaux producteurs de peupleraies sur le marché européen). La populiculture se développe en effet en Europe orientale au moment de la chute de l'URSS dans quelques pays (Roumanie, Bulgarie,, Hongrie Yougoslavie) (Soulères, 1995). Le déclin est avéré à partir des années 2000. On peut y voir la conséquence de la révision de l'exonération foncière par l'Etat<sup>17</sup> ramenée à 10 ans pour les peupleraies, mais surtout la



Graphique 15 : Evolution du prix du bois de peuplier en France en euros après conversion des francs (1€ = 6,5 Frcs) (CRPF Poitou-Charentes & France Bois Forêts, 2013)

<sup>16</sup> Création du Fond Forestier National permettant notamment ces subventions.

<sup>17</sup> la loi du 9 Juillet 2001 d'orientation sur la forêt

chute du prix du bois depuis la tempête de 1999. En 2013, le prix du bois de peuplier s'élève en moyenne à 28€/m<sup>3</sup>, ce qui correspond à une diminution de près 33% du prix initial de 1979 (Graphique 15).

Le peuplier reste actuellement l'une des essences les plus recherchées, on estime qu'il est la septième essence la plus récoltée en France et la troisième en Ile-de-France (Francilbois). La rapidité de la pousse de l'arbre et le bon rapport au prix justifient cet engouement pour le peuplier, comparé à d'autres essences de feuillus (les chênes par exemple).

### 1.3 Les impacts de la populiculture sur la biodiversité dans les fonds de vallée

Les peupleraies occupent environ 190 000 ha dans tout le territoire métropolitain (IFN, 2012). En Ile-de-France, les peupliers sont plantés sur près de 7500 ha dont environ 3740 ha occupent les vallées, soit 50% du total francilien des surfaces en peupleraies (MOS 2012). D'un point de vue écologique, elles peuvent être remises en cause pour trois raisons.

→ L'introduction de peupleraies modifie l'organisation physique et biologique des écosystèmes. Les peupleraies appauvrissent génétiquement les milieux et, de part leur culture uniforme, ne produisent pas d'habitats suffisamment variés pour les espèces. Les écosystèmes riches et complexes qu'on associe aux vallées alluviales ont été en grande partie détruits au moyen de travaux d'assèchement modifiant les habitats naturels (Chevallier, 2000). Les marais, les forêts humides et les prairies sont les milieux les plus fragilisés par les plantations, ce qui a des conséquences sur le nombre d'espèces en baisse et sur les fonctions remplies par les écosystèmes (Fouque, 1996).

Des recherches scientifiques comme celles d'Alain Delplanque de l'INRA ont permis d'affirmer qu'il existait une biodiversité au sein des peupleraies, bien qu'elle soit le plus souvent très commune. Un grand nombre d'insectes peut vivre de cette espèce en monoculture. Néanmoins, en tenant compte de l'écosystème précédant la peupleraie, il apparaît que les plantations simplifient la biodiversité : les forêts alluviales et les prairies aux nombreuses espèces (50 en moyenne) sont remplacées par des plantations monoclonales, sans strate intermédiaire, ni grands arbres (Zones humides info, 2006).

→ Les fonctions abordées lors du premier chapitre ne sont pas pleinement assurées par les peupleraies. Sous les stades pionniers des plantations (moins de trois ans en général), l'eau de la nappe est moins pure du fait d'un traitement intensif qui a vocation à éliminer les strates herbacées et arbustives. Ces traitements (glyphosate et autres herbicides) peuvent conduire à un phénomène d'eutrophisation des milieux aquatiques avec l'excès d'azote et de phosphore réduisant les fonctions d'habitat, d'interactions biotiques ou encore d'autoépuration de l'eau (Fouque, 1996).



Photo 7: Peupleraie récemment entretenue - Vallée du Grand Morin (© M.Gérard, 2014)

- Le choix même du peuplier en monoculture intensive aux bords des cours d'eau ne permet pas de remplir la fonction de résistance aux perturbations. Son enracinement superficiel et sa forte prise au vent le rend sensible au déchaussement, déstabilisant les berges (Chevallier, 2000).

#### 1.4 La filière populicole : des aides néfastes à la biodiversité ?

Les rencontres avec le Conseil National du Peuplier (CNP), l'interprofession du bois en Ile-de-France, Francilbois, et un populiculteur de l'Ourcq nous ont permis de préciser le système de production populicole qui concerne principalement la vallée de l'Ourcq. La populiculture s'est dans une moindre mesure développée dans la vallée de la Marne et marginalement dans la vallée du Grand Morin.

Toutes les parcelles sylvicoles de la vallée de l'Ourcq appartiennent actuellement à des propriétaires privés. Les « 270 000 propriétaires de peupleraies en France ont à 80% des propriétés de moins de 1 ha » (CNP), une petite surface que l'on retrouve également dans l'Ourcq<sup>18</sup>. De manière générale, les peupleraies sont l'affaire de familles, une seule personne active suffisant à la gestion de ces dernières. En effet, les peupleraies ne requièrent pas un grand entretien. Selon un sylviculteur rencontré, l'entretien d'une peupleraie se déroule en huit phases :

- Plantation de 150 à 200 pieds l'hectare sur terrain assaini et broyé ;
- Traitement en herbicides, la première année afin d'éviter la concurrence ;
- Coupe des « gourmandes », c'est-à-dire du bois indésirable à 80 cm du sol pendant la deuxième année ;
- Taille de formation dans les cimes pour éviter les doubles fourches ;
- Elagage sur un tiers de l'arbre la quatrième année afin d'éviter que les branches ne forment des nœuds dans le bois ;
- Taille de formation des cimes ;
- Elagage, la huitième année ;
- Coupe du bois sur pied au bout de 15, 20 ou 25 ans.

Le coût d'une peupleraie revient approximativement à 2 000€/ha comprenant les frais de plantation et de désherbage du sol (1600€) et les frais divers comme l'élagage (400€). La récolte permettrait au populiculteur de gagner en moyenne 9 000€ à 10 000€ par hectare après coupe et vente du bois. Le revenu moyen de 9500€ en 20 ans exploitation d'une peupleraie d'1ha, équivaut à un apport de 475€ ramené à l'année pour un populiculteur.

Ce dernier peut néanmoins prétendre plusieurs aides et avantages pour diminuer ses dépenses. Les populiculteurs bénéficient d'une exonération de 100% de la taxe foncière non bâtie pour 10 ans, comprise dans la loi d'orientation sur la forêt (CRPF, 2006). Le montant de la taxe est variable d'une commune ou d'une région à l'autre, selon le prix du foncier mais reste « une forme d'accompagnement importante pour maintenir l'activité », selon le CNP. Plus récemment en Avril 2014, un fond financier a été mis en place par le biais de la charte nationale « Merci le peuplier ». L'adhésion à la charte permet aux populiculteurs d'obtenir une aide de 2,50€ par plant des industriels et de 0,30€ par plant auprès des pépiniéristes. La charte sera a priori prochainement proposée dans l'ensemble des communes françaises possédant 10 ha ou plus de peupleraies. Certaines régions déjà adhérentes comme le Poitou-Charentes, disposent de versions particulières intégrant des aides supplémentaires (par exemple en cas d'événements climatiques exceptionnels). Son Conseil Régional s'est engagé à verser une aide de 2,50€ par plant. Un hectare pouvant accueillir 150 à 200 plants, nous amène à calculer la somme des aides attribuées aux populiculteurs : pour 1 ha de 200

---

<sup>18</sup> Le nombre de propriétaires reste inconnu dans la vallée.

plants, ils peuvent prétendre toucher 1160€ si l'on sollicite les pépiniéristes, les industriels et la région (Figure 7).

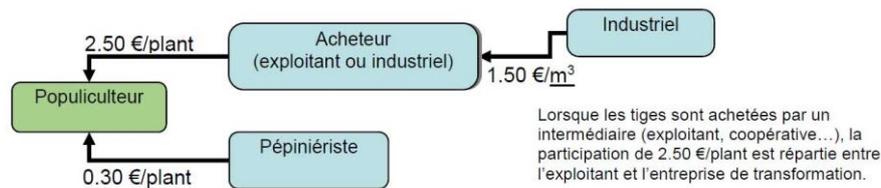


Figure 7: Fonctionnement des aides et relations entre acteurs de la filière (© Peupliers de France, 2014)

La charte n'a pas vocation à intégrer des objectifs de biodiversité : l'éco-conditionnalité se limite à la certification du bois PEFC dans l'objectif d'une gestion durable. Le label peut être remis en cause sur son volet « biodiversité ». Le label tolère en effet l'application d'intrants, ce qui d'une certaine manière n'est pas entièrement compatible avec des objectifs de biodiversité.

En région Ile-de-France, environ 60% des peupliers sont envoyés en broyage pour la confection de paillage organique<sup>19</sup>, de pâtes à papier et de panneaux de particules. Le reste (40%) constitue du bois d'œuvre, selon le CNP, utilisé pour deux types de transformation : le sciage pour la confection de caisses, palettes et meubles, et, le déroulage pour la confection de panneaux contreplaqués et d'emballages légers. L'Ile-de-France semble être une région différente dans la transformation du bois de peuplier. Le CNP nous informe en effet que les principaux débouchés à l'échelle nationale concernent à 80% le déroulage (45% l'emballage léger et 35% du contreplaqué) et à 20% le sciage. Les chiffres attribués pour la région ne représentent toutefois qu'une estimation du CNP.

Les trois acteurs rencontrés nous ont par ailleurs décrit deux modèles existant pour la filière populicole.

Le CNP parle d'une filière à dimension locale, car « la plupart des bassins populicoles approvisionnent localement les gisements de production » : les peupleraies peuvent être stratégiquement implantées près des zones de maraîchage, afin de produire en quantité des cageots. Le CNP insiste sur l'idée d'un produit exploité et transformé en France pour des circuits de proximité.

Francilbois et le populiculteur de l'Ourcq, deux acteurs ayant plus de poids à l'échelle de la région francilienne, parlent en revanche d'une crise dans la production et la transformation, propre à l'Ile-de-France qui est une région-capitale. « Il n'y a plus de sciage dans la région depuis une ou deux générations. De ce fait, on se retrouve obligé de sortir le bois de la région pour scier », nous dit Francilbois. Seule une petite scierie de négoce perdure à Crécy-la-Chapelle dans la vallée du Grand Morin qui coupe ses propres forêts, aux comptes du propriétaire. « Pour se faire une marge, elle achète des grumes à des petits exploitants forestiers du secteur pour les revendre non sciées » (Francilbois). Les usines de première transformation les plus proches sont situées dans le Pas-de-Calais (Stora Enso) et en Lorraine (Norskeskog) alimentées en Epicea et Peuplier.

Le sylviculteur de l'Ourcq fait état d'une filière en déclin dans la région : « les industries les plus proches ont fermé, Saint Gobin, Soissons, à partir des années 1990 lorsque les pays d'Europe de l'Est ont commencé à produire eux-mêmes des peupleraies, avec des prix beaucoup moins chers que les nôtres ». Il insiste sur la dimension internationale de ce bois exporté : premièrement pour la Chine pour qui le prix du transport de fret reste faible, puis pour l'Italie du Nord. Le bois de peuplier francilien est vendu sur pied directement aux

<sup>19</sup> Les collectivités utilisent notamment ce paillage pour l'entretien des espaces verts

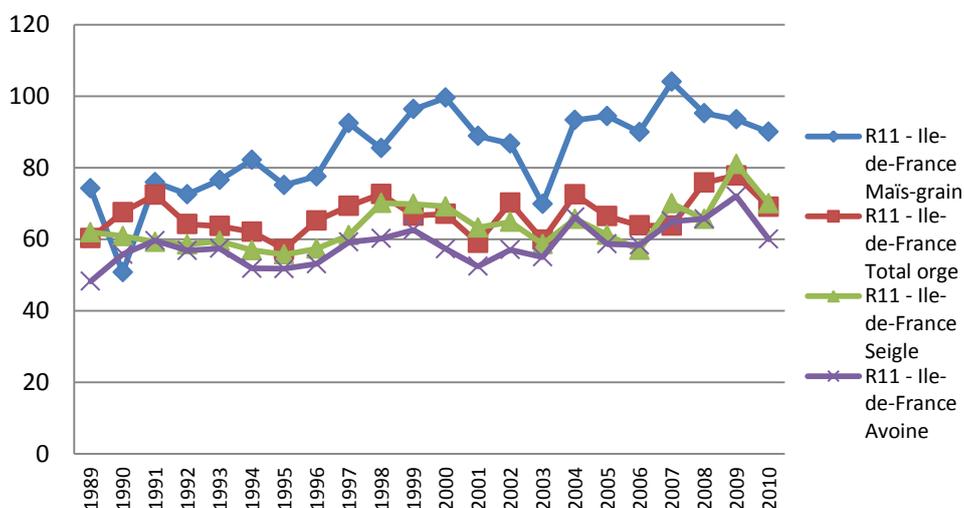
régions françaises, notamment la Bretagne, ou aux pays importateurs pour une transformation sur place.

## 2. La céréaliculture : une culture rémunératrice pour les agriculteurs qui s'affranchissent des limites des plateaux

### 2.1 La production céréalière en Ile-de-France

La production de céréales a augmenté dans l'ensemble des plaines et plateaux dans les années 1960 après la mise en place de la PAC qui a incité les agriculteurs à l'exploitation de grandes cultures. Rappelons que la PAC a été instaurée dans le but d'accroître la productivité, stabiliser les marchés et assurer des prix raisonnables et accessibles pour les consommateurs (Eurostat, 2003).

Dans les années 1980, les excédents accumulés provoquent une baisse des prix : les céréales secondaires comme le seigle, l'orge et l'avoine sont alors délaissées au profit du blé tendre et du maïs caractérisés par des rendements et des prix plus élevés (Eurostat, 2013) comme le suggère le graphique 16. Les céréales connaissent dans l'ensemble des fluctuations dans leurs rendements ; le maïs semble particulièrement plus sensible aux aléas climatiques comme lors des épisodes de canicules de 1990 et de 2003 (Agreste, 2013). Néanmoins, cette céréale traitée de manière intensive (engrais, phytosanitaires, engins mécanisés) propose les rendements les plus élevés (90 qtx/ha en dernière date). Les fonds de vallée qui regorgent d'eau peuvent proposer de ce fait les parcelles les plus avantageuses pour le maïs (haut rendement et conditions hydriques).



Graphique 16 : Rendements du maïs grain, de l'orge, du seigle et de l'avoine en Ile-de-France de 1989 à 2010 en qtx/ha (Agreste IDF, 2010)

La production francilienne, plateaux et vallées confondus, est actuellement orientée vers le blé tendre qui s'étend sur 237 000 ha, l'orge de printemps et d'hiver (70 800 ha) constituent un deuxième poste devant le maïs (49 500 ha). La Seine-et-Marne concentre cette production puisque près de 60% des surfaces céréalières sont réalisées dans ce département, contre 15% en Yvelines, 15% en Essonne, 9,7% dans le Val d'Oise et 0,3% en petite couronne (Agreste IDF, 2013).

## 2.2 Impacts écologiques des grandes cultures

L'agriculture intensive n'a jusque-là pas ou peu pris en compte son impact sur l'environnement ; la question étant d'abord de produire en quantité, au meilleur coût possible.

La modernisation de l'agriculture s'est inscrite dans une dissociation des cultures et de l'élevage et de la spécialisation des exploitations par grandes régions françaises : l'Île-de-France est ainsi une région caractérisée par la production de grandes cultures, comparée à la Basse-Normandie, région d'élevage.

Avec la mise en place de la PAC dans les années 1960, les difficultés économiques se sont accumulées pour les éleveurs et agriculteurs ; le nombre d'exploitations a connu une baisse importante : entre 1988 et 2010, près de 4000 exploitations ont fermé (Agreste, 2013), rachetées par de grands propriétaires. En fonds de vallée, l'intensification agricole et la raréfaction des haies découlant des opérations de remembrement<sup>20</sup> ont limité l'habitat de nombreuses espèces. La multiplication de projets d'aménagements, d'irrigation, de drainage et d'assèchement des zones humides dans l'objectif d'obtenir les meilleures conditions possibles de production est aussi rendue responsable de la perte de biodiversité dans les vallées entraînant la banalisation des paysages (Le Roux, 2008).

Actuellement, de nombreuses études sont menées sur les effets de l'agriculture sur la biodiversité ; cette littérature est néanmoins difficilement mobilisable par l'action publique pour des raisons d'échelles (de la parcelle au paysage) et de compréhension du terme de biodiversité. De plus, les facteurs humains et socio-économiques sont souvent négligés dans de nombreuses études (Le Roux, 2008). A l'échelle de la parcelle dont les études sont les plus nombreuses, les grandes cultures annuelles comme le maïs sont soumises à une uniformité spatiale modifiant le milieu et la biodiversité avec l'utilisation de produits phytosanitaires, la réalisation de manœuvres de labours profonds et la fertilisation.

L'Île-de-France n'est pas épargnée par les effets néfastes de l'agriculture intensive. De nombreuses espèces animales et végétales, qui représentent des indicateurs clés de l'état de santé de la biodiversité, sont en fort déclin dans les milieux ouverts franciliens, comme le montrent Maxime Zucca, Julien Birard et Laure Turcati, écologues à Natureparif, dans le diagnostic de la biodiversité en région Île-de-France<sup>21</sup>.

Les produits phytosanitaires sont essentiellement des herbicides provoquant une réduction du nombre d'espèces floristiques ; les espèces messicoles sont par exemple anéanties. Les insecticides, autres phytosanitaires, anéantissent quant à eux les arthropodes, les auxiliaires et ravageurs de cultures : ils sont particulièrement toxiques pour la faune des sols (Le Roux, 2008). L'application de phytosanitaires et d'engrais azotés de synthèse contribuent de plus à polluer les nappes souterraines. Les sols qui sont privés d'humus perdent alors leur stabilité structurale devenant sensibles à l'érosion (Dufumier, 2013).

La fertilisation des cultures permise par les engrais a des effets positifs sur la croissance et l'abondance de la végétation et des organismes vivants dans le sol. Néanmoins, la richesse spécifique diminue en ce qui concerne les insectes et les plantes. Cela contribue à homogénéiser les milieux et entraîne le remplacement d'espèces spécialistes par des espèces généralistes (Le Roux, 2008).

Enfin, les manœuvres de labours profonds du sol de manière répétées ont des effets négatifs sur l'abondance des organismes qui est réduite, particulièrement pour la macrofaune du sol (les vers de terre). La maîtrise de l'eau par drainage ou irrigation peut

<sup>20</sup> Depuis 1945, ce sont près de 15 millions d'hectares qui ont été remembrés en France

<sup>21</sup> Maxime Zucca, Julien Birard et Laure Turcati, *Diagnostic de l'état de santé de la biodiversité en Île-de-France*, Natureparif, 2013, voir [www.natureparif.fr/attachments/Diagnostic%20regional%20de%20la%20biodiversite\\_180913.pdf](http://www.natureparif.fr/attachments/Diagnostic%20regional%20de%20la%20biodiversite_180913.pdf)

avoir des effets positifs ou négatifs : le drainage impact négativement les groupes inféodés aux zones humides alors que l'irrigation est favorable à la faune du sol même si elle a pour effet une diminution de la diversité végétale (Le Roux, 2008). L'irrigation a d'autres impacts sur l'environnement : salinisation des sols, abaissement des nappes phréatiques et érosion. De plus, le recours systématique à des engins motorisés pour le labour se traduit par une augmentation de la consommation en pétrole participant à l'effet de serre (Dufumier, 2013).

La situation est particulièrement préoccupante en Île-de-France : l'analyse des données recueillies dans le cadre des programmes de sciences participatives initiés par le Muséum National d'Histoire Naturelle sur les oiseaux, les chauves-souris et les papillons fait apparaître que pour une même surface, la biomasse d'espèces spécialistes des milieux agricoles est plus faible en Île-de-France que dans les départements limitrophes, pourtant très comparables sur le plan agricole<sup>22</sup>. Le constat est similaire pour la flore : les milieux agricoles sont aussi moins riches en espèces végétales – y compris des espèces généralistes – que les milieux agricoles d'autres régions de plaine française. En particulier, près de 50 % des espèces messicoles, c'est-à-dire inféodées aux moissons, sont éteintes ou menacées dans la région<sup>23</sup>. Comparés aux parcelles de grandes cultures, les couverts herbacés abritent une diversité d'espèces végétales bien plus importante et une densité nettement supérieure de faune du sol, d'invertébrés divers, de micro-habitats, et donc de ressources alimentaires et de sites de reproduction pour les vertébrés. Ils sont extrêmement favorables au développement de populations d'insectes auxiliaires des cultures, alors qu'au contraire la simplification du paysage favorise la présence de nombreux ravageurs capables de se développer dans des milieux pauvres.

### 2.3 Les subventions aux agriculteurs

L'agriculture sous toutes ses formes est actuellement dépendante des soutiens publics. L'essentiel des subventions accordées aux agriculteurs provient de la Politique Agricole Commune (PAC). Lors de son lancement, le traité de Rome a tenté de limiter les subventions nationales à la production. Dans ce contexte, les aides du premier pilier sont garanties via le Fond Européen Agricole de Garantie (FEAGA), tandis que celles du deuxième pilier sont financées par un fond national et communautaire, le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER). Premier et deuxième piliers ont des objectifs différents : le premier pilier concerne les aides directes attribuées aux agriculteurs, tandis que le second finance le développement rural.

D'un montant actuel de 55 milliards d'euros, la PAC occupe 42% du budget de l'Union Européenne, ce qui en fait le plus grand programme d'aide à l'agriculture au monde. Les exploitants français perçoivent environ 1/5 des aides avec en moyenne un revenu d'un peu plus de 20 000 euros par agriculteur, toute filière confondue.

En France sur la période 2007-2013, le premier pilier de la PAC a représenté près de huit milliards d'euros, tandis qu'un peu moins d'un milliard d'euros ont été consacrés au second pilier. Le budget du premier pilier qui nous intéresse plus particulièrement est réparti à près de 99% aux cultures et à 1% aux élevages tous confondus. Cette répartition donne à penser une politique agricole favorisant les cultures, plus que l'élevage, et ce, illustré par le montant des subventions.

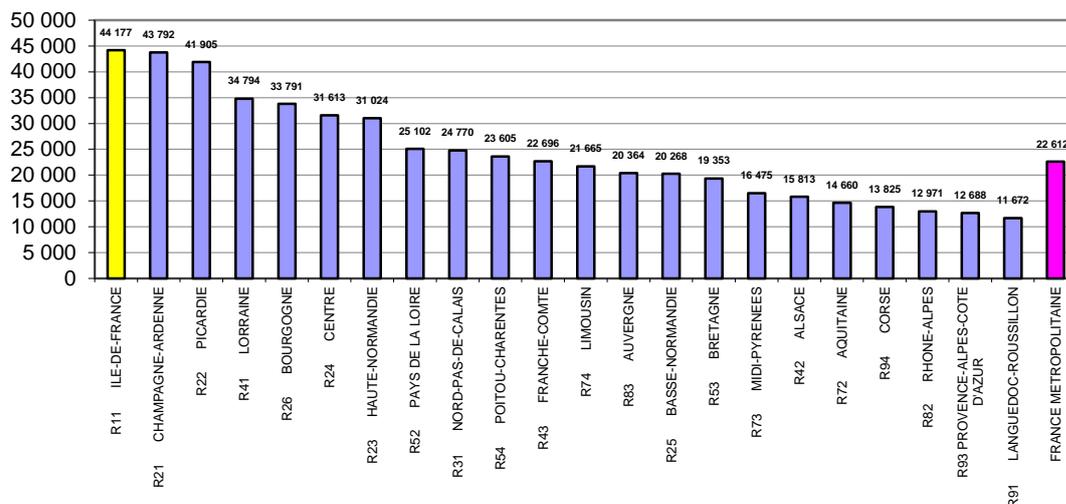
Les aides ont majoritairement profité aux régions agricoles que sont la Bretagne, la Loire-Atlantique, la Champagne-Ardenne, le Centre et le Midi-Pyrénées. L'Île-de-France a pour cause touché près de 193 millions d'euros correspond à moins de 3% du budget du premier pilier (Agreste, 2010). Les chiffres par bénéficiaire nous donnent un tout autre point de vue

---

<sup>22</sup> Voir [www.natureparif.fr/attachments/temp/Dossierdepresse\\_indicateurs.pdf](http://www.natureparif.fr/attachments/temp/Dossierdepresse_indicateurs.pdf)

<sup>23</sup> Liste rouge de la Flore vasculaire d'Île-de-France, voir [http://inpn.mnhn.fr/docs/LR\\_FCE/ListeRougeRegionaleFlore.pdf](http://inpn.mnhn.fr/docs/LR_FCE/ListeRougeRegionaleFlore.pdf)

sur la répartition des subventions : la région Ile-de-France figure en tête de liste, soit environ 44 200 euros annuels par agriculteur (Graphique 17). La Seine-et-Marne est même le département présentant les montants les plus élevés par bénéficiaire (49 265 €).



Graphique 17 : Montant moyen par bénéficiaire et par région en 2012 du premier pilier de la PAC en euros (Agreste, 2012)

Ces répartitions nous invitent à penser à une distribution des subventions concentrée dans un petit nombre d'exploitants à la charge de grandes parcelles en Ile-de-France, contrairement à une distribution plus diffuse dans les régions agricoles précédemment mentionnées.

Pour le second pilier, ce sont en tout 38 millions d'euros qui ont été injectés par PAC en Ile-de-France. Au regard d'une agriculture orientée vers les grandes cultures, le FEADER a spécifiquement mis l'accent dans cette région sur la mise aux normes et la modernisation des équipements d'exploitation, le développement de la filière non-alimentaire et la reconquête de la qualité des eaux. La filière non-alimentaire correspond au développement de cultures destinées aux biocarburants, notamment le colza (Agreste n°91, 2008). La reconquête de la qualité des eaux renvoie quant à elle aux dégradations des eaux souterraines provoquées par les nitrates ; cette situation n'a cessé de se dégrader depuis 1992 (Agreste n°91, 2008).

Le bilan des réformes de la PAC reste faible du point de vue de l'environnement, tant que les mécanismes de marché dominent les décisions des exploitants. Or, les impacts environnementaux restent externes aux marchés. La réforme de 2013, dite du bilan à mi-parcours, ne transforme pas fondamentalement les mécanismes de la PAC en ce qui concerne la cible environnementale, à l'exception du secteur laitier jusqu'ici organisé par un système de quotas. D'ailleurs, note Jean-Marc Meynard « *la suppression des quotas laitiers va sans aucun doute renforcer la spécialisation, en entraînant la disparition de la production laitière des régions les moins compétitives !* »<sup>24</sup> La structure actuelle de la PAC, distinguant un premier pilier voué avant tout à soutenir le revenu et un second pilier plus réduit appelé pour partie à répondre aux impacts environnementaux négatifs, n'adopte toujours pas une approche intégrée. L'enjeu est désormais reporté à 2020.

Actuellement, 75 % du budget de la PAC est dédié aux aides directes aux agriculteurs (premier pilier), non ciblées et majoritairement calculées sur la base de références historiques de production. Au titre du premier pilier de la PAC, les agriculteurs reçoivent directement une subvention annuelle pour soutenir leur activité. Les 25 % restants du budget

<sup>24</sup> Jean-Christophe Kroll, Aurélie Trouvé et Martin Déruaz, *Quelle perspective de régulation après la sortie des quotas ?*, INRA, 2010, voir [www2.dijon.inra.fr/cesaer/fichiers/pagesperso/trouve/synthese%20rapport.pdf](http://www2.dijon.inra.fr/cesaer/fichiers/pagesperso/trouve/synthese%20rapport.pdf)

sont alloués au fonds de développement rural (second pilier) pour des mesures ciblées visant à améliorer la compétitivité, l'environnement et la qualité de la vie dans les milieux ruraux.

Il serait pourtant possible de changer d'agriculture, et pour cela la PAC, en profondeur. C'est l'avis de Marc Dufumier, agronome, écrivain et membre du conseil scientifique de la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et pour l'Homme, a interpellé les députés européens pour qu'ils redonnent de l'ambition écologique à la réforme de la PAC. En 2013, la Commission européenne proposait que 30 % des aides soient allouées à la mise en œuvre de mesures environnementales, selon le principe de « verdissement » de la PAC. Mais en 2013, après plus de deux ans de négociation, de nombreuses mesures restent optionnelles et le verdissement ne sera vraisemblablement pas opérationnel dans les faits. Pourtant, plusieurs Organisations Non-Gouvernementales (ONG) se sont engagées en faveur d'une réforme de la PAC, dont le WWF, qui propose notamment des réformes très concrètes en faveur de la biodiversité, notamment en limitant la monoculture par une véritable rotation avec au moins trois cultures différentes dont la principale n'excède pas 50 % de la surface agricole utile (SAU), et comprenant au moins une légumineuse. L'ONG prône également le maintien des prairies permanentes en incitant aux pâturages à Haute valeur naturelle, au passage à des systèmes herbagers et aux Surfaces d'intérêt écologique (dites également Infrastructures agro-écologiques, IAE) et en demandant que le taux minimal d'Infrastructures IAE soit porté de 7 à 10 % de la SAU. Pour atteindre l'objectif recherché, ces zones ne devraient être ni labourées, ni traitées, ni fertilisées. Ce seraient donc nécessairement des éléments fixes du paysage ou des surfaces en jachère, mais en aucun cas des prairies permanentes. Les agriculteurs auraient le choix des éléments composant leur IAE.

#### 2.4 Les grandes cultures : comparaison des exploitations en plateaux et en vallées

Une des hypothèses de ce mémoire est fondée sur les différences de productivité entre vallées et plateaux. Nous détaillerons ici le système de production des grandes cultures, spécifiquement dans le Nord de la Seine-et-Marne, et tenterons de comparer plateaux et vallées. Les vallées de la Marne et du Grand Morin présentent des caractéristiques proches de celles des plateaux, avec une occupation des sols tournée vers les grandes cultures.

Sur les rebords des plateaux, la rotation est de manière générale dominée par le blé avec un assolement en blé, colza, blé et féverole (Photo 8). La culture du maïs est faiblement représentée. Les féveroles se maintiennent grâce aux aides de la PAC pour les cultures de protéagineux à 180€ l'hectare.

Les exploitations en bordure de Brie sont généralement des grandes exploitations de 80 à 160 ha à haut rendement (blé à 95 quintaux/ha ; colza à 40 quintaux/ha ; féveroles 50 quintaux/ha), pour une marge brute de 800€/ha (Agroparistech, 2012).



Photo 8 : A gauche Blé tendre (© M.Barra, 2014) / Au milieu Féveroles (© M.Gérard, 2014) / A droite Colza (© Atome 77, 2006)

Ce constat est aussi celui de la SAFER qui estime la taille moyenne d'une exploitation de 100 à 200 ha. « La tendance est à l'agrandissement », nous confie l'un des chargés de missions qui estime à 80 ha le seuil de rentabilité d'une exploitation : « en dessous de 80 ha,

l'exploitation n'est pas viable pour l'agriculteur qui a des charges fixes comme le matériel, les machines et les intrants ».

Les grandes exploitations qui requièrent peu de main d'œuvre permettent un revenu annuel de 7000 à 60 000€ par actif, dépendant à 75% des aides de la PAC (Agroparistech, 2012). La SAFER nous a indiqué un montant tout différent : de 70 000 à 100 000€ de revenu annuel pour un céréalier, dépendant de 20 à 40% des aides de la PAC. Ces dernières informations semblent plus appropriées aux céréaliers installés au cœur des plateaux, en Plaine de France par exemple. Les plus petites exploitations appartiennent aux agriculteurs en fin de carrière, avec des revenus beaucoup moins élevés.

Dans le fond de vallée, les cultures céréalières se sont également développées. Les parcelles les plus éloignées de la rivière sont souvent privilégiées pour les cultures de blé, colza et orge avec des rendements inférieurs à ceux retrouvés en plateaux (75 qtx/ha de blé en vallée contre 95 qtx/ha en bordure de plateau ; 30 qtx/ha en colza contre 40 qtx/ha ; et enfin 70 qtx/ha pour l'orge qui ne figurait pas sur les plateaux). Dans les parcelles les plus proches du cours d'eau, ce sont en revanche le blé et le maïs qui sont le plus souvent privilégiés (90 qtx/ha pour le maïs et 75 qtx/ha pour le blé) (Agroparistech, 2012).

Dans les vallées, les exploitations sont grandes mais généralement plus réduites que sur le plateau. Pour l'un des syndicats de rivière rencontré dans le Grand Morin, c'est la conséquence d'un parcellaire plus fragmenté aux plus petites parcelles car le fond de vallée n'a pas systématiquement connu de remembrement<sup>25</sup>. Pour les petites exploitations, comprises dans un parcellaire étroit, les agriculteurs peuvent être concernés par des baux précaires, remettant en question la pérennité de l'activité. Il s'agit de parcelles faisant l'objet d'expropriation mais qui sont laissées à disposition de l'exploitant jusqu'à ce qu'elles soient construites définitivement (Chambre d'agriculture, 2014). Avec la pression urbaine, il arrive que l'activité agricole soit reléguée derrière une autre pratique, comme les activités de loisirs (chambres et tables d'hôtes) (Toulalan, 2012). Lorsque les exploitations ne sont pas menacées, elles permettent aux actifs de se faire une marge brute en moyenne de 680€/ha pour un revenu de 31 000 à 65 000€ annuels, contre 5000 à 37 000€ pour les exploitations en baux précaires (Agroparistech, 2012).

Dans la vallée de la Marne, la construction du parc d'attraction Disneyland en 1992 s'est accompagnée d'expropriations ou d'une diminution des surfaces des exploitations agricoles, simplifiant la rotation (blé, blé et colza) et diminuant le revenu des agriculteurs. Une partie d'entre eux vit d'ailleurs grâce aux indemnités versées pendant les expropriations pour la construction du parc d'attraction.

Le contexte périurbain de la vallée de la Marne, voire du Grand Morin, rend particulièrement difficile la construction de bâtiments de stockage. De ce fait, les récoltes sont souvent directement acheminées par camions jusqu'aux coopératives. Lors des entretiens, les agriculteurs céréaliers se sont montrés faiblement renseignés sur la destination des matières premières après la vente aux coopératives, localisées pour la plupart en dehors de l'Île-de-France (« je livre à Coriolis qui travaille jusqu'à Reims »). Certains ont même souligné une perte de repères au sein de la filière : « *Je ne sais pas vraiment où partent les cultures. Aujourd'hui, c'est devenu compliqué. C'est une autre génération. A la coopérative, ils analysent chimiquement la farine et la retravaillent pour avoir une qualité irréprochable pour le pain* », nous dit un agriculteur à propos de ses cultures de blé.

---

<sup>25</sup> Ou le remembrement s'est opéré plus tard que sur le plateau

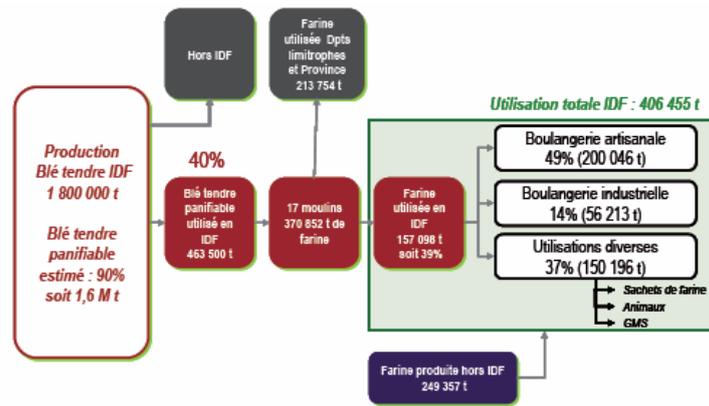


Figure 8: Organisation de la filière pain en Ile-de-France (© CREDOC à partir des données Agreste, 2000)

En Ile-de-France, la filière de blé tendre<sup>26</sup> est bien intégrée. C'est la seule filière étant autosuffisante en volume pour la région qui exporte 60% de son blé et consomme sur place 40% (Figure 8). Une tendance à la diminution de l'exportation est cependant observée car selon le rapport Toulalan sur *Les enjeux de la production et de l'approvisionnement alimentaire franciliens*, en 2010 la région n'exportait plus que 20% de sa farine (Toulalan, 2012). Par ailleurs, le rapport souligne une diminution de l'utilisation de la farine pour la boulangerie artisanale au profit de la boulangerie industrielle. Cette tendance dénote une hausse des ateliers de boulangeries en grandes surfaces, plus forte en Ile-de-France que dans les autres régions françaises.

Dans le paysage d'openfield de la vallée de la Marne et du Grand Morin, aussi bien en rebords de plateau qu'en fond de vallée, de nombreuses exploitations appartiennent actuellement à des agriculteurs à la tête d'entreprises de travaux agricoles. Il s'agit Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (GAEC) ou d'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (EARL) (Agroparistech, 2012). Même si la majorité des exploitations ont une forme juridique individuelle, ce type d'entreprise est en hausse depuis les années 2000 et réalise des prestations agricoles comme les semis, les itinéraires techniques ou encore les récoltes. Le CESER parle d'une « évolution du statut vers une forme plus sociétaire » pour les EARL qui en région francilienne représentaient 16% des exploitations en 2000 contre 29% en 2010 (Toulalan, 2012). Son essor est étroitement lié à la progression de l'urbanisation qui pousse certains agriculteurs à déléguer la gestion de leurs productions.

## 2.5 Zoom sur la culture du maïs

Le SIG de l'occupation du sol nous a montré en Chapitre 2 que plateaux et vallées avaient sensiblement la même proportion exploitée en céréales, c'est-à-dire plus de 50%, hors maïs, avec une légère différence pour ce dernier (7,2% des surfaces agricoles en maïs en vallées contre 6,6% en plateaux).

Le maïs est une céréale exigeante pour son cycle de vie : elle réclame de la chaleur et des terres bien aérées et arrosées, qu'on peut communément trouver en fond de vallée. Le maïs consomme beaucoup d'eau, mais ses besoins se concentrent essentiellement pendant sa floraison c'est-à-dire l'été. Depuis la fin des années 1970, sa consommation d'intrants (engrais, produits phytosanitaires) et l'utilisation d'équipements (arrosage, tracteurs divers) n'a cessé d'augmenter pour des surfaces de plus en plus grandes, ce qui est valable pour l'ensemble des grandes cultures (Gachet, 2011).

<sup>26</sup> Le blé francilien est à 98% du blé tendre, propre à la consommation humaine (Toulalan, 2012).

Aujourd'hui, le maïs est la première production céréalière au monde ; la France est devenue le premier exportateur mondial de semences de maïs et le premier producteur de maïs en Europe. On distingue actuellement trois utilisations : comme ressource alimentaire pour l'élevage, pour l'Homme et comme ressource non-alimentaire à des fins industrielles (papeterie, plastiques biodégradables, détergents, médicaments, plus récemment pour les biocarburants) (AGPM, 2013). Les derniers chiffres en date montrent une hausse des surfaces agricoles dédiées au maïs, en raison d'un prix de plus en plus élevé et des hauts rendements. Le maïs permet de plus de dégager des marges plus importantes que n'importe quelle autre céréale. Une étude de D. Desbois (INRA) et de B. Legris (INSEE) a mis en évidence les coûts de production et les marges des producteurs à l'échelle nationale entre 1991 et 2004<sup>27</sup>.

	Blé tendre			Maïs		
	1992	1998	2004	1992	1998	2004
Nombre d'exploitations	288 780	217 950	198 910	163 020	116 380	112 370
Surfaces moyennes (ha)	13,3	20,1	21,3	8,9	14,4	13,5
Rendement (quintal/ha)	66,7	77,5	77,5	81,4	87,4	91
<b>Prix (€/quintal)</b>						
Prix à la production	20,0	11,5	9,7	19,7	12,4	9,6
Prix « mondial »	10,3	13,9	12,6	9,3	10,7	9,6
<b>Coûts de production (€/ha)</b>						
Charges spécifiques	487	434	422	502	447	431
dont :						
engrais	184	151	129	205	162	160
produits phytosanitaires	185	182	181	103	96	87
produits pétroliers	42	33	41	49	58	61
Charges de structure	748	572	685	976	872	776
Total coûts de production hors travail	1 210	1 002	1 079	1 478	1 319	1 207
<b>Résultats (€/ha)</b>						
Produit brut	1 330	894	755	1 605	1 089	882
Subventions d'exploitation	126	366	419	87	465	475
Marge nette	246	257	95	215	235	150

Tableau 3 : Coûts et gains de production du blé et du maïs en moyenne en France (Inra-Insee-Scees, 2007)

Il apparaît que la marge nette affiche un montant plus important pour le maïs que pour le blé.

La PAC 2014 devrait pouvoir diversifier les cultures sur les exploitations agricoles pour encourager la rotation. Sous la pression des lobbys, la France a pourtant déjà entamé des négociations avec la Commission européenne afin d'exonérer les cultures de maïs de cette obligation (France Nature Environnement, 2014), ce qui peut nous mettre en alerte sur les risques d'appauvrissement des vallées.

Un autre système de production de plus en plus rencontré dans les vallées est celui de la betterave associée au maïs. Il concerne les exploitations qui s'étalent du plateau jusqu'au fond de vallée. Ces exploitations de plus d'une centaine d'hectares sont retrouvées dans les vallées de la Marne et plus rarement dans celle du Grand Morin. En rotation biennale avec le blé, le maïs présente des rendements de 90 qtx/ha. Le succès de ce type d'exploitation repose essentiellement sur la betterave considérée comme l'une des cultures les plus rentables : « aujourd'hui, c'est la betterave qui nous fait vivre » nous dit un agriculteur.

### 3. L'élevage bovin : une filière en déprise, profitant davantage à l'élevage allaitant

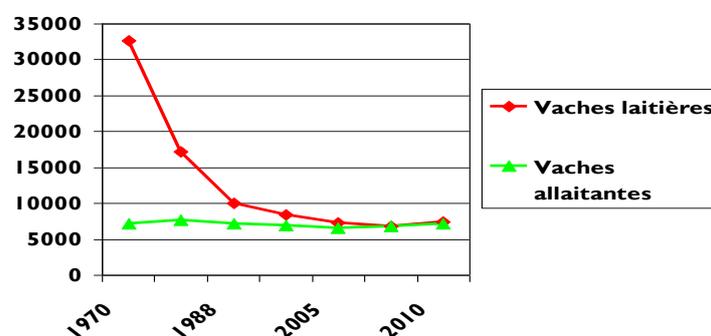
Nous faisons ici le choix d'aborder l'élevage bovin au regard des visites de terrain et des entretiens réalisés qui ont mis en exergue l'importance de cette filière encore présente dans la région et qui se maintient localement dans quelques vallées (Grand et Petit Morin, Epte).

<sup>27</sup> Disponible sur [http://www.insee.fr/fr/ffc/docs\\_ffc/ref/agrifra07f.pdf](http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ref/agrifra07f.pdf)

A l'inverse, le cheptel des ovins a connu une régression des plus importantes sur la période 1950-2010.

Selon le CERVIA, l'Île-de-France n'est quasiment plus considérée comme une région d'élevage bovin, « le gouvernement ne va tarder à déclarer cet état de fait, ce pourquoi nous devons agir maintenant pour redynamiser la filière ». Cette situation critique reflète le manque d'infrastructures dédiées à l'élevage (abattoirs) et de fédération entre éleveurs pour porter un projet commun. Pour évaluer la viabilité de la filière, la maison de l'élevage francilienne a établi un diagnostic faisant état de la présence de 500 éleveurs bovins dans la région. Alors qu'on estime en 2010 à 29 000 le nombre de bovins en Île-de-France, ce dernier était déjà plus important en 1990 où l'on recensait encore 42 500 bovins (Toulalan, 2012). Cette chute est d'autant plus impressionnante si l'on prend les chiffres de 1955 quand le remembrement n'était pas encore en vigueur (155 000 têtes).

La diminution du cheptel bovin concerne surtout celui des vaches laitières comme nous le montre le graphique 18. Il en résulte que le cheptel bovin francilien ne représente actuellement plus que 0,15% du cheptel bovin national.



Graphique 18 : Evolution des chiffres des vaches laitières et allaitantes (©Rapport Toulalan, 2012. Source Agreste 2000, enquête de structure 2005 et memento 2010)

Pour la production de viande, en circuit long, les éleveurs vendent principalement leurs bêtes aux marchands de bestiaux (70,60%) aux groupements (22,60%), aux autres éleveurs (2,52%), aux abattoirs (2,52%) et dans le cadre des marchés à bestiaux (1,68%) (Toulalan, 2012). Il n'y a en effet quasiment plus de structures abatant les bovins : seuls les abattoirs de Jossigny et de Meaux en Île-de-France traitent les bovins, mais leur petite taille ne leur permet pas d'être rentables économiquement, ni d'ouvrir tous les jours de la semaine. La plupart des abattoirs franciliens sont davantage spécialisés en ovins. En circuit court représentant seulement 945 têtes bovines, les éleveurs amènent eux-mêmes les bêtes à l'abattoir, bien que cette tâche soit contraignante en raison des longues distances à parcourir (Toulalan, 2012). En effet, on estime que les structures les plus utilisées sont situées en dehors de la région (Nogent Le Rotrou, Troyes, Le Neubourg, Alençon, Montdidier, Forges-les-eaux, Cosne-sur-Loire) (Toulalan, 2012). La commercialisation de la viande se fait enfin dans la plupart des cas par vente directe.

Concernant la production de lait, il ne reste aujourd'hui plus que 107 éleveurs dans cette filière dans la région produisant 46,4 millions de litres de lait commercialisé : 40% de ce lait sont utilisés pour la transformation en fromage de Brie de Melun et de Meaux, contre 50% pour les produits industriels (le reste étant en vente directe) (Toulalan, 2012). Bien souvent, le lait destiné au secteur industriel est acheminé en dehors de l'Île-de-France puisque seuls quatre sites sont implantés en région francilienne.

La viabilité de l'élevage bovin est alors remise en question. Les entretiens réalisés ont mis en évidence la dureté du travail d'éleveur - 365 jours l'année - et un seuil de « survie » correspondant à 200 têtes par exploitation (selon la SAFER) et 100 têtes selon les éleveurs. Il permettrait en moyenne de faire gagner aux éleveurs un revenu de 15 000 à 20 000 € annuels par actif. De plus, il peut devenir difficile pour un nombre aussi élevé de têtes de

trouver encore des surfaces disponibles en prairies. Deux cas sont alors observés, quand la situation se révèle compliquée. Les éleveurs peuvent pratiquer un élevage intensif réduisant la surface nécessaire par tête<sup>28</sup> correspondant à plus de deux bovins par hectare. Ils peuvent aussi diviser leur effectif en plusieurs troupeaux sur différentes parcelles : c'est le cas dans la vallée du Petit et du Grand Morin où les éleveurs possèdent plusieurs troupeaux sur des dizaines de kilomètres. Remarquons qu'il est désormais rare de trouver des éleveurs s'occupant exclusivement de leurs troupeaux : ils se sont diversifiés vers des cultures de céréales jugées plus rentables.

Pour dynamiser la filière, des mesures localement peuvent être mise en place comme les Mesures Agro-environnementales Territorialisées (MAET). Leur contractualisation permet de répondre à des problématiques de gestion durable (qualité de l'eau, préservation et restauration de la biodiversité, protection des races animales locales menacées, etc.). Souvent mise en œuvre dans les Parcs Naturels Régionaux, elles peuvent apporter des aides complémentaires aux éleveurs : la gestion extensive des prairies pâturées limitant la fertilisation est valorisée par une aide de 117 euros par an et par hectare et de 386 euros si l'exploitant n'utilise aucune fertilisation dans le cas du PNR de Haute-Chevreuse. Les MAE sont actuellement en pleine mutation, et les montants sont amenés à évoluer rapidement. Une autre opportunité pour les éleveurs peut être l'agriculture biologique et les circuits de proximité. Le ministère de l'agriculture est actuellement déterminé à doubler les surfaces bio de la région Ile-de-France qui représentent seulement 1,2 % de la SAU (Natureparif, 2013). Cette région semble avoir un fort potentiel de consommation bio et une forte demande ; il existe une réelle volonté de consommer local, d'aller dans le sens d'un développement de proximité. L'avenir de la filière ne peut pas dépendre de la vente directe (circuit court), qui en soi ne peut pas sauver la filière bovine, mais plutôt de la valorisation du caractère local du produit, comme celui du fromage de Brie en Appellation d'Origine Contrôlée (AOC).

#### **4. Le maraîchage, l'arboriculture et la viticulture : des productions devenues marginales dans les vallées**

Le maraîchage est un système de production qui subsiste dans les vallées de la Marne et du Grand Morin sur de petites parcelles ne dépassant pas les 5 ha pour en moyenne 5 actifs par exploitation rémunéré à 25 000 € annuels par actif : il s'agit d'une activité nécessitant plus de main d'œuvre que le travail des céréales, avec une somme de travail importante (Agroparistech, 2012). La production doit pouvoir amortir les frais d'investissement en bâtiments : les serres en verre ont progressivement été remplacées par des tunnels en plastiques et par des plastiques multi-chapelles. Il reste actuellement une dizaine de maraîchers dans la vallée de la Marne, conséquence de la baisse des prix des fruits et légumes et de l'augmentation de la concurrence des produits d'origine étrangère. Les productions sont diversifiées avec jusqu'à 20 productions différentes ; on retrouve pourtant le plus souvent des carottes, asperges et pommes de terres. Le maraîchage est encore moins développé dans les deux Morin pour des raisons historiques et géographiques : d'abord l'éloignement de Paris, puis la pratique de potagers en jardins par les habitants permettant déjà un appoint personnel.

L'arboriculture concerne quant à elle essentiellement les pommiers et poiriers et reste intimement liée au système en « pré-vergers » subsistant sur des petites parcelles de moins de moins d'un hectare, comme l'illustre la photo 9.

---

<sup>28</sup> On estime qu'au-delà de 2UGB/ha SFP (UGB = unité gros bétail, SFP = surface fourragère principale), le chargement est considéré comme intensif (source DISAR et retours personnels des éleveurs).



Photo 9: Pré-verger (Noyer) à proximité du Petit Morin (© M.Barra, 2014)

Les activités liées aux fruits, surtout à la pomme, sont encore présents dans le Petit Morin, en amont. « Les coteaux ont longtemps été cultivés », nous dit l'association *Terroirs*, « ils n'ont même jamais vraiment été naturels ». A Doue, l'activité fruitière a fortement régressé depuis « l'arrachage de 2000 pommes<sup>29</sup> » (Association *Terroirs*) et depuis la fermeture de la cidrerie à Bellot.

Concernant le vin, trois communes en produisent toujours dans la vallée de la Marne : il s'agit des communes de Citty-sur-Marne, Sâacy-sur-Marne et Nanteuil-sur-Marne classées en AOC champagne. « Cela valorise la halte fluviale de la Marne », un tourisme qui est porté par de nombreuses villes (Meaux, Lagny, La Ferte-sous-Jouarre) et qui a en partie vocation à faire découvrir les terroirs seine-et-marnais, nous dit un représentant de la Communauté de Communes du Pays Fertois. Les vignes de champagne sont réparties sur seulement 30 ha, principalement sur les coteaux.

Les différents systèmes de production retrouvés dans les vallées (populiculture, grandes cultures, élevage, activités liées aux fruits et légumes) peuvent se résumer sous la forme du tableau 4. L'élevage et le maraîchage figurent parmi les activités demandant le plus d'investissement (actifs, horaires) pour des revenus souvent moins valorisés que ceux des agriculteurs. L'attractivité des revenus explique en grande partie ce pourquoi les agriculteurs ont mis en culture les terres des vallées. Bien qu'en régression, la populiculture semble être de plus en plus soutenue par l'Etat, la région et les acteurs de la filière.

	Peupleraies	Céréales	Elevage bovin	Maraîchage
Surface moyenne par exploitation	1 à 4 ha	80 à 160 ha	50 à 200 ha	5 ha
Nombre d'actifs moyen par exploitation	1	1 à 2	1 à 2	5
Rendements	150 à 200 plants/ha	blé 75 qtx/ha ; colza 30 qtx/ha ; orge 70 qtx/ha ; maïs 90 qtx/ha	100 à 200 têtes	x
Revenu/an/actif	475€/ha	5000 à 65000 €	15 000 à 20 000 €	25 000 €
dépendance de la PAC	x	Plus de 50%	Près de 100%	Près de 100%
Aides fiscales ou financières	Exonération de la taxe foncière pendant 10 ans + 954 € maximum d'aides de la région/industriels/pépinéristes au moment de la plantation	x	MAET : 100 à 400€/ha/an	x

Tableau 4 : Synthèse comparative des différents systèmes d'exploitation en vallées

Le chapitre qui va suivre recueillera l'analyse qualitative des entretiens complémentaire au diagnostic des systèmes de production et filières agricoles et sylvicoles. Il s'agit de mettre en avant les revendications des acteurs rencontrés qui sont ressorties de manière globale.

<sup>29</sup> L'arrachage de 2000 vergers

## Chapitre 5 : Quels besoins et revendications des acteurs du territoire ?

Un des objectifs de cette étude consiste à représenter les points de convergence et de divergence entre d'une part les gestionnaires et les experts, et, d'autre part les usagers, habitants et agriculteurs des vallées que nous avons rencontrés.

Ce que nous regroupons sous les termes de « gestionnaires et experts » désignent les acteurs institutionnels depuis les organismes départementaux ou régionaux (CG77, DDT77, IAU, Francilbois, CERVIA), les collectivités locales (Communautés de Communes du Pays Fertois et du Pays de l'Ourcq) jusqu'aux gestionnaires travaillant au sein des vallées (SAFER, SAGE, Syndicat de rivière). Quant aux « usagers », nous regroupons les associations locales qui représentent les usagers (Fédération de pêche, Association Terroirs, Conseil National du Peuplier) et les usagers directs dans les vallées (agriculteurs, sylviculteurs, habitants, personnes impliquées dans différents loisirs). L'office de tourisme de la Ferte-Gaucher que nous avons rencontrée est un acteur qui peut se placer aussi bien du point de vue des institutions que des usagers. En tout, nous avons réalisé quatorze entretiens avec des acteurs bien ciblés.

Il manque toutefois à ce panel d'acteurs les associations naturalistes ou encore les chasseurs qui auraient donné plus de poids dans les enjeux écologiques des vallées. Les positions de ces derniers sont déjà connues de Natureparif à l'échelle francilienne, mais les informations manquent à un maillon plus fin<sup>30</sup>. Nous avons dès lors privilégié le discours des acteurs les moins engagés dans ce réseau.

### 1. Le point de vue du « gestionnaire et de l'expert »

#### 1.1 Préserver la diversité des usages au sein des vallées

##### 1.1.1 Les changements des pratiques agricoles dans les vallées

Pour l'ensemble des gestionnaires et experts interrogés, l'agriculture intensive fait partie intégrante du paysage puisqu'elle est l'élément premier décrit lors des entretiens. Les vallées du Nord de la Seine-et-Marne sont d'une apparente stabilité, « *les surfaces agricoles ne vont pas augmenter, ni diminuer car tout est déjà en cultures* » (SAGE Deux Morin), une description d'une situation bloquée qui n'est pas certaine. Les opérations de restauration écologique prouvent qu'il est possible de restaurer un milieu en changeant l'occupation des sols.

Sous ces apparences, les vallées ne sont pas uniquement céréalières. La plupart des acteurs évoquent certes la présence de grandes cultures (blé, colza, maïs, betterave, pois, féveroles), mais également celle des peupleraies considérées comme des cultures, du maraîchère et de l'élevage. Aujourd'hui, « *c'est la spécialisation qui prime* », nous rapporte la SAFER en désignant les grandes cultures, car ce sont en effet elles qui font vivre les exploitations. La filière céréalière se porte très bien, « *les agriculteurs sont suréquipés et entrent dans une logique marchande du cours du blé* » (CERVIA). L'élevage est pour certains des acteurs encore très présent dans le territoire puisqu'il en fait l'identité. L'IAU décrit l'élevage comme étant « plus présent en bordure régionale » (IAU), comme si d'une certaine façon l'élevage devenait de plus en plus étranger à la région. Pour ceux qui ont étudié de plus près ce secteur de Seine-et-Marne, la filière bovine est en déclin, ce qui est à

---

<sup>30</sup> Des associations naturalistes comme « Seconde Nature » pour les vallées des Morin ou de protection de la nature comme « L'Association pour la sauvegarde de la Basse vallée de l'Ourcq » étaient indisponibles.

mettre en parallèle avec le manque d'infrastructures dédiées : « *plus personne ne va se lancer dans l'élevage, c'est suicidaire [...] parce qu'il n'y a plus d'abattoirs et on doit faire des kilomètres pour couper sa viande, ce qui représente des charges supplémentaires pour l'éleveur* » (SAFER), un point qui n'a pourtant pas été identifié comme un problème par les éleveurs rencontrés. Pour l'élevage laitier, ce sont aussi le travail de traite de la bête et la transformation qui sont en cause. En effet, il semblerait que le coût de la main-d'œuvre et du matériel amènent de nombreux éleveurs à simplifier leurs tâches, quitte à arrêter la transformation du lait. « *Faire du fromage, c'était en général le travail des conjointes des éleveurs* » (IAU), mais la situation a changé : « *les familles ont besoin de deux salaires [et] la transformation nécessite une main d'œuvre et des investissements matériels que ne peuvent plus se permettre les éleveurs* ». Ce discours autour de la pénibilité du travail des éleveurs tant sur le plan économique que social a fait l'unanimité dans tous les entretiens réalisés. Bien plus, le CERVIA associe le déclin de l'élevage à deux contraintes spécifiquement régionales : des flux de circulations complexes ayant des conséquences sur la transformation qui ne profite plus à la région, et un manque de fédération et d'outils pour unir les éleveurs autour d'un projet commun.

Sur le plan écologique, le lien entre l'élevage et le milieu humide n'est pas exactement établi. Pour cause, le rapport entre la rivière et le troupeau est aujourd'hui rompu (« *autrefois l'élevage avait un lien fort avec la rivière* » : SAFER). Pour certains acteurs, les vallées ne sont pas toujours propices à l'élevage, notamment en désignant la vallée de l'Ourcq (« *le milieu est trop humide pour les vaches* » : CC Pays Fertois). Ce lien entre élevage et milieu humide n'est plus aussi certain, étant donné le changement des paysages, du parcellaire et la disparition des troupeaux. Le Syndicat de rivière du Haut Morin décrit le parcellaire comme davantage fragmenté aux abords de la rivière mais soumis à l'extension par la mise en cultures des parcelles.

Il ressort donc de ces entretiens un changement des pratiques agricoles, depuis les prairies destinées à l'élevage jusqu'à la mise en culture de celles-ci, plus pour des raisons économiques que des raisons sociales ou écologiques. Le développement des plaines céréalières s'est fait au détriment de l'élevage, « *les paysages se sont homogénéisés et ont perdu en diversité* » (CG 77).

### 1.1.2 De plus en plus de pratiques non-agricoles

Un aspect qui est ressorti des entretiens a été le développement de pratiques non-agricoles dans les vallées. Le projet de Parc Naturel Régional (PNR) de la Brie et des deux Morin diagnostiqué par l'IAU en 2010 est toujours en suspens ; l'Etat a remis en cause le caractère d'exception du secteur. Selon lui, ce territoire périurbain est peu homogène dans l'étendue du périmètre et est confronté à des pressions comme celles de l'urbanisation. Tout au contraire, la mise en place d'un PNR peut être l'opportunité pour ce territoire de préserver ses productions agricoles traditionnelles et se protéger de l'urbanisation.

Pour les petites rivières rurales (deux Morin, Ourcq), plusieurs scénarios sont envisagés concernant le développement d'activités de loisirs. Remarquons par le tableau 5 que les vallées se sont spécialisées d'un point de vue agricole alors qu'elles étaient autrefois plus diversifiées (la populiculture pour l'Ourcq, les grandes cultures pour la Marne, davantage l'élevage pour le Grand Morin). Les vallées ne sont plus exclusivement agricoles, ni à vocation économique (énergie, granulats, industrie) mais de plus en plus à vocation récréative (pêche, kayak, promenades équestres, observation de la nature, etc.). Ces dernières ne semblent pas rentrer en compétition avec les activités industrielles et agricoles développées dans le lit majeur.

	Vallée de la Marne	Vallée du Grand Morin	Vallée de l'Ourcq
Agriculture			
Sylviculture			
Elevage			
Alimentation eau potable			
Production d'énergie			
Extraction de matériaux			
Industrie			
Navigation			
Chasse			
Pêche de loisirs			
Observation de la nature			
Baigneurs (bases nautiques)			
Canoë-Kayak			
Equitation			

	Absent ou anecdotique
	Peu présent
	Très présent

Tableau 5: Les usages développés dans les trois vallées d'étude (© M.Gérard, 2014)

Ajoutons que plus la vallée est grande, plus les usages sont nombreux ; le statut domanial de la Marne y contribue.

### 1.1.3 Des usages économiques résiduels

Certains usages ont disparu depuis le XIXe siècle mais les aménagements conservent la mémoire des usages de la vallée. Les usages économiques industriels et artisanaux sont de moins en moins présents comme la production d'énergie hydraulique qui s'est raréfiée alors que de nombreux moulins ont été conservés le long des cours d'eau. Dans le Grand Morin, les moulins se sont maintenus jusqu'au début du XXe siècle face à la concurrence de l'énergie thermique en plein essor, et ont eu des conséquences écologiques néfastes notamment sur les continuités de l'écoulement.

Outre l'énergie et l'industrie, d'autres usages se sont développés en vallées : l'alimentation en eau par les nappes comme le canal de l'Ourcq qui alimente la capitale en eau non-potable utilisée pour les espaces verts et la voirie. De plus l'extraction de matériaux continue de s'exercer notamment dans la Marne (sablères et gravières). L'activité ne concerne plus que les grandes rivières où le transport de matériaux est toujours en vigueur<sup>31</sup>.

*« A certains endroits dans la vallée de la Marne, des carrières en fin d'exploitation ont été reconverties »* (IAU) et donnent lieu à différents projets. La SAFER insiste sur l'idée d'une évolution dans le temps des projets de requalification : *« Au départ, on en faisait des espaces de loisirs, après il y a eu une phase où l'on s'est penché sur l'environnement avec la création de pentes douces pour l'accueil d'une faune sur des plans d'eau [...] aujourd'hui, on souhaite retrouver l'occupation du sol précédant la création de la carrière : des forêts ou des terres agricoles, de préférence de l'élevage [...] en remblayant les trous »*.

Si l'on en croit la SAFER, le dernier type d'activité développé est orienté vers l'agriculture mais la contrainte de ce projet réside dans la fertilité des sols remise en cause par les

<sup>31</sup> Pour les petites rivières, l'extraction de granulats devient interdite dans le lit mineur depuis l'arrêté du 22 Septembre 1994.

remblais. L'opération étant coûteuse nécessite bien souvent l'appui des collectivités pour le rachat des terres occupées par les carrières et pour leur reconversion. Néanmoins pour tout projet envisagé, « *tout dépend de la demande de la collectivité* ». Si la SAFER privilégie les pâtures plutôt que les grandes cultures en fond de vallée, elle veille à respecter la volonté de la collectivité en contrat. Le représentant de la SAFER ajoute : « *personne ne se lance dans l'élevage tout seul, en revanche avec les aides financières des collectivités, ça peut se faire* », ce qui dénote un problème de rentabilité de l'activité. De manière moins formelle, à la fin de l'entretien, il nous précise que ce type d'activité peut avoir une vocation pédagogique plus qu'économique, dans l'intérêt des collectivités pour promouvoir un espace alloué à l'élevage.

#### 1.1.4 Des usages récréatifs en hausse

Pour l'ensemble des entretiens, ressortent des usages récréatifs des vallées souvent évoqués en première position soulignant la façon dont les acteurs envisagent l'avenir des vallées. L'aspect bucolique semble constituer un des aspects les plus importants des vallées, caractère que recherchent ces usagers (tranquillité, vallée verdoyante, ruralité).

La pêche concerne les trois vallées. Les acteurs sont particulièrement bien renseignés sur cette activité qui est la plus citée lors des entretiens. La SAFER insiste sur le foncier, il semble même que « *certaines pêcheurs achètent une languette de terrain pour aller pêcher le week-end* ». La CC du Pays de l'Ourcq remet en cause la qualité du poisson (« *ici, ce n'est frais* », en parlant de l'Ourcq), tandis que le SAGE des deux Morin insiste sur quelques espèces présentes : « *une dominance de truites en amont de la Ferté-Gaucher et une dominance de brochets en aval* ».

Il y aurait en tout près d'une dizaine d'associations de pêcheurs dans la vallée du Grand Morin, deux associations regroupées dans l'Ourcq et dix associations dans la vallée de la Marne (Fédération de pêche 77). Etant donné le statut des différentes rivières (domanial ou non-domanial), l'activité de pêche est soit pratiquée en domaine public, soit en domaine privé. Cette configuration contraint un certain nombre d'amateurs à exercer leur pratique. Les berges du cours d'eau peuvent en effet être inaccessibles aux pêcheurs à certains endroits (Photo 10).



Photo 10 : A gauche, Berge donnant directement sur un jardin privé à Saint-Cyr-sur-Morin – Petit Morin (© M.Gérard, 2014). A droite, Pêcheur sur berges peu praticables aux alentours de Saint Siméon – Grand Morin (© M.Gérard, 2014)

Les activités de canotage sont également pratiquées, seulement sur la Marne et sur le Grand Morin dans sa partie aval. A partir de Coulommiers, là où se pratique le plus le canoë-kayak, le cours d'eau est qualifié de « *rivière dormante* » et de « *petite Venise* » (CG 77).

Les promeneurs sont présents, malgré quelques difficultés. Dans l'Ourcq, les touristes cherchent à remonter le canal, « *seul produit phare de la vallée* » d'après la CC du Pays de

l'Ourcq. La rivière attire peu de promeneurs, décrite comme impénétrable et tourbeuse. Le manque d'accessibilité dans la vallée a été soulignée aussi pour le Grand Morin : « *c'est un cours d'eau non-domanial, il n'y a donc pas d'accès le long du cours d'eau [...] on peut seulement l'observer depuis les ponts* » (SAGE). Encore une fois, le statut des cours d'eau semble contraindre le développement de cette pratique. Seule la Marne apparaît accessible aux promeneurs et le Grand Morin en statut domanial sur ces dix derniers kilomètres. Pour les domaines publics, l'argument donné par les



Photo 11 : Berges de la Marne à la Ferté-sous-Jouarre (© M.Gérard 2014)

collectivités pour justifier l'aménagement de promenades le long du fleuve fait référence aux zonages

réglementaires : « *quand on est en zone inondable, il n'y a pas des centaines de solutions, c'est une contrainte* », ou encore « *généralement, les élus ne se positionnent pas sur les bois à proximité du cours d'eau : le propriétaire du bois le garde pour y pratiquer la chasse ou l'utilise pour couper. Quand c'est réglementé, c'est difficile d'y toucher* ».

Dans la vallée de la Marne, la navigation de plaisance perdue comme le souligne la CC du Pays Fertois : « *un réseau de haltes fluviales qui sont à Saint-Jean, à la Ferte-sous-Jouarre et à Nanteuil-sur-Marne permet aux touristes de voyager* » et de s'arrêter pour découvrir les terroirs de la région. Il s'agit le plus souvent de « *touristes étrangers d'Europe du Nord qui s'arrêtent et consomment sans compter, ils ont un gros pouvoir d'achat* ». Le développement de structures à destination des touristes semble constituer un enjeu important pour une partie des acteurs : les collectivités et les offices de tourisme tout particulièrement.

La maison du tourisme située à Ferte-Gaucher souhaite « *créer une image au territoire, qui fasse sens pour tout le monde* » et mise sur le tourisme fluvial des boucles de la Marne où l'esprit des guinguettes et du vin blanc font sens. Dans la Brie, il évoque le fromage reconnu mondialement. « *Nous avons besoin d'équiper le territoire* » nous dit son représentant « *ici nous n'avons ni théâtres, ni musées* » et compare ce secteur de la Seine-et-Marne avec d'autres secteurs déjà fortement connotés : « *Provins, c'est la cité médiévale [...] Disney, c'est le grand spectacle, etc.* ».

L'observation de la nature figure parmi les activités de plus en plus développées dans les vallées. Les anciennes carrières jouent un rôle certain pour l'observation des oiseaux : elles ont été aménagées pour l'accueil d'un bon nombre d'oiseaux hivernants, nicheurs et migrateurs, mais également pour l'accueil d'un public amateur et professionnel. Les réaménagements des carrières dédiés aux oiseaux donnent des résultats positifs pour l'avifaune notamment dans la zone Natura 2000 des Boucles de la Marne (près de 250 espèces d'oiseaux recensées).

Enfin, une dernière activité semble avoir pris de l'ampleur, il s'agit des centres équestres. Ils sont présents dans la vallée de la Marne et fleurissent particulièrement dans les deux Morin. De nouveaux centres équestres ouvrent et « *appartiennent généralement à des citoyens passionnés du cheval qui viennent s'installer à la campagne. Cette activité est bien plus sympa que les grandes cultures qui ne sont pas attractives pour le tourisme* » (SAFER). Cet argument met en exergue la volonté des collectivités à valoriser des activités de loisirs. Nous pouvons en déduire que le tourisme induit des dépenses indirectes de la part des visiteurs et

des usagers qui profitent aux collectivités, ce pourquoi elles auraient tendance à favoriser les activités de loisirs.

Pour résumer, les vallées aux rivières domaniales (la Marne) favorisent une plurifonctionnalité et une diversité des usages concernant le transport, les loisirs, l'énergie, la construction, contrairement aux vallées aux rivières non-domaniales (Ourcq et Grand Morin) qui ont beaucoup moins d'usages. Elles sont néanmoins en recherche d'appropriation sociale, en renforçant les usages de loisirs.

### 1.1.5 L'identité territoriale des vallées existe-t-elle ?

L'identité n'est pas un élément qui a fait consensus au cours des entretiens, très peu d'acteurs ont même évoqué ce terme. Ce qui ressort, c'est premièrement que les vallées ont conservé leur caractère rural, deuxièmement que l'industrie présente en vallée est en déclin<sup>32</sup>. Lors de l'entretien avec le SAGE, l'animatrice a distingué l'amont de l'aval associés à la différenciation rural-urbain (« *après Coulommiers en aval, on est clairement dans de l'urbain* »). Elle a toutefois reconnu qu'il n'y avait pas forcément de cohérence entre les collectivités et la vallée car « *toutes les communes ne sont pas systématiquement traversées par la rivière qui n'est pas un élément majeur* » (SAGE). Le syndicat de rivière du Haut-Morin justifie le peu d'intérêt des collectivités pour l'unité de la vallée du fait des récents regroupements communaux. Les intercommunalités les plus récentes manquent de recul sur les éléments clés du territoire, qui en font l'identité. Pour des projets touristiques comme le projet « 2T2M » (Tourisme et terroir des deux Morin), les vallées et précisément la rivière étaient valorisées. Pourtant, le projet a changé de nom, devenu en 2010 « Tourisme en Brie ». Ce changement dénote une certaine insignifiance vis-à-vis de cette entité géographique, ce que nous a expliqué le représentant de la Maison du Tourisme pour qui « *les habitants ne vivent pas des activités liées à l'eau* » et insiste sur l'idée d'une présence humaine aussi importante en plateaux qu'en vallées.

D'autres acteurs reconnaissent la vallée comme territoire à enjeux, que les collectivités ne maîtrisent pas encore totalement comme pour le développement de constructions illégales en vallée, selon la SAFER. Dans la CC du Pays de l'Ourcq, aucune action ne semble engagée pour renforcer ou conférer une identité au territoire : si les peupleraies sont entretenues ou abandonnées, la collectivité n'a mené aucune étude sur le potentiel de la vallée sur le plan économique ou écologique. Pour des collectivités comme celles du Pays Fertois, l'identité est celle de l'artisanat et de l'agriculture. La collectivité a porté un projet *d'Ecovallée de la Marne* en s'appuyant sur l'identité locale : elle a développé la culture du chanvre pour la filière du bâtiment. Le projet a été en partie permis par un groupe d'agriculteurs prêts à relever le défi. Le projet n'a depuis 2011 pas évolué ; pour cause, le Pays Fertois a été seul à porter le projet alors qu'il devait s'allier à d'autres collectivités, notamment au Pays de l'Ourcq<sup>33</sup>. « *C'est un problème de gouvernance car il n'y a pas eu d'unité entre les élus* ».

Pour des structures plus touristiques, il existe une volonté de créer une identité aux vallées. La Maison du Tourisme a souligné l'intérêt à développer un tourisme spécialisé car « *la vallée [du Grand Morin] n'a jamais vraiment eu d'atout touristique, ce n'est pas comme pour Fontainebleau. Mise à part la vallée des peintres, il a fallu trouver un patrimoine à valoriser* » (Maison du Tourisme). Ce tourisme spécialisé regroupe différentes activités de plein air, telle le vélo-rail, les promenades au sein des sites naturels sensibles, des loisirs mécaniques. Les

---

<sup>32</sup> Un contexte relatif à la désindustrialisation à l'échelle nationale

<sup>33</sup> Le CFA d'Ocquerre devait proposer plusieurs formations dans le métier du bâtiment, en écho avec le développement de la filière du chanvre

produits agricoles, dans cet esprit « nature », font partis du patrimoine. Le fromage de brie doit être valorisé, le fromage de Coulommiers devrait aussi connaître le même sort en étant inscrit au titre d'AOC. « *Le prix de ces produits est moins cher en vente directe qu'en grande surface ou même sur les marchés* », affirme-t-il. La chargée d'études à l'IAU évoque néanmoins ses craintes quant à la viabilité des exploitations bovines (« *Quand on parle avec les éleveurs, il est difficile de savoir s'ils veulent vraiment porter à bout de bras le projet, ils ne savent pas s'ils vont pouvoir transmettre leur exploitation à leurs enfants* »). Il faut par ailleurs remettre en question l'AOC qui d'après plusieurs acteurs nuit au produit et qui noie les exploitations laitières déjà peu nombreuses. L'AOC dépasse en effet de la cadre de la région Ile-de-France allant pour certains jusqu'en Lorraine (« *On n'est plus forcément dans du local* » : IAU). En revanche pour les céréales, il semble difficile de trouver un projet de territoire, car « *il n'y a pas vraiment de produit fini excepté la farine, ce qui n'est pas très attractif pour le tourisme. [...] La farine, ce n'est pas un produit noble, on en a partout* » (Maison du tourisme).

D'autres produits semblent faire sens au territoire, par exemple le cidre, les jus de pommes mais ont été moins décrits lors des entretiens. Il est pour cause difficile de retrouver repreneurs pour l'exploitation de vergers. Le PNR permettrait à l'ensemble de ces produits d'être davantage connus et commercialisés, nous dit l'IAU, et aurait également vocation à produire des guides, événements comme les balades du goût et faciliter l'accompagnement aux aides financières de toutes échelles. « *A l'échelle intercommunale, cela reste encore difficile d'agir* » (lancer des projets, valoriser son identité, etc.), contrairement à l'échelle du PNR plus vaste et ayant plus de moyens, ce pourquoi il présenterait une opportunité pour les agriculteurs et éleveurs.

Le témoignage d'un représentant d'association rencontré peut résumer la situation sur le cas de l'identité territoriale : « *les élus hésitent entre le tourisme et la protection de la nature. Je crois qu'ils souhaitent surtout connaître un développement économique* » (Président club de kayak).

#### 1.1.6 Des conflits d'usages ?

Quelques conflits d'usages nous ont été rapportés lors des entretiens.

Du point de vue des gestionnaires, des conflits existent entre usagers agricoles et non-agricoles. L'animatrice du SAGE précise que « *les habitants savent qu'il y a des pollutions mais ils ne sont pas gênés par les agriculteurs, ils ne leur jettent pas la pierre* ». De manière similaire, la SAFER défend les agriculteurs et accusent les institutions européennes : « *on fait le reproche aux agriculteurs de polluer mais en fait tout dépend des politiques de Bruxelles et de la PAC. Les agriculteurs, eux, suivent le système* ».

Plus récemment, des conflits émergent avec la mise en œuvre de réglementations environnementales. Pour la maîtrise des inondations dans la vallée, les élus souhaitent conserver le plus d'ouvrages possibles sur les cours d'eau (les vannages), tandis que « *les environnementalistes souhaitent retrouver une rivière naturelle en supprimant les ouvrages* » (SAFER). Il y a de ce fait une opposition récurrente entre associations de défense de l'environnement et les élus. La réglementation portant sur les 5 mètres de bandes enherbées en bordure du cours d'eau a fait par ailleurs naître quelques tensions entre agriculteurs et touristes promeneurs (« *Si ces bandes sont piétinées, les agriculteurs risquent de perdre les subventions versées par la PAC* » : IAU). Ce conflit supposé n'a en réalité pas d'impacts sur l'attribution des subventions.

Entre les pêcheurs et les propriétaires de vannages présents sur les cours d'eau, un conflit risque de monter au regard de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). Cette dernière a en partie l'ambition de prévenir toute dégradation des écosystèmes aquatiques. Pour parvenir à cet objectif, elle impose le renouvellement des vannages plus écologiquement respectueux,

appelés vannages Grenelle, favorisant la circulation des poissons. Pour l'instant sur le Grand Morin, « seuls deux vannages vont subir un arasement complet, un troisième va être doté d'une passe à poissons pour créer des continuités écologiques » (Syndicat de rivière). « Les propriétaires des vannages ont l'obligation de restaurer leurs biens dans les cinq ans à venir, mais ce n'est pas jouable. Financièrement, la restauration coûte cher et cinq années ne suffisent pas » en termes de délai, nous dit l'animatrice du SAGE. Par ailleurs, « les vannages empêchent la circulation des poissons », ce qui peut créer des tensions chez les pêcheurs qui voient la biodiversité des cours d'eau réduire.

Les gestionnaires ont souligné dans une moindre mesure l'existence de conflits entre usagers des clubs de canoë-kayak, riverains et pêcheurs. Il semblerait que les vannages privés des riverains pose des problèmes de franchissabilité pour les canoës et qu'en échange les usagers n'hésitent pas à traverser à pied avec leur matériel les berges privées. Ces conflits restent mineurs même s'ils entravent la tranquillité des vallées, nécessaire pour les pêcheurs qui se disent perturbés par le passage de canoës, d'après le SAGE.

## 1.2 Pratiques environnementales : quelles implications des pouvoirs publics ?

### 1.2.1 Les impacts reconnus des grandes cultures et des peupleraies sur les milieux spécifiques aux vallées

Lors des entretiens, des questions relatives à la présence de biodiversité ont permis de savoir si les acteurs connaissaient le potentiel en biodiversité des vallées. A la question : « Y-a-t-il de la biodiversité dans votre vallée ? », les acteurs ont répondu « oui » à l'unanimité, sans pouvoir pour autant la décrire spécifiquement. L'animatrice du SAGE des deux Morin a insisté sur l'idée d'une biodiversité ordinaire et peu remarquable, en conséquence d'une vallée de plus en plus dégradée. A ses yeux, le Grand Morin est beaucoup plus dégradé que le Petit Morin. A la description de ce dernier (le Petit Morin), la vallée semble plus riche car plus naturelle et bucolique, avec davantage de périmètres de protection (Natura 2000). De manière générale, les acteurs ne se sont pas exprimés sur les causes de perte de biodiversité, ou du moins très brièvement. Selon le Conseil Général de Seine-et-Marne qui engage actuellement un diagnostic agricole sur le secteur Nord-Ouest du département, l'assèchement des milieux aux abords des rus est indéniablement lié à la présence de céréales et de peupleraies.

Pour la DDT de Seine-et-Marne, le département est classé en zone nitrate<sup>34</sup>, ce qui en dit long sur l'état du sol et de l'eau, « cela est lié à la présence de grandes cultures », nous confie une chargée de mission. Elle condamne l'héritage des pratiques agricoles intensives : « les curages des fossés par les agriculteurs ont dénaturé les milieux [...], sur les cours d'eau, les ouvrages font toujours obstacles à la faune [...], la ripisylve manque encore dans de nombreuses vallées car des coupes à blanc ont été pratiquées ».

Les collectivités ont également leur avis sur les impacts des peupleraies et des grandes cultures. D'après la CC Pays de l'Ourcq, « écologiquement, les peupleraies c'est pas le top » et « même si elles ont une certaine fonction paysagère, elles ne remplissent pas des fonctions importantes pour le milieu ». Selon les dires du représentant de la collectivité, les peupleraies ne permettent ni de stocker du carbone, ni d'épurer ou de filtrer l'eau ; elles ne constituent pas en soi un moyen de valoriser le milieu et ses fonctions. Seul le rôle économique est reconnu à la populiculture.

---

<sup>34</sup> Directive « nitrates » mise en œuvre depuis 1991 permettant d'atteindre le bon état défini par la DCE dans une perspective de lutte contre les pollutions des eaux liées à l'azote. Ces pollutions proviendraient majoritairement des sources agricoles de toute origine (SDAGE Eau Seine Normandie, 2010).

L'eau est surtout apparue comme un élément primordial à préserver au sein des vallées, elle qui a été altérée par les pratiques agricoles. Les grandes cultures du bassin parisien y concourent, particulièrement l'agriculture intensive qui entraîne des pratiques préjudiciables; 70% des substances phytosanitaires relevées dans les eaux de ce bassin versant proviennent de l'agriculture (Agence Eau Seine Normandie, 2004). D'autres pratiques sont mises en cause : l'intensification des cultures favorise le lessivage des intrants vers les nappes souterraines et les rivières et l'irrigation peut avoir des impacts sur la qualité de l'eau.

### 1.2.2 La vallée et ses enjeux de reconquête écologique

La reconnaissance des rivières et par extension des vallées comme patrimoine naturel et l'affirmation de leur gestion ont connu une accélération avec le renforcement des récentes réglementations sur l'eau. Les derniers textes (par exemple la Directive Cadre sur l'Eau) montrent un élargissement du champ d'action dans le domaine de l'eau car ce n'est plus seulement la qualité de l'eau qui est défendue mais aussi des milieux environnants, notamment les zones humides.

Dans le cadre des continuités écologiques, les trames vertes et bleues (TVB) contribuent au bon état écologique des cours d'eau. Parmi les actions proposées, la DDT évoque l'abaissement ou la suppression d'ouvrages sur le cours d'eau pour ne plus constituer de barrière à la faune, la création de passes à poissons, ou encore la déconnexion des exutoires des drains se jetant dans les rivières.

Pour guider la gestion des rivières, les réglementations font apparaître la nécessité d'assurer des continuités biologiques entre espaces naturels et milieux aquatiques.

Au fil des entretiens, il est ressorti que les acteurs institutionnels et gestionnaires attachaient plus d'importance à la préservation de la ressource en eau qu'à la détérioration des milieux. Ceci peut s'expliquer par leur meilleure connaissance des réglementations relatives à l'eau. C'est un point commun que nous avons retrouvé chez les usagers. Le SRCE est un outil encore peu connu. Les collectivités que nous avons rencontrées n'ont mentionné à aucun moment ce document de planification mais ont davantage fait référence au Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) qui selon le Pays de l'Ourcq « sert à donner des orientations, par exemple en protégeant les espaces naturels des constructions ». A en croire cette collectivité, les espaces naturels ne sont pas ignorés. Néanmoins, les espaces naturels au sein des vallées ne sont pas protégés pour leur valeur intrinsèque mais pour leur fonction paysagère appréciable pour les habitants et visiteurs ou encore pour les services qu'ils génèrent (services « hydrauliques » : eau des nappes pouvant être prélevées, réseau hydraulique par exemple). A la lecture des SCOT, notamment du SCOT Marne-Ourcq, il n'est par ailleurs fait aucune description des potentielles menaces sur les espaces naturels, si ce n'est que l'urbanisation. D'autres SCOT comme celui du bassin de vie de Coulommiers mettent en exergue les effets de certaines pratiques agricoles et sylvicoles sur les milieux.

*« La modification des pratiques culturales ou sylvicoles est aussi un facteur important de la perte de biodiversité. Ceci est manifeste lorsque les pratiques de culture s'intensifient.*

*Mais ceci est moins visible lorsque ce sont des pratiques sylvicoles ou agro-pastorales qui évoluent. Cela peut se traduire par l'abandon du pâturage sur des prairies humides (ayant pour effet un certain enfrichement), la mise en place de peupleraies en fond de vallées (faisant disparaître des boisements alluviaux originels).*

*[...] L'assèchement, le curage, le drainage et le remblaiement peuvent aussi constituer des menaces réelles pesant sur l'intégrité des zones humides. Les pollutions qu'elles subissent parfois tendent aussi à la diminution de leur intérêt écologique. »*

Extrait du SCOT du bassin de vie de Coulommiers sur les effets des pratiques culturales en vallée (Mars 2014)

Il y a donc un travail à faire à ce sujet dans l'élaboration des SCOT car ignorer les effets des cultures en fond de vallée abouti à un raccourci des enjeux pour le territoire. Pour de nombreuses collectivités, notamment rurales, la protection des milieux naturels est essentiellement seulement portée sur les zones désignées ZNIEFF ou Natura 2000. Etonnement, les collectivités en milieu urbain intègrent davantage les problématiques environnementales des vallées.

### 1.2.3 Les fonctions des zones humides : une valorisation à des échelles réduites

A travers certains témoignages recueillis (DDT, CG), l'eau et la dynamique fluviale ont été reconnues comme garantes de la biodiversité des milieux aquatiques. Il apparaît nécessaire de préserver voire de restaurer les fonctionnalités des vallées quand elles ont été perdues. Le questionnaire proposé aux acteurs a mis l'accent sur les zones humides et les actions développées en leur faveur.

Les zones humides sont pour une partie des acteurs des milieux spécifiques aux fonctions reconnues. Retenons par exemple la fonction de « *la ripisylve pour stabiliser les berges* », les « *fonctions épuratoires, filtrantes et de biodiversité* » mentionnées par la DDT. A l'échelle du département, des actions de valorisation agricole ont été développées et consistent concrètement à interdire les pratiques de remblai par les agriculteurs en présence d'une zone humide. La chargée de mission à la DDT nous a renseignés sur ces pratiques courantes chez les agriculteurs : « *ils créent un remblai sur les surfaces accidentées pour l'aplanir et replanter* ». Les services de l'Etat ont compétence à déterminer la présence de zones humides sur les parcelles et à proposer des mesures compensatoires. Si la zone humide n'est plus fonctionnelle, la DDT autorise donc les agriculteurs à cultiver leurs terres mais « *n'autorise jamais la destruction d'une zone humide fonctionnelle* ». Elle précise qu'aucune zone humide de la zone d'expansion des crues, c'est-à-dire correspondant au lit majeur, ne peut être détruite. La DDT n'a en revanche aucun pouvoir de modification sur les terres déjà labourées en fond de vallée.

A des échelles communales, les zones humides sont également des éléments naturels pris en compte, il apparaît pourtant que les expérimentations sont très locales, limitées dans l'espace. La présence de zones réglementaires en Natura 2000 ou en ZNIEFF influence bien souvent la prise en compte des zones humides. Il s'agit surtout d'une démarche qui « *dépend de la volonté des communes à se mobiliser* » (SAGE). La plupart des acteurs rencontrés se sont montrés ouverts aux inventaires en zones humides, aux actions de reconquête et de création de zones humides mais comme « *ce n'est qu'une préconisation et pas une obligation* » (SAGE), ces objectifs passent vite à la trappe. Pour l'IAU, il faut reconnaître que la sensibilisation auprès des agriculteurs se limite à quelques « *personnes éclairées, favorables à l'évolution des pratiques* ». De plus, ces actions de sensibilisation concernent en grande partie la pollution de l'eau par la maîtrise des intrants. Localement, les agriculteurs engagés peuvent aller jusqu'à recréer un réseau de mares comme à Doue en Seine-et-Marne, ayant conscience d'une transformation d'une « *Brie des étangs* » asséchée par le drainage des grandes cultures. La commune de Doue dont une petite partie se situe dans la vallée est un terrain expérimental, soutenu par l'IRSTEA, nous a confié l'IAU. Pour des collectivités comme celle du Pays de l'Ourcq, les zones humides sont là encore des milieux à protéger. Toutefois, elle n'a pas l'ambition de recréer des zones humides là où il n'y en a plus.

Ces opérations coûtent cher aux communes qui ne peuvent pas financièrement supporter cette dépense. Seules les opérations d'aménagement qui viendraient détruire les zones humides font l'objet d'attention particulière. Et pourtant, le représentant de la collectivité nous indique que le siège de la CC a bien été bâti sur une ancienne zone humide en fond de vallée, il y a une dizaine d'années : c'est dire que la réglementation a évolué seulement récemment car « *aujourd'hui, cela ne serait plus possible* » (CC Pays de l'Ourcq).

Le syndicat de rivière du Haut Morin résume à juste titre la position dans laquelle se trouvent les collectivités : « *Quelques projets à l'échelle de la commune sont mis en place mais cela*

reste très local. Ils ont des thématiques environnementales, parfois sur la biodiversité. Ponctuellement, on cherche à préserver une mare mais de manière générale, la commune est plus dans le fleurissement de la ville et les espaces verts que sur la biodiversité ».

## 2. Le point de vue des usagers

En ce qui concerne les entretiens spontanés auprès des usagers des vallées, le tableau ci-dessous résume le nombre de personnes rencontrées, selon leur profil. Les personnes ayant une double fonction sont surlignées d'une couleur (une couleur pour une même personne). Remarquons que la vallée du Grand Morin regroupe plus d'entretiens que les autres vallées. L'Epte et le Petit Morin sont des vallées que nous avons également parcourues pour plus de témoignages ; les revendications sont sensiblement les mêmes d'une vallée à l'autre. Toutes ces personnes n'ont pas fait l'objet d'entretiens approfondis : pour la plupart les échanges ne duraient pas plus d'un quart d'heure et une heure dans le meilleur des cas.

VALLEES PARCOURUES

	Epte	Grand Morin	Petit Morin	Marne	Ourcq	Hors IDF
Agriculteur						
Eleveur						
Polyculteur-éleveur						
Populiculteur						
Autre forestier						
Habitant						
Hôtel / Gîte						
Loisirs (tennis, cheval)						

\* Une couleur = une même personne (double ou triple "casquette" pour plusieurs enquêtés)

Tableau 6 : Entretiens spontanés dans les vallées (© M.Gérard, 2014)

Nous avons volontairement cherché à interroger des éleveurs de bovins qui sont peu nombreux dans la région et qui changent de plus en plus de profil. Aucun éleveur de laitières n'a été rencontré, contrairement aux éleveurs d'allaitantes. Par ailleurs, nous n'avons rencontré que des polyculteurs-éleveurs ; les seuls éleveurs exclusifs interviewés étaient éleveurs équins ou canins (Grand Morin). Les éleveurs étaient de manière générale plus ouverts aux échanges que les agriculteurs céréaliers. Pour cause, l'élevage est une filière en déclin qui n'intéresse plus grand monde dans la région, ce qui a souvent poussé la curiosité des éleveurs à répondre à nos questions. D'autre part, il était intéressant de voir pourquoi les éleveurs se diversifiaient dans leurs activités : s'ils retournent leurs prairies pour les cultiver, il faut pouvoir expliquer leur démarche.

Dans cette méthodologie d'entretiens, il existe cependant un biais au niveau du profil « habitant », car les personnes interrogées ne résidaient pas nécessairement dans la vallée, cette information n'a pas été relevée. De plus, les loisirs concernent uniquement les centres équestres, clubs de tennis et de canoë-kayak.

## 2.1 Perception de l'avenir agricole : pessimisme et craintes du changement

Il ressort des entretiens avec les agriculteurs une réelle passion pour leur métier mais globalement un fort pessimisme sur l'avenir de leur filière (plus pour l'élevage). Les situations sont toutefois loin d'être équivalentes puisque les motivations des agriculteurs sont liées à leur passé et à leur entourage.

### 2.1.1 Des personnes issues du monde rural face aux incertitudes de la relève

Etant donné le manque de représentativité du nombre d'entretiens, nous ne pouvons pas définir des groupes de profils types. Cependant, les éleveurs et agriculteurs questionnés étaient tous des hommes d'une cinquantaine voire d'une soixantaine d'années, ayant toujours vécu en terres rurales. Leurs exploitations sont toutes héritées d'un membre de la famille, d'un parent en général. Dans la vallée de l'Ourcq, bien qu'ayant un profil forestier, le plateau Multien permettait de faire vivre une grande partie des paysans de la vallée : *« Mon grand-père avait 6 ha de terres dans la vallée et il travaillait sur les plateaux. En bas, il possédait des peupliers plantés pour délimiter ses parcelles et créer de l'ombre pour les bêtes. Ses bêtes à lui étaient des laitières mais dans l'ensemble, les paysans avaient aussi des bœufs pour la traction du matériel agricole »*.

Ces hommes ont dans la plupart des cas un enfant investi dans l'exploitation. Dans l'Epte, un agriculteur insiste sur l'aspect familial de son exploitation : *« Les arrière-grands-parents avaient déjà l'exploitation, et ça sera repris par mon fils »*. Dans le Grand Morin, un polyculteur-éleveur se dit inquiet de la relève : *« J'ai ma fille qui me file un coup de main quand elle a du temps, le soir. C'est elle qui va reprendre, il n'y aura sûrement plus de vaches, mais ça sera plus viable sans les vaches »*. Puis, un habitant dans cette même vallée éprouve d'autres craintes : *« Mon père était agriculteur, mais nous, on loue nos terres ...ici y'a plus d'élevage. Mon beau-frère, à la fromagerie, il a du mal à trouver du lait, à s'approvisionner localement [...]. Ma fille fait des études pour être comptable, alors vous voyez ça n'a plus rien à voir avec l'agriculture »*.

Les agriculteurs sont conscients que la société a changé, et avec elle, les attentes des jeunes générations. En effet, il n'est plus question pour ces derniers d'endurer des lourdes tâches de travail. Typiquement pour l'élevage, la dureté du travail - 365 jours l'année - rebute beaucoup de jeunes en formation (*« C'est un métier contraignant avec des traites deux fois par jour, on est pris toute l'année et c'est imprévisible »*). Ce qu'ils savent aussi, c'est que les produits agricoles sont de moins en moins valorisés (*« la viande n'est pas valorisée, les jeunes ne veulent pas reprendre »*) et qu'il est plus facile de gagner sa vie par la production de céréales que de viande ou de lait. Certains agriculteurs se sont dits méfiants des plus jeunes qui n'ont plus l'âme du métier : *« C'est une autre génération. Les jeunes sont des hommes d'affaires »*. D'autres nous ont même laissé entendre la responsabilité des écoles et des lycées agricoles : *« A l'école, on le voit bien, ils poussent au Bio, ils ne parlent pas d'élevage »*.

Même si la situation des abattoirs reste compliquée en Ile-de-France, les éleveurs semblent s'être adaptés dans leur travail : ils travaillent avec des coopératives situées dans l'Yonne ou dans l'Eure mais n'y voient pas de réelles contraintes : *« La coopérative ne se déplace pas pour deux vaches, donc on les appelle quand on a de quoi fournir »*.

Du côté des forestiers, c'est la connaissance du métier qui est déficitaire, nous dit un sylviculteur : *« Les gens héritent d'une parcelle au moment où quelqu'un de la famille meurt mais ils ne savent pas quoi en faire. On ne peut pas parler d'exploitation, même si certains coupent pour en faire du bois de chauffage »*. Néanmoins, au sein des parcelles gérées et coupées, ce sont souvent plusieurs membres de la famille qui exploitent le bois. Un sylviculteur nous a dit partager la gestion avec sa femme et sa fille.

Les entretiens soulèvent donc trois points :

- Premièrement les agriculteurs et éleveurs sont incertains de la relève de leur exploitation, avec une nuance pour les sylviculteurs. En effet, il semblerait que tout le monde puisse s'improviser sylviculteur ; la plupart n'exerce pas cette fonction à plein temps.
- Deuxièmement, les entretiens ont montré qu'il existe un conflit supposé générationnel entre anciens et jeunes agriculteurs
- Enfin troisièmement que les habitants des vallées, notamment les jeunes, ont de plus en plus des emplois destinés à la production de céréales seule, ou bien non-agricoles.

### 2.1.2 Confrontation des modes de vie urbains et ruraux

Ce dernier point sur les emplois non-agricoles, souligne une relative proximité des vallées agricoles avec la ville dont les emplois sont majoritairement tertiaires. Dans l'Ourcq, le forestier rencontré ne cachait pas son mépris vis-à-vis de ceux qui n'étaient pas de la région : « *Les gens qui s'installent ici ne sont pas des ruraux, ils travaillent à Paris ou Disney, ils ne connaissent pas bien la vallée, ni la forêt, ils ne savent même pas dans quel sens coule la rivière* ». Il ajoute que la vallée attire par les loisirs qu'elle procure : « *Nous sommes dans une société de loisirs et on doit tous cohabiter* ».

Sans prendre parti de cet argument, il s'est avéré que tous les habitants n'avaient pas forcément une connaissance fine du territoire, même s'ils y habitaient. Dans la vallée de la Marne, les usagers des clubs de sports (centre équestre, tennis) préféraient l'image de la vallée attractive, ouvertes aux touristes et aménagées sur les bords, qu'une vallée agricole. D'ailleurs, ces usagers ont associé l'identité de la vallée au tourisme et au patrimoine, même s'ils ont apprécié l'aspect naturel qui était donné à la rivière.

Dans le Grand Morin, un habitant nous a dit connaître « *plein de fermes en bas* » dans la vallée. Sur le terrain, les fermes étaient plutôt rares, ce qui peut remettre en question la connaissance du territoire de cet habitant. Celles-ci étant rénovées en résidences ou se trouvent désormais exclusivement sur plateau. D'autre part, il est apparu dans le discours de certains agriculteurs que les mentalités urbaines n'étaient pas compatibles avec les modes de vie paysans. Un agriculteur évoque par exemple des conflits à propos des trottoirs, de la circulation, des nuisances comme le bruit et l'odeur qui dérangent les nouveaux habitants issus des villes : « *On est en zone dortoir, on se sent plus trop à la campagne. Les trottoirs, avant il y en avait pas, on plante des arbres le long des routes, ça pose des problèmes de circulation pour les tracteurs ... et puis les gens de la ville s'énervent tout de suite, si on bloque la route, ils appellent les gendarmes tout de suite. Le droit à produire n'existe plus. On est plus dans le loisir et la ville.* »

Ces changements donnent aux agriculteurs le sentiment d'une « agriculture avalée » par les besoins des citadins et de la ville. Les loisirs et l'emploi développés dans les vallées en sont l'exemple concret.

### 2.1.3 Conflits d'usages : concordance avec le discours du « gestionnaire et de l'expert » ?

Au cours des entretiens avec les acteurs gestionnaires et experts du territoire, les usages non-agricoles notamment les usages récréatifs ont été de nombreuses fois évoqués, en opposition aux activités agricoles et sylvicoles. On ne pourra ici parler de concurrence entre ces activités, mais d'avantage de « conflit supposé ». Le constat semble partagé du côté des usagers, avec néanmoins quelques nuances. En effet, pour les vallées soumises à l'urbanisation comme la Marne et le Grand Morin, les agriculteurs se sentent en danger vis-

à-vis des nouvelles activités : « *Notre histoire, c'était des vaches, des prairies. Mais d'ici 50 ans, 30% des terres seront parties en urbain* ». En revanche, dès qu'on s'éloigne de l'agglomération par exemple dans l'Ourcq ou dans le Petit Morin, les usagers des vallées se sentent encore à l'abri de l'urbanisation : « *Ce qui s'est développé, c'est le VTT, le kayak, le cheval, qui ne concernent que le canal (Ourcq)... aussi la chasse, mais ça c'est historique. Je ne dirai pas qu'on est en concurrence avec ces activités, c'est autre chose. Nous les forestiers, nous ne sommes pas habitués aux quads et tout ça, mais petit à petit on s'adapte* ».

Un argument qui n'a pas été relevé lors des entretiens avec les acteurs institutionnels a été la concurrence possible dans le partage des prairies entre éleveurs équins et éleveurs bovins, qui inquiètent surtout les éleveurs bovins. En effet, les éleveurs équins ouvrent pour une grande partie des centres équestres, une activité en pleine expansion qui marche bien financièrement. Un éleveur équin rencontré dans le Grand Morin fait de la pension pour chevaux, une activité qui rapporte pour le loisir uniquement.

De plus, dans le Petit Morin comme dans l'Ourcq, les usagers ont évoqué les périmètres de protection soutenus par les collectivités comme les ZNIEFF ou Natura 2000, qui cherchent à préserver les paysages et les milieux. Le risque pourtant, c'est que les vallées ne deviennent trop protégées, devenant des « réserves d'indiens », pour reprendre les termes utilisés du sylviculteur. Cela dénote un manque d'informations sur ces dispositifs très différents des réserves.

Les usagers de ces deux vallées se sentent alors encore protégés de l'urbanisation. Toutefois, ils savent que les vallées regorgent de ressources naturelles, qui profitent à d'autres structures. L'alimentation de Paris en eau on-potable peut faire débat, nous dit la fédération de pêche : « *La ville de Paris s'autorise à prélever des eaux de la Beuvronne, de la Théroutte, de l'Ourcq et du Clignon sans se soucier des impacts encourus dans ces vallées* ». D'autres utilisations font l'objet de contestation comme l'exploitation des gaz de schistes dans la vallée du Petit Morin, un argument qui n'a pas été retrouvé dans le discours des acteurs institutionnels.



Photo 12: Panneau d'affichage de protestation contre les forages de schiste à Saint-Cyr-sur-Morin (© M.Gérard, 2014)

Par ailleurs, la Vallée de l'Ourcq fait actuellement l'objet d'un chantier de gazoduc. Un des ouvriers rencontré nous a confié travailler sur un chantier ne faisant pas l'unanimité au sein de la population. Le représentant de la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq s'est également inquiété de ce type d'usage qui altère l'aspect bucolique de la vallée (« *l'aspect bucolique en a pris un coup avec les grosses infrastructures qui traversent l'Ourcq : le viaduc de la LGV et le chantier du Gazoduc* »).

Ajoutons que le foncier est apparu comme un élément au cœur des préoccupations des usagers car tous s'accordent à dire qu'il faudrait d'avantage protéger ce foncier, au risque qu'il ne soit plus accessible. Les agriculteurs établissent systématiquement un lien entre le problème du foncier et la déprise agricole et reconnaissent une pression foncière. Cette pression s'explique par les mutations de l'espace rural francilien en espaces de tourisme et de loisirs.

#### 2.1.4 Des pistes d'amélioration pour les conflits existants

Les entretiens avec les acteurs institutionnels nous avaient révélé des conflits entre gestionnaires des cours d'eau et pêcheurs ainsi qu'entre pêcheurs et kayakistes. Ces conflits ont été également évoqués par les usagers mais de récentes actions laissent présager une amélioration des relations.

Il était ainsi dit que les pêcheurs n'étaient pas favorables aux ouvrages Grenelle. Ceci est lié aux pratiques *mêmes* « *des pêcheurs qui dans leur mentalité n'envisagent de pêcher autrement qu'avec une eau sans courant et entre deux barrages* » (Fédération de pêche 77). Les choses sont toutefois en train de changer ; même si cela prendra du temps, les actions de sensibilisation des fédérations de pêche ont pour objectif une meilleure compréhension des rivières et des milieux environnants. « *Pendant longtemps, on a modifié les milieux pour les activités humaines, aujourd'hui on est dans une période de transition où tout change, on doit désormais restaurer les milieux et s'adapter à eux* ». D'autres actions de sensibilisation sont à portée des collectivités envers les usagers. Avec le Plan départemental de l'Eau (qui a vu le jour en même tps que la DCE) de Seine-et-Marne, certaines collectivités se sont pleinement investies dans l'idée de maintenir une bonne qualité de la ressource en eau. « *C'est devenu un outil avec l'Atlas de la biodiversité, donnant du poids à certains projets* » (fédération de pêche 77). Libre aux collectivités d'aborder comme elles le souhaitent le thème de la biodiversité.

Un dernier conflit évoqué, celui des kayakistes et des pêcheurs devrait bientôt pouvoir s'apaiser. « *La ligne et le canoë passent parfois au même endroit et cela dérange* » (fédération de pêche 77). Il est toutefois prévu en concertation avec les collectivités, clubs et associations l'élaboration d'une charte de bonne conduite et l'aménagement de plage-horaires évitant le chevauchement des deux activités : la pêche le matin et le soir et le canoë l'après-midi.

L'une des hypothèses initiales de ce mémoire, à savoir qu'il existait une concurrence accrue entre activités récréatives et activités agricoles ou sylvicoles, est donc partiellement vérifiée. Il est clair que les activités récréatives poussent à augmenter le prix du foncier. Seul l'élevage équin semble rentrer en concurrence avec l'élevage bovin sur le plan foncier, disposant d'un capital financier plus important. En revanche, on ne peut pas parler de concurrence entre activités récréatives et agricoles. Le tourisme peut d'abord tirer parti des pratiques agricoles (vente de fromage, de produits fermiers) sans lui faire barrière. Les loisirs s'exercent enfin principalement sur une portion réduite du territoire, souvent au fil de l'eau, contrairement aux activités agricoles et sylvicoles comprises dans le lit majeur, ce qui peut contraindre leur développement.

## 2.2 Les normes environnementales sont-elles intégrées ?

### 2.2.1 L'influence de la PAC chez les agriculteurs

Pour tous les agriculteurs rencontrés, l'agriculture n'est plus ce qu'ils aimeraient faire mais ce qu'on leur impose. La politique agricole commune (PAC) est en l'occurrence toujours visée, elle qui est devenue une machine à produire sans se préoccuper des Hommes

travaillant derrière. Cette politique joue un rôle néfaste dans la perception de l'avenir agricole. Même si elle constitue une sécurité pour toutes ces personnes, elle contribue à faire disparaître le nombre d'exploitants et à augmenter les surfaces des exploitations. Concernant la nouvelle PAC et notamment le verdissement annoncé, les agriculteurs semblent avoir une faible connaissance de son déploiement et de ses impacts. Certains ont du mal à cacher leur opinion : *« Avec la PAC, c'est sûr on va avoir une perte de revenu, donc ça sera moins d'investissements, donc moins de matériel à acheter, et ça se répercute sur l'industrie, c'est tout un circuit ! Le verdissement... Si c'est plus de contraintes, je retirerai un salarié, c'est malheureux, mais c'est comme ça. »*

En somme, les entretiens ont été l'occasion pour les agriculteurs d'être un défouloir de leurs problèmes : *« La PAC, c'est vraiment de la contrainte. On peut avoir des amendes pour pas grands choses »* ou encore *« On a l'impression d'être retourné à l'école »*. Malgré les importantes subventions que les agriculteurs en retirent, particulièrement en Seine-et-Marne, la PAC est très critiquée, elle qui dépend d'échelons éloignés de leur réalité : *« La commission Européenne, elle a dit qu'il fallait faire comme ça, eux ils ne connaissent pas le terrain ! »*.

### 2.2.2 Les mesures sanitaires assimilées aux mesures environnementales

Pour parler des mesures environnementales, les agriculteurs, éleveurs et forestiers ont d'abord abordé l'angle sanitaire, et non environnemental à proprement parler, comme s'ils assimilaient les deux : *« Pour être aux normes, faut des gouttières, du béton, des toitures, pour mettre le fumier à l'abri, etc. Faut faire au plus propre possible »*.

Des aspects très techniques ont été abordés, vécus comme des contraintes du quotidien, auxquelles il faut rajouter la *« paperasse administrative »* : *« pour les plans d'épandages, c'est compliqué parce qu'il faut calculer les produits à mettre par quintal, on est obligé de faire un prévisionnel, faut être en mesure de le montrer, alors parfois faut tout recommencer, faut réviser en fonction de la météo... »*. En résumé, les agriculteurs ont l'impression de devoir rendre des comptes, pour une somme de petits détails.

Pourtant, même s'ils se sont plaints du manque de liberté, les agriculteurs sont finalement rentrés dans le système.

La confusion entre normes sanitaires et écologiques est frustrante pour les écologues, mais laisse entendre que de nombreux agriculteurs seraient convaincus que les bonnes pratiques en faveur de la biodiversité ne sont pas des contraintes, mais bien d'autres manières de pratiquer l'agriculture, vers l'agroforesterie, pour des bénéfices à la fois sur leur santé (moins de phytosanitaires) sur leur cadre de vie et sur le vivant en général. Bien entendu, tout changement effectif de leur part ne peut se faire sans soutien et nouvelles orientations de la PAC.

### 2.2.3 Des mesures favorisant la biodiversité ?

L'eau a été pour l'instant le meilleur moyen pour sensibiliser les agriculteurs et forestiers aux impacts de leurs activités : *« On sait qu'on ne peut plus faire ce qu'on veut, y'a des réglementations comme la loi sur l'eau »*. Un bon nombre de personnes rencontrées, y compris des habitants quand ils l'ont abordé, ont mis en évidence les effets des produits phytosanitaires, dont les effets sur la qualité de l'eau et la santé humaine et animale sont rarement contestés : *« Je pourrais faire du maïs dans le fond de vallée, mais mes bêtes ne pourront plus boire. En plus, je vais devoir mettre des phytos et si je fais ça, ce n'est pas super. Si c'est en herbage depuis 100 ans, c'est bien pour une bonne raison. Il faut les garder en herbage »*, dit un éleveur. L'organisation traditionnelle reste la meilleure pour une

certaines exploitations en fond de vallée, évitant les traitements et préservant les troupeaux et les sols.

Il ressort que la législation n'est pas adéquate car une partie des agriculteurs et éleveurs utilisent des phytosanitaires (*« au lieu de taxer les polluants, il faudrait les supprimer »*).

Concernant les bandes enherbées, il semblerait que la plupart ait adoptée la pratique, bien que certains restent perplexes face à ce type de démarche : *« Je sais bien qu'il y a des libellules, mais elles peuvent se déplacer ! »*

D'autres ont une connaissance plus poussée des mesures mises en place pour l'environnement (*« Les herbages, ce n'est pas du labourable à l'origine. Si on laboure une prairie, on doit compenser maintenant, créer une prairie ailleurs, c'est la loi »*) sans pourtant y adhérer, au regard du manque de cohérence de certains projets. Dans la vallée de l'Ourcq, les sylviculteurs souhaitent conserver leurs parcelles de peupleraies, néanmoins ils engagent de plus en plus des mesures respectueuses de l'environnement. Un sylviculteur nous dit être amusé du terme de biodiversité : *« La biodiversité, tout le monde n'a plus que ce mot à la bouche ... ici on a une biodiversité incroyable. Nous forestiers, on sait bien qu'en plantant moins de peupliers à l'hectare, on perdra certes en volume produit mais on évitera de l'élagage, on fera moins de traitement, on y gagne »*. L'argument de rentabilité économique est donc ressorti avant la valeur intrinsèque de la nature. Ce sylviculteur a ajouté que *« la majorité des forestiers préfér[ait] des forêts diversifiées »*. Les sous-trames ne semblent pas déranger le cycle de l'arbre de peuplier et apportent d'autres bénéfices comme la beauté des lieux (*« sous les bois durs poussent des sous-étages d'épines noires, des roseaux, des arbustes, des orchidées ... qui sont appréciables pour un forestier »*), mais aussi pour la chasse (*« c'est devenu le refuge des sangliers »*) pour certains sylviculteurs qui ont la double casquette, chasseurs et forestiers.

De manière générale, les acteurs rencontrés issus du monde rural et agricole ont donc une bonne connaissance de leur territoire, ont intégré progressivement les normes et les réglementations qui leur sont demandées, même s'ils rechignent à les appliquer. Ils n'ont plus le choix, eux qui sont embarqués dans ce système. Ils savent que leurs espaces accueillent une certaine biodiversité et ont conscience des dégradations de l'environnement par certaines pratiques, notamment les phytosanitaires. La question relative à la présence de biodiversité est une question qui prête au rire, comme si le sujet n'était pas perçu sérieusement. Ils sont capables de comprendre des grandes causes environnementales, appuyées par la presse internationale comme le changement climatique, la déforestation au Brésil nous a dit le sylviculteur de l'Ourcq, la pollution de la ressource en eau, nous ont dit les agriculteurs. Ces acteurs relient néanmoins rarement l'impact de leurs activités sur des échelles beaucoup plus locales, notamment lorsqu'un des agriculteurs prend l'exemple de la libellule. On ne pourra donc pas parler de mesures favorisant la biodiversité mais davantage de mesures limitant les impacts sur l'environnement.

Nous pouvons en somme synthétiser les relations entre acteurs, leur regard sur les vallées et leurs ambitions pour les milieux naturels et la biodiversité dans le schéma ci-dessous.

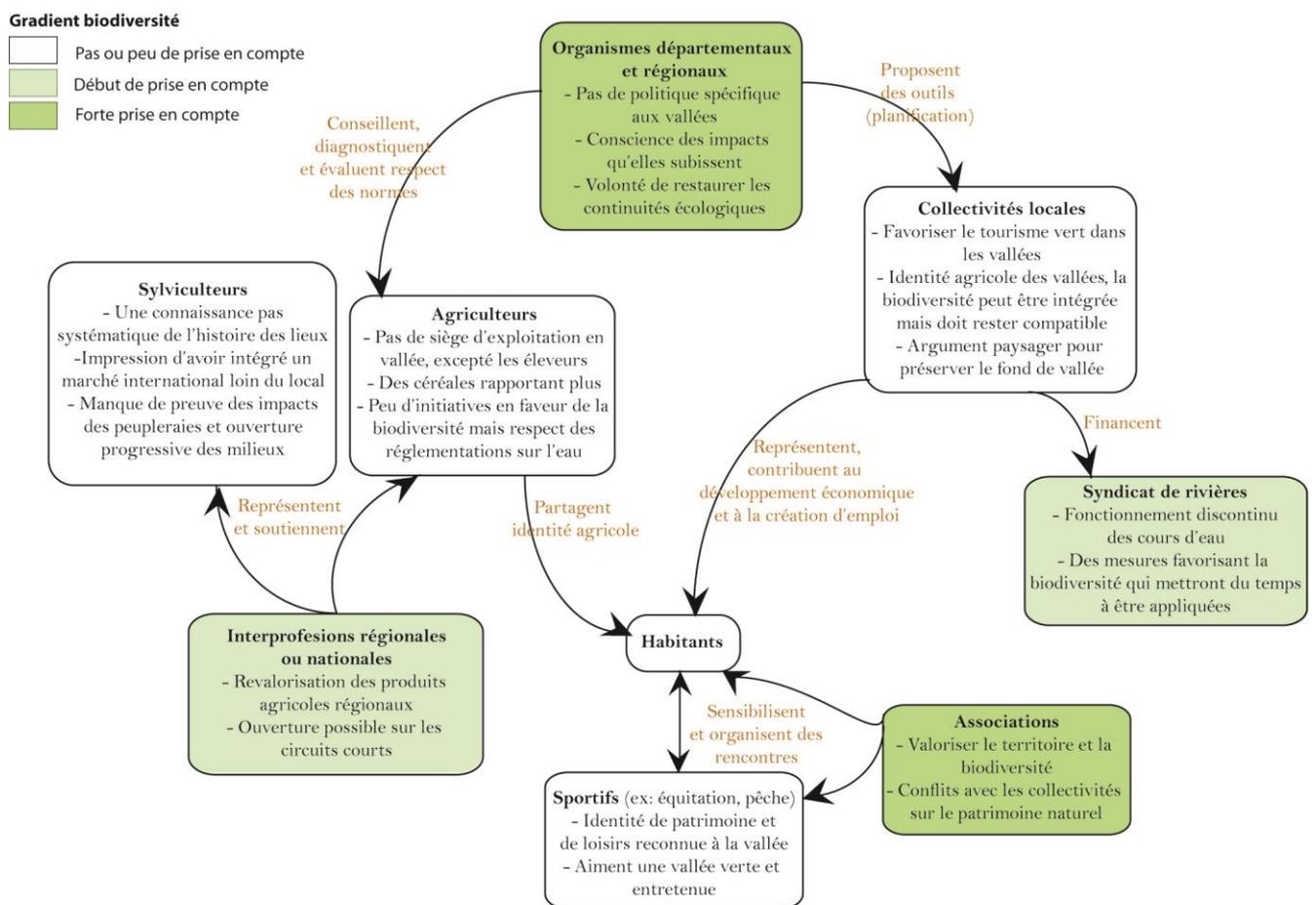


Figure 9: Système multi-agents synthétisant les relations entre acteurs, le regard sur la vallée et les ambitions pour la biodiversité, valable uniquement pour les vallées étudiées (© M.Gérard, 2014)



## Partie III : Scenarios pour des pratiques favorables à la biodiversité en fonds de vallée

Cette dernière partie fait état des différentes propositions déjà mises en œuvre ou soulevées par un bon nombre d'acteurs. Elle vise de plus à revenir sur l'importance des vallées alluviales et à l'intérêt d'ajouter à ces espaces, ou plutôt de restaurer, une plus-value sur le plan de la biodiversité.

Les différents contextes territoriaux des vallées ainsi que les systèmes d'exploitation développés en Partie II nous permettent d'évaluer en Partie III les implications possibles des acteurs et les outils à mobiliser pour la mise en œuvre de plusieurs scénarios. Cette partie a donc pour objectif de proposer des mesures favorisant la biodiversité au sein des vallées et d'évaluer si ces pratiques exemplaires sont compatibles avec la viabilité des filières comme l'élevage qui connaît des difficultés à se maintenir en Ile-de-France.

Il existe actuellement plusieurs manières de procéder pour favoriser la biodiversité au sein d'une exploitation agricole ou sylvicole. Selon Roux et al. (2008), la motivation d'un agriculteur, d'un éleveur ou d'un sylviculteur à intégrer la biodiversité dans ses productions peut varier d'une part en fonction de l'échelle qu'il souhaite valoriser (génétique, espèce-populations, écosystèmes ou paysages) et d'autre part en fonction de l'enjeu qu'il perçoit de cette biodiversité.

- Un premier enjeu de production peut le motiver. La biodiversité est dans ce cas un moyen d'accroître sa production et de diminuer les risques tels que l'érosion des sols et le ruissellement, surtout en terres de grandes cultures. Les haies ont par exemple un effet brise vent sur les cultures et permettent une production complémentaire en fruits ou en bois de chauffe.
- Un deuxième enjeu peut être l'environnement. En effet la biodiversité peut permettre de réduire les impacts environnementaux des pratiques agricoles. Certaines techniques permettent aujourd'hui l'association de plusieurs cultures complémentaires, les plantes compagnes peuvent à juste titre être associées aux grandes cultures : elles rentrent en concurrence avec les adventices et perturbent les insectes ravageurs nocifs pour leur développement.
- Un dernier enjeu peut être celui de favoriser la biodiversité pour elle-même, pour la diversité des espèces et des paysages. Si un éleveur veut travailler sur le développement de la flore, il peut dès lors semer sa prairie ou pratiquer un élevage extensif. Cet enjeu peut être associé à l'enjeu de production car si la prairie est de qualité, meilleure sera sa production (viande, lait).

D'après les entretiens réalisés, intégrer la biodiversité dans des pratiques sylvicoles et agricoles est le plus souvent le fait d'un enjeu environnemental ou de production, avec derrière une logique gagnant-gagnant. Plusieurs pistes ont été évoquées pour intégrer la biodiversité au cours des entretiens :

- 1) « Créer des structures axées sur la production mais qui proposent moins de variétés, et des structures dédiées au maintien des variétés locales avec des engagements environnementaux », ce qui dénote l'impossibilité d'associer diversité et production.
- 2) Une gestion différenciée au sein des peupleraies : réduire le nombre de plants à l'hectare, favoriser les sous-étages, réduire les intrants et l'élagage. Ces pratiques répondent toutefois à des objectifs plus économiques (économie des frais de gestion), qu'écologiques bien qu'on puisse y voir l'occasion d'enrichir la diversité biologique à des fins récréatives (la chasse, le changement de vue).
- 3) Pour l'élevage, il s'agit de favoriser les circuits courts pour la valorisation de produits agricoles de qualité (fromage de brie, viande) dans une gestion extensive des prairies.

- 4) La création d'un Parc Naturel Régional (PNR) a été évoquée comme un moyen d'intégrer des pratiques favorables à la biodiversité. Le PNR de la Brie et des deux Morin aurait vocation à valoriser les produits, à subventionner l'achat de matériel agricole, à accompagner les agriculteurs et éleveurs dans le montage de dossiers d'aides, à créer des Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAET).
- 5) Pour les vallées, une proposition de renaturalisation des berges a été évoquée, notamment pour retrouver un cours d'eau naturel avec de la ripisylve.
- 6) Le rachat des terres situées en fond de vallée par la collectivité peut être enfin vu comme une solution pour l'introduction de pratiques favorables à la biodiversité et pour la préservation du foncier du mitage urbain.

En somme, les acteurs ont davantage abordé l'angle de la filière et plus rarement l'angle du territoire pour proposer des scénarios. Les vallées sont noyées dans des échelles territoriales plus larges comme celles des plateaux, des bassins de vie, du périmètre d'étude du PNR, des limites départementales : des échelles auxquelles il semble plus facile d'agir, selon les acteurs institutionnels. Les acteurs ne font pour cause plus systématiquement de distinction entre plateaux et vallées qui se ressemblent de plus en plus en termes de paysages, et, parler de petites régions agricoles n'a aujourd'hui plus beaucoup de sens pour les vallées. Il a néanmoins été souligné que les collectivités avaient un rôle à jouer dans la mise en valeur des fonds de vallées.

## 1. Les outils réglementaires existants à mobiliser

### 1.1 Objectifs du SDAGE et du SRCE

S'inspirer du plan d'actions du SDAGE et du SRCE<sup>35</sup> vise à rendre plus concrètes nos propositions pour les vallées, qui plus est, lorsque le SDAGE s'impose aux autres documents de planifications (SCOT, PLU, cartes communales). Parmi les actions recommandées dans le SDAGE et le SRCE, un bon nombre a retenu notre attention et semble prétendre aux mêmes orientations comme le défi n°6 du SDAGE retrouvé dans l'action n°8 du SRCE (tableau 7).

SDAGE (8 défis)	SRCE (9 actions)
1. Diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les polluants classiques	1. Connaissance et lacunes du SRCE
2. Diminuer les pollutions diffuses des milieux aquatiques	2. Information et formation sur le SRCE
3. Réduire les pollutions des milieux aquatiques par les substances dangereuses	3. Une gestion adaptée aux TVB
4. Réduire les pollutions microbiologiques des milieux	4. Préservation et restauration des continuités écologiques dans les documents d'urbanisme
5. Protéger les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future	5. Les actions en milieu forestier
6. Protéger et restaurer les milieux aquatiques	6. Les actions en milieu agricole

<sup>35</sup> Les actions du SRCE sont inspirées du SDAGE

7. Gérer la rareté de la ressource en eau	7. Les actions en milieu urbain
8. Limiter et prévenir le risque d'inondation	8. Les actions pour les milieux aquatiques et les corridors humides
	9. Les actions relatives aux infrastructures linéaires

Tableau 7 : Défis et actions retenues du SDAGE et du SRCE

Le SDAGE Eau Seine Normandie sur lequel nous nous appuyons le plus fixe les orientations fondamentales pour une gestion équilibrée de la ressource en eau sur tout le bassin hydrographique de la Seine. Depuis 2000, la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) a renforcé cet outil, en confirmant la nécessité d'une gestion et d'une planification par bassin. Cette loi fournit un cadre pour une politique européenne de l'eau et affiche un objectif de résultats à l'horizon 2015 : le bon état écologique des masses d'eaux superficielles et souterraines.

Le SDAGE est aussi un outil de mise en œuvre du Grenelle qui veille à protéger la biodiversité des trames vertes et bleues, prévenir des risques environnementaux et de santé. La gestion de l'eau dépend de nombreux secteurs (agriculture, aménagement, énergie) où il convient de trouver consensus entre protection environnementale, biodiversité et développement d'activités.

Trois orientations nous semblent pertinentes pour développer une action de protection et de restauration des milieux humides et aquatiques.

#### 1.1.1 Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques continentaux ainsi que la biodiversité

La qualité des habitats pour l'installation de populations faunistiques et floristiques, la diversité physique du lit et des berges sont autant d'éléments permettant le bon fonctionnement de l'hydrosystème. Par conséquent c'est un profil et une forme naturelle du cours d'eau qui doivent être privilégiés. Cette action semble particulièrement pertinente sur les rivières dégradées qui ont subi une artificialisation du lit mineur (Marne, Grand Morin).

**Des dispositions relatives aux dynamiques des cours d'eau** permettent de préserver et restaurer les espaces de mobilité des cours d'eau. Les collectivités sont en droit d'acquérir toute terre riveraine d'un cours d'eau compatible avec l'espace de mobilité. La collectivité se doit de les répertorier au sein des documents d'urbanisme en « zone naturelle à protéger » et « zone non constructible ». L'espace de mobilité du cours d'eau doit être créé en amont des zones urbanisées et peut correspondre en d'autres termes à une zone d'expansion des crues. Cette dernière permet de limiter les niveaux d'eau et de protéger les centres urbains et activités économiques des inondations. Les crues peuvent porter atteinte aux hommes, aux biens et aux activités, mais le SDAGE reconnaît aussi les effets bénéfiques des crues au fonctionnement aquatique des milieux. En amont des cours d'eau, le SDAGE recommande alors l'interdiction de remblaiement et d'endiguement de ces zones. La reconquête des zones d'expansion des crues doit au contraire constituer un objectif affiché des collectivités. La région peut recourir à l'AEV (l'Agence des Espaces Verts) pour l'acquisition de terrains en zones humides situés dans les zones d'expansion des crues par le biais des PRIF (Périmètres Régionaux d'Intervention Foncière).

**Des dispositions relatives aux habitats et à la biodiversité** sont ensuite à développer comme l'entretien des milieux pour favoriser biodiversité et habitats, la préservation des espèces à haute valeur patrimoniale et environnementale, l'identification et la protection des forêts alluviales ou encore la création d'habitats pour les espèces piscicoles. L'entretien permet d'assurer une bonne gestion écologique et doit être mené dans le cadre d'un plan de gestion pluriannuel où les techniques douces sont à privilégier. Il n'est en effet pas question d'altérer les habitats sensibles, ni de rompre les connexions entre habitats. Les forêts alluviales sont quant à elles des systèmes exceptionnels qu'il convient de répertorier, classer selon le code forestier et restaurer si elles sont dégradées ou disparues, elles qui servent de

zones tampons lors des crues. Le contexte actuel de la forêt francilienne majoritairement privée et divisée en petites parcelles constitue un avantage pour la biodiversité. L'exploitation de la forêt demeure limitée : un bon nombre de propriétaires sont en possession d'un bois qu'ils n'exploitent pas, par défaut. De plus, l'exploitation des forêts en Ile-de-France pose un certain nombre de problèmes notamment du point de vue de la rentabilité, de la découpe et la transformation du bois. Nos visites de terrain ont mis en évidence un abandon de certaines peupleraies en fonds de vallée par manque de rentabilité. Cet abandon constitue une aubaine pour la biodiversité, qui peut coloniser ces parcelles traitées de manière intensive. Le SRCE cherche même à favoriser la réhabilitation de milieux humides fonctionnels de certaines peupleraies non fonctionnelles et non exploitées.

Deux autres dispositions permettent la création d'habitats pour les espèces piscicoles migratrices : il est recommandé de maintenir et de développer les zones de frayères pour conserver la diversité physique et la dynamique des milieux. Il est aussi question de limiter le comblement du lit des cours d'eau dans les zones de frayères. Les bandes enherbées et la ripisylve permettent d'en limiter les effets, tout comme l'inscription réglementaire en « espace boisé classé » dans les documents d'urbanisme pour les boisements situés sur les berges. L'enjeu est ici d'accueillir les espèces piscicoles migratrices qui sont dépendantes des frayères pour leur alimentation, leur croissance et leur reproduction. Un bon nombre d'espèces ont vu réduire leur population (grands salmonidés), d'où l'enjeu de cette action.

**Enfin des dispositions relatives à la gestion des milieux** sont à envisager. L'instauration d'un plan de restauration des milieux aquatiques est à fournir dans le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) des SAGE. De plus, le SDAGE préconise de délimiter et de cartographier les espaces de mobilité des cours d'eau afin d'inscrire plus efficacement les opérations ayant un impact sur les milieux. Cela peut être un moyen prospectif tenant compte des potentielles conséquences du changement climatique, des risques de submersion ou d'érosion.

### 1.1.2 Assurer la continuité écologique

Pour assurer la continuité écologique, deuxième action relevée dans le SDAGE, nous cherchons ici à **réduire le cloisonnement des milieux aquatiques par les ouvrages transversaux ou latéraux** (barrages, ouvrages de navigation, centrales hydroélectriques) qui font rupture à la continuité, favorisent l'augmentation de la température, accentuent l'eutrophisation et l'envasement. Bien que différents accords et lois incitent au développement de l'énergie hydroélectrique en répercussion de la lutte contre l'effet de serre, il est nécessaire de fixer les conditions dans lesquelles ces activités peuvent s'exercer. Globalement, les dispositions du SDAGE sont d'ordre technique sur la façon d'aménager les ouvrages.

Pour les ouvrages inactifs, en mauvais état ou posant des problèmes d'entretien, il est souhaitable de les supprimer ou de les araser partiellement. Si cela n'est possible, le SDAGE préconise l'ouverture permanente des vannages. Au contraire, lorsque les barrages sont encore actifs, il est recommandé de mettre en place des dispositifs de franchissement (passes à poissons, rivières de contournement des ouvrages, ascenseurs, etc.). La DREAL, autorité administrative compétente, doit veiller à la pertinence et à l'efficacité de ces dispositifs. L'ensemble des obstacles doit être répertorié et classé par ordre d'importance dans le PAGD des SAGE en tenant compte des usages sociaux et économiques des ouvrages.

**Des connexions transversales peuvent être également favorisées pour des zones de refuge d'espèces.** Le maintien des prairies permanentes en bordure de cours d'eau peut être vu comme une solution pour l'élargissement d'habitats potentiels des espèces. Cet objectif concourt à faire des cours d'eau et plus largement des vallées de véritables réservoirs biologiques. Cette action est pertinente dans la vallée du Grand Morin et du Petit

Morin qui respectivement comportent 60 et 31 vannages. Actuellement, seuls trois vannages sont arasés ou supprimés, ce qui reste faible. Un dialogue est à ouvrir avec les propriétaires de vannages et les élus pour communiquer sur la maîtrise des risques. Un Plan de Prévention des Risques d'Inondation est en cours d'élaboration dans les deux Morin (partie seine-et-marnaise), ce qui permettra de réglementer l'urbanisation et de préserver les zones d'expansion des crues.

### 1.1.3 Mettre fin à la disparition, la dégradation des zones humides et protéger leur fonctionnalité

Cette dernière action en faveur des zones humides tient à souligner l'importance de ces milieux présentant des caractéristiques particulières aidant au déroulement du cycle de l'eau. De plus, ces systèmes abritent de nombreuses espèces (poissons, amphibiens, oiseaux), ce qui en fait des milieux à forts enjeux en termes de biodiversité.

**De nombreuses dispositions soutiennent la protection des zones humides.** Lors d'un projet soumis à déclaration ou à autorisation en zones humides, la DREAL doit pouvoir refuser les opérations ayant des impacts négatifs sur les milieux aquatiques et humides ne respectant pas une gestion équilibrée de la ressource en eau, ni la préservation des milieux. En effet, si un projet entraîne la disparition d'une zone humide, il peut être demandé au pétitionnaire d'estimer la perte générée en termes de biodiversité et de fonctions hydrauliques. Des mesures compensatoires peuvent être mises en œuvre si la DREAL le décide ; elles devront alors obtenir un gain équivalent avec une surface au moins égale à la surface dégradée. Les projets entraînant des impacts limités sur une zone humide seront en revanche soumis à un plan de reconquête hydraulique et biologique privilégiant des techniques douces.

**Les aides publiques doivent contribuer à la préservation et à la gestion des zones humides.** Les subventions visant à assainir, à drainer ou à privilégier certains boisements susceptibles d'avoir des impacts négatifs sur la fonctionnalité et la biodiversité des zones humides sont à proscrire. On peut imaginer que les peupleraies et les surfaces cultivées en fond de vallée sont ici visées ; elles peuvent avoir des impacts sur les zones humides encore présentes. Tant que les zones humides ne seront pas inventoriées et protégées au sein des documents d'urbanisme, il sera difficile de proscrire ces activités et les subventions les accompagnants.

Une disposition complémentaire du SDAGE permet d'identifier les Zones Humides présentant un Intérêt Environnemental Particulier (ZHIEP) et les Zones Humides Stratégiques pour la Gestion en Eau (ZHSGE). Ces dernières ainsi que la zone d'expansion des crues doivent être identifiées dans le PAGD des SAGE opposable aux PLU, SCOT et cartes communales. Les SAGE peuvent alors édicter les règles nécessaires au maintien et à la restauration des ZHIEP et des ZHSGE. Une attention particulière est accordée aux ZHSGE situées dans les terrains appartenant aux collectivités où le drainage, le remblaiement et le retournement de prairies peuvent être interdits par arrêté préfectoral. Il est donc recommandé que les acteurs locaux se concertent pour à termes acquérir du foncier, communiquer sur des pratiques agricoles respectueuses de ces milieux. Dans les territoires où les zones humides sont dégradées par les activités humaines, les plans de reconquête peuvent proposer des solutions pour des surfaces et des fonctionnalités perdues (mesures de renaturation, de préservation, de gestion des zones humides). Enfin, le SDAGE préconise de limiter les prélèvements des nappes sous-jacentes aux zones humides. L'exception est faite à l'élevage pour l'abreuvement des troupeaux compatible avec la préservation des zones humides.

L'ensemble de ces actions du SDAGE et du SRCE peuvent être financées par différentes aides de la région à :

- 70% maximum pour l'animation de réseaux (contrats de bassins, SAGE) dans la limite d'un montant de 56 000 euros par an ;
- 70% maximum pour la préservation, la gestion et la restauration des continuités des trames vertes et bleues. Typiquement, cette subvention est valable pour l'aménagement ou la restauration de réseaux de haies, de passages à faune, etc. avec un plafond de 1,4 million d'euros pour les passages à faune ;
- 70% maximum pour le financement d'études de trames vertes et bleues pour l'aide à la décision dans les documents d'urbanisme (plafond de 300 000 euros) ;
- 40% maximum pour les opérations de reconquête, restauration, valorisation des milieux aquatiques et humides.

La région gagnerait à récompenser les gestions exemplaires en matière de biodiversité, qui sont pour l'instant peu valorisées.

L'Agence de l'eau Seine-Normandie permet quant à elle des subventions encore plus importantes :

- 80 % pour les études, le suivi des milieux aquatiques et humides, pour l'acquisition foncière de zones humides, la suppression d'obstacle à la libre circulation, les travaux de renaturation, restauration des milieux évoqués, l'animation de zones humides ;
- 40 à 60% pour l'acquisition foncière de rives, la mise en place de dispositifs de franchissement, les actions de communication, l'appui à l'émergence de maîtres d'ouvrages, l'animation de milieux aquatiques non spécifiques aux zones humides.

## 1.2 Les Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAET)

Des mesures agro-environnementales territorialisées peuvent être privilégiées pour sensibiliser les agriculteurs aux pratiques favorables à la biodiversité. Elles permettent de mieux répondre aux enjeux du territoire et aux pratiques agricoles locales par une contractualisation de cinq ans portant sur des problématiques de gestion durable (qualité de l'eau, préservation et restauration de la biodiversité, protection des races animales locales menacées, etc.). Les MAET sont financées à la fois par le Conseil Régional dans le cadre du programme PRAIRIE (Programme Régional Agricole d'Initiative pour le Respect et l'Intégration de l'Environnement) et par l'Union Européenne dans le cadre du FEADER. Elles s'adressent aux collectivités territoriales, aux établissements publics et aux associations par le biais d'appels à projet. La région s'engage à aider les porteurs de projet retenus à :

- ✓ 80% pour l'animation et la gestion du projet ;
- ✓ 60% pour la formation, les expérimentations ;
- ✓ 60% pour la sensibilisation et l'information aux acteurs du territoire envisagé ;
- ✓ 100% pour l'évaluation du projet.

Au sein des espaces agricoles en fond de vallée, il est nécessaire de distinguer système prairial et système de grandes cultures où les MAET répondent à des enjeux différents.

### 1.2.1 Des MAET pour les grandes cultures dans les vallées du Grand Morin et de la Marne

Deux axes sont privilégiés pour la mise en place de MAET en grandes cultures.

**La gestion de la ressource en eau** est un angle de plus en plus communiqué auprès des agriculteurs qui ont de plus en plus conscience des enjeux de protection, comme nous l'ont montré les entretiens (Partie II). Diminuer la pression polluante des fertilisants permet d'élever le niveau d'application des bonnes pratiques agricoles (limiter les apports d'intrants au besoin des plantes, supprimer les apports excédentaires générant des transferts de nitrates vers l'eau, etc.). Des dispositions comme réduire la pression de fertilisation dans les

zones vulnérables ou encore l'optimisation de la couverture des sols en automne pour éviter le lessivage sont également recommandées pour remplir les objectifs de bon état écologique du SDAGE qui peuvent être déclinés sous la forme des MAET. Le drainage peut aussi être limité par des aménagements spécifiques. Les rejets de drain en nappe ou aux cours d'eau peuvent être interdits pour tout nouveau dispositif ou rénovation de drainage. Les nouvelles installations peuvent être interdites à moins de 50 mètres des cours d'eau afin d'éviter que les zones humides ne soient drainées. Les collectivités peuvent créer des dispositifs tampons en sortie des réseaux de drains pour décanter et filtrer les écoulements avant le rejet dans le cours d'eau, notamment des mares végétalisées, des prairies inondables, etc.

Un autre angle souvent abordé peut être celui des **risques de ruissellement et d'érosion que représentent des terres labourées dans une vallée**. Une gestion des sols adaptée permet de renforcer la protection des zones destinées à l'alimentation en eau potable. Le maintien de la ripisylve et de zones tampons végétalisées agit comme moyen de protection des cours d'eau et des plans d'eau ; ainsi en zone inondable, il est indispensable de maintenir une bande enherbée ou boisée de 5 mètres de large non traitée et non fertilisée. Tout l'enjeu de cette action est donc de conserver quelques éléments fixes du paysage afin de freiner les ruissellements. La collectivité a l'initiative dans ses documents d'urbanisme de fixer des objectifs de densité de ces éléments régulateurs. On pense ici à des réseaux de haies ou d'arbres qui peuvent délimiter les parcelles et introduire de la diversité. Maintenir les herbages existants peut ensuite s'avérer être une solution pour diminuer les risques. Il est ici question de maintenir les prairies permanentes existantes ; les activités d'élevage compatibles avec le maintien des herbages et de restauration de la qualité de l'eau peuvent donc être encouragées.

Des exemples de MAET sont proposés dans le tableau 8 répondant aux exigences exposées ci-dessus.

MAET	Modalités d'application	Apports positifs en biodiversité	Subventions attribuées
Zones de refuge pour la faune	Bandes fixes de 5 à 20 m de large ; en coupure ou entre les parcelles ; intervention mécanique interdire entre 1 <sup>er</sup> Mai et 15 Août ; pas de traitement phyto ni fertilisation ; surfaces déclarées en gel ou en prairies	Expression de la flore, refuge pour la faune ; pas de pollution des eaux ni des sols	392 €/ha/an
Couvert floristique ou faunistique	Bandes de 10 m de large ou parcelles entières de 10 ha min ; pas de traitement phyto ni de fertilisation ; surfaces déclarées en prairies, autres cultures ou hors cultures	Expression de la flore, refuge pour la faune ; pas de pollution des eaux ni des sols	548 €/ha/an
Amélioration des gels en faveur de l'eau et de la biodiversité	Bandes de 10 m de large ou parcelles entières de 10 ha min ; intervention mécanique interdire entre 1 <sup>er</sup> Mai et 31 Juillet ; pas de traitement phyto ni de fertilisation ; surfaces déclarées en gel	Expression de la flore, refuge pour la faune ; pas de pollution des eaux ni des sols	117 €/ha/an
Réduction progressive des phyto hors herbicides	Au bout de 5 ans intensité de traitement inférieur à 50% de l'intensité de référence du territoire	Diminution des pollutions des sols ni de l'eau	111 €/ha/an

Réduction progressive tous phyto	Au bout de 5 ans intensité de traitement inférieur à 50% de l'intensité de référence du territoire	Diminution des pollutions des sols ni de l'eau	188 €/ha/an
<i>MAE complémentaires</i>			
Entretien des ripisylves	Deux tailles sur 5 ans, matériel adapté, entretien de Septembre à Février	Expression de la flore, refuge pour la faune, conservation d'arbres remarquables, d'arbres morts bon pour l'avifaune et les insectes	0,99 €/mètre de large/an
Entretien de fossés et rigoles de drainage	Deux entretiens sur 5 ans, entretien mécanique sans assécher les milieux humides alentours	Ecoulement des eaux, respect des périodes de reproduction de la faune/flore (février à août)	1,14 €/mètre de large/an

**Tableau 8 : Les différentes Mesures Agro-environnementales pouvant être proposées aux agriculteurs de grandes cultures en vallée (inspiré des MAE du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, 2014)**

### 1.2.2 Des MAET pour l'élevage bovin dans les deux Morin

Pour la prise en compte d'objectifs de biodiversité au sein de la filière de l'élevage, trois axes peuvent être développés au sein des MAET.

**Un élevage extensif et une diversité dans la sélection génétique** avec un chargement n'excédant pas les 2 UGB/ha<sup>36</sup> ; au-delà de ce seuil, la concentration en nitrates devient trop importante. Il faut envisager de grandes surfaces pour éviter le surpâturage de la prairie qui amoindrit la qualité de cette dernière. Lorsque les éleveurs disposent de grandes prairies, il est intéressant de pouvoir les diviser en deux à trois parcelles et de les gérer en rotation. Ce système permet d'augmenter la charge instantanée et une période de repos pour l'herbe.

Le choix des bovins doit être conditionné par le type de terrain : un fond plat ou vallonné avec des espèces rustiques adaptées aux zones humides. L'une des possibilités pour améliorer l'élevage consiste dans le choix d'animaux robustes, moins dépendants du système d'élevage sophistiqué et moins sensibles aux effets négatifs de l'environnement (alimentation, chaleur, stress, etc.). La recherche d'une rentabilité maximale pendant des années a entraîné une focalisation de la sélection génétique sur des caractères liés à la production et a eu des conséquences sur les bovins, comme des troubles comportementaux, des complications de reproduction, une diminution de la durée de vie, une moindre résistance aux maladies, etc. Selon les éleveurs franciliens, les charolaises, race allaitante la plus répandue dans la région, produisent beaucoup mais « sont tout le temps malades », ce qui implique plus d'attention et de soins par l'éleveur, contrairement aux salers qui sont dites plus rustiques, moins malades et au vêlage plus facile<sup>37</sup>.

**Ponctuellement, des éléments paysagers peuvent favoriser la biodiversité.** Sur la parcelle, nous pouvons envisager la plantation de haies en favorisant les essences indigènes adaptées aux conditions locales, en particulier des fruitiers, avec une taille des haies qui peut être très espacée dans le temps. Les vergers et les saules têtards peuvent être plantés, pour créer de l'ombre au bétail, tout en rapportant un service supplémentaire à l'éleveur : du bois de chauffe et des fruits. Enfin, des mares peuvent être aménagées avec des niveaux de profondeur différents. Elles peuvent servir d'abreuvoirs naturels et sont à entretenir ponctuellement dans l'année lorsque l'envasement est trop important.

<sup>36</sup> Par définition, une vache de 600 kg produisant 3000 litres de lait par an équivaut à 1 UGB

<sup>37</sup> Les races bovines allaitantes en Ile-de-France sont les charolaises, blondes Aquitaine, salers, limousines pour la production de viande, tandis que les prim'hosteins produisent majoritairement le lait.

**Pour maintenir le milieu ouvert, un pâturage mixte peut être envisagé** pour avoir un impact sur l'ensemble de la végétation. Si équidés et bovins peuvent être associés, c'est en raison de leur complémentarité dans l'alimentation. La présence sur prairies des équidés seuls (loisir et viande) entraîne souvent un surpâturage plus important que dans le cas des bovins, responsable de dégradations sur différents types d'organismes : végétaux, arthropodes, petits mammifères et faune du sol. En associant équidés et bovins, on peut de plus espérer contrôler le développement d'espèces invasives comme le Trèfle blanc, la Reine-des-prés qui est consommée par les chevaux au stade de pousse. Par ailleurs, cette association pourrait atténuer les tensions entre éleveurs des deux ruminants, qui d'après les entretiens rentrent en concurrence sur le plan foncier. Ce système a déjà été initié en Ile-de-France, dans la vallée de l'Epte. Le PNR du Vexin estime l'opération concluante, même si la procédure a pris du temps et que des fauches complémentaires ont été nécessaires (Reine-des-prés et Iris des Marais proliférant au détriment des graminées).

L'ensemble de ces mesures peuvent évoluer dans le cadre de MAET. En moyenne elles permettraient aux éleveurs de gagner de 100 à 400 euros par hectare et par an (tableau 9).

MAET	Modalités d'application	Apports positifs en biodiversité	Subventions attribuées
Prairies et bandes enherbées avec limitation de la fertilisation	Bandes de 10 à 20 m de large ou parcelles entières, fertilisation encadrée	Couvert humide et pâturé, expression de la flore, refuge pour la faune	275 €/ha/an
Prairies et bandes enherbées sans fertilisation	Bandes de 10 à 20 m de large ou parcelles entières, pas de traitement phyto	Couvert humide et pâturé, expression de la flore, refuge pour la faune, pas de pollution des eaux ni des sols	386 €/ha/an
Gestion extensive des prairies avec limitation de la fertilisation	Parcelles entières, fertilisation encadrée	Couvert humide et pâturé, expression de la flore, refuge pour la faune, réduction du chargement évitant le surpâturage	117 €/ha/an
Gestion extensive des prairies sans fertilisation et avec ajustement du pâturage	Parcelles entières, pas de traitement phyto	Couvert humide et pâturé, expression de la flore, refuge pour la faune, réduction du chargement évitant le surpâturage, pas de pollution des eaux ni des sols	261 €/ha/an
<i>MAE complémentaires</i>			
Entretien de haies	Deux tailles sur 5 ans, matériel adapté, entretien de Septembre à Mars	Habitat pour la faune, production de fruits en complément, diversité paysagère	0,34 €/mètre en largeur/an pour une taille des deux côtés
Entretien d'arbres isolés ou en alignement	Deux tailles sur 5 ans, matériel adapté, entretien de Septembre à Mars	Conservation d'arbres remarquables, d'arbres morts bon pour l'avifaune et les insectes	6,95 €/arbre/an
Restauration ou entretien de mares et de plans d'eau	Entretien annuel (débrancher, curer, création de pente douce)	Abreuvoir et lieux de reproduction pour la faune, zone humide épuratrice	135 €/mare/an

**Tableau 9 : Les différentes Mesures Agro-environnementales pouvant être proposées aux éleveurs (Inspiré des MAE du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, 2014)**

Au sein de la MAET, la valorisation du circuit court pourrait à termes compléter les revenus des éleveurs par des ventes à la ferme ou sur les marchés de fromages, de lait, de viande. Qui plus est, la région Ile-de-France semble avoir un fort potentiel et une réelle volonté de consommer local, d'aller dans le sens d'un développement de proximité.

## 2. Quels outils complémentaires à développer ?

### 2.1 La fiscalité : défiscaliser les terrains des acteurs garants d'une gestion favorable à la biodiversité

La loi sur le Développement des Territoires Ruraux (DTR) de 2005 a apporté des nouveautés dans la préservation des zones humides, en complément du SDAGE. Notons que la loi prévoit une exonération totale ou partielle de la taxe foncière pour les parcelles humides non bâties lorsque celles-ci font l'objet d'un engagement de gestion de 5 ans portant sur la préservation de l'avifaune et le non retournement des parcelles. Les prairies, les marais et les landes sont particulièrement visés. L'exonération ne s'applique pas au même taux sur toutes les zones humides et diffère selon les périmètres de protection (tableau 10). Cette exonération peut être un moyen incitatif aux propriétaires pour protéger et entretenir les zones humides. Cette disposition ne semble plus être en vigueur à dater du 1<sup>er</sup> Janvier 2014<sup>38</sup> mais gagnerait à être remise à jour.

Les aides environnementales visent souvent à dédommager les individus pour la réduction d'une activité polluante : c'est le cas de certaines MAET qui rémunèrent la réduction de l'utilisation de phytosanitaires en grandes cultures. La fiscalité permettrait au contraire de pénaliser les externalités négatives (principe du pollueur-payeur) et d'exonérer les externalités positives.

Zones humides concernées	Conditions exigées	Catégories fiscales (instr.1908)	Taux d'exonération	Durée de l'exonération
Toutes les zones humides	Aucune	1 à 6, 8 et 9	20% (cumulable avec l'exonération de 50%)	Permanente
Prairies humides, landes humides et marais gérés	- Liste des zones humides de la commune par le maire -Engagement de gestion du propriétaire	2 et 6	50%	5 ans, renouvelable
Prairies humides, landes et marais protégés par certains instruments de protection	- Liste des zones humides de la commune par le maire -Engagement de gestion du propriétaire -Respect du régime de protection	2 et 6	100%	5 ans, renouvelable
Toutes les zones humides situées en zone Natura 2000	- Liste des zones humides du site Natura 2000 par le préfet - Respect du contrat / de la charte Natura 2000	1 à 3, 5, 6 et 8	100%	5 ans, renouvelable

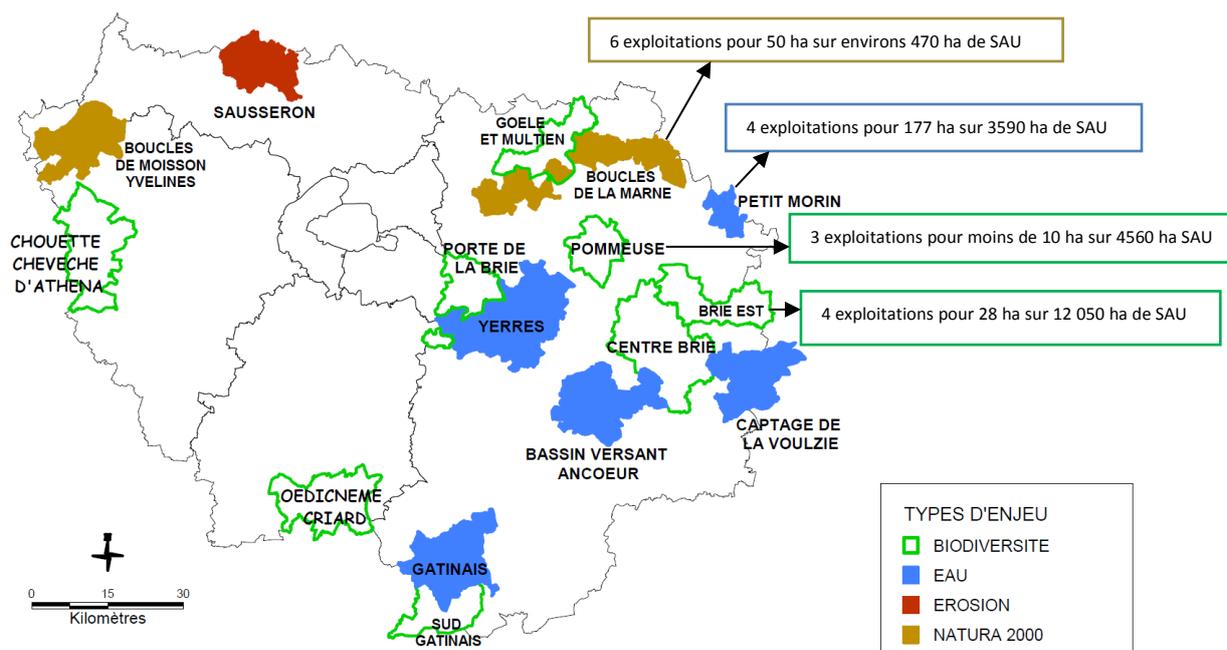
Tableau 10: Modalité d'exonération de la taxe foncière non bâtie pour les zones humides (Eau France, 2014)

### 2.2 Des aides incitatives et des actions de la région pour renforcer le SDAGE et le SRCE

Pour renforcer les actions du SDAGE et du SRCE à l'échelle régionale, nous préconisons de renforcer les MAET, de développer les aides à l'installation pour les agriculteurs et enfin de consolider les relations avec le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) pour une meilleure gestion de la biodiversité en milieu forestier, qui reste encore minime.

- **Pour que les MAET soient plus attractives**, il peut être envisagé d'augmenter les subventions notamment pour les MAET complémentaires des infrastructures agro-écologiques (haies, arbres, mares, bosquets, ripisylve) qui sont des éléments du paysage qui servent de corridors pour la faune et la flore.

<sup>38</sup> <http://vosdroits.service-public.fr/professionnels-entreprises/F31638.xhtml>



Carte 7 : Situation des MAET en Ile-de-France en Juin 2010

La situation des MAET dans la région prouve que le dispositif n'est pas encore assez développé. Il semble concerner quelques petites exploitations, pas nécessairement situées dans le fond de vallée. Remarquons que si les MAET sont plus développées en Seine-et-Marne par le biais de la chambre d'agriculture du département, certains secteurs demeurent évités comme le Grand Morin et l'Ourcq.

- **Pour maintenir l'élevage et développer les prairies dans les vallées**, différentes incitations peuvent être déployées. Premièrement en amont de la formation agricole dans les lycées agricoles, qui, d'après les entretiens n'incitent plus les jeunes à emprunter la voie de l'élevage. Deuxièmement par une incitation financière : pour mieux prendre en compte les spécificités d'un projet d'installation, un plan de professionnalisation personnalisé est déjà proposé aux futurs agriculteurs pouvant bénéficier de prêts à taux réduits, de déductions de charges sociales et fiscales (exonération partielle et régressive des cotisations sociales sur 5 ans) et d'une dotation d'installation aux jeunes agriculteurs (8000 à 11 000 euros). Un soutien financier régional sous forme d'aide aux jeunes éleveurs devrait pouvoir leur être apporté.

Le dispositif PREVAIR (Programme Régional pour l'Environnement, la Valorisation Agricole et l'initiative Rurale) pourrait s'élargir à l'aide à l'installation aux éleveurs en Ile-de-France. Ce programme permet déjà l'attribution d'aide aux investissements matériels (de 15 à 80% selon les situations) spécifiquement aux exploitations d'élevage, de polyculture et aux industries agro-alimentaire de première transformation (exemples : laiterie, fromagerie). Cela consisterait donc à faire du PREVAIR un programme de soutien matériel et humain à l'élevage. L'accent doit être mis sur les exploitations prairiales dans les vallées qui sont les espaces où se concentrent les dernières exploitations d'élevage bovin.

Le soutien à l'élevage peut ensuite passer par la création d'un véritable projet commun entre éleveurs de vaches laitières, de moins en moins nombreux contrairement aux éleveurs d'allaitantes. Dans les deux Morin, l'AOC du fromage Coulommiers pourrait être développée. Concernant l'AOC du Brie de Meaux, il semble aujourd'hui compliqué de redéfinir un périmètre de provenance du lait et de transformation car les exploitations de l'Est de la France impliquées risqueraient d'être à leur tour démunies. En revanche pour le fromage de Coulommiers, le projet n'est pas encore monté : le périmètre peut

uniquement s'étendre aux deux Morin. La marque peut inciter à l'installation d'éleveurs. Le soutien du CERVIA pour valoriser ce produit dans la région et dans toute la France, ainsi que la mise à disposition de terrain par la SAFER peut être une piste à envisager. La mise en place d'un label « produit issu des prairies franciliennes » peut être envisagé comme il a été fait dans les vallées angevines en 2001 ; la marque « l'éleveur et l'oiseau, le boeuf des vallées » a su valoriser les pratiques favorables à la biodiversité, notamment en faveur du rôle des genêts, oiseau prairial en voie de disparition. Le CERVIA a un rôle à jouer dans la valorisation du terroir francilien puisqu'il rassemble déjà un bon nombre de professionnels (agriculteurs, artisans et transformateurs) autour de la marque régionale « Saveurs Paris Ile-de-France », qui ne prend pas encore en compte des objectifs de transparence sur le plan de la biodiversité.

- **Pour mettre en place une gestion forestière favorable à la biodiversité**, rappelons que le SRCE préconise un maintien de la diversité des habitats forestiers et des îlots de vieillissement par une gestion forestière tenant compte des capacités de déplacement des organismes. De plus, il cherche à orienter la gestion forestière vers des peuplements plurispécifiques et pluristratifiés avec l'utilisation d'espèces indigènes<sup>39</sup>.

Il existe un levier qui n'a pas été abordé dans le SDAGE, ni dans le SRCE. Le rôle du CRPF peut être important dans la transition vers une populiculture prenant en compte des objectifs de biodiversité, avec l'appui de forestiers ayant déjà mis en œuvre de nouvelles pratiques. En effet, des séances de formation peuvent être organisées sur la biodiversité par une approche sur les fonctions écologiques et les services écosystémiques. Derrière, l'idée est de pouvoir sensibiliser les sylviculteurs à l'intérêt d'une richesse floristique et faunistique pour le fonctionnement même de la nature et pour la rentabilité de la peupleraie. En échange de bonnes pratiques, un label pourra être attribué, compatible avec la diversité biologique, la ressource hydrique, les sols, les paysages, les écosystèmes fragiles et uniques de manière à assurer la conservation des fonctions écologiques des forêts. L'objectif est de favoriser le développement de strates intermédiaires en limitant l'usage d'intrants et les coupes au sol. Les branches au moment de la coupe du peuplier peuvent être utilisées comme bois de chauffage. Une diminution des dépenses financières peut être engagée en espaçant les plants, réduisant les frais d'élagage. Du bois mort pourra être laissé au sol pour l'habitat de la micro-faune. Dans le cas des vallées de la Loire, les collectivités ont souhaité faire évoluer les activités humaines vers de nouvelles gestions. Il n'est en effet plus question d'intégrer uniquement des intérêts humains comme la prévention des risques d'inondation, mais aussi la dynamique du fleuve, les intérêts des forêts alluviales et des espèces. Un travail est à faire avec les syndicats en charge de la gestion de la rivière jusqu'au lit majeur et les établissements publics comme Voies Navigables de France (VNF) pour une différente gestion des rives. La collectivité doit pouvoir enfin évaluer le potentiel en biodiversité des vallées par le biais d'inventaires et du SRCE, elle doit considérer les différentes entraves aux trames vertes et bleues, notamment les impacts écologiques des différentes activités. Cette évaluation permettra aux collectivités dans un premier temps de prendre conscience des différentes pressions et des enjeux de préservation de la biodiversité les communiquant au CRPF, dans un second temps d'amorcer des projets.

Enfin, nous recommandons à la région de proscrire l'adhésion à la Charte « Merci le peuplier » ; celle-ci encourage l'expansion des peupleraies dans des milieux fragiles et exceptionnels (forêts alluviales, marais, prairies) sans éco-conditionnalité exigée.

### 2.3 La mise en place d'un Parc Naturel Régional (PNR)

Les vallées s'inscrivant dans le cadre d'un PNR apparaissent plus favorisées sur le plan financier. Le maintien des activités marginales et la recherche de compromis représentent

---

<sup>39</sup> Des aides publiques de la région permettent déjà de financer les plantations d'essences indigènes.

autant d'avantages que n'ont pas encore amorcés les acteurs des vallées de notre secteur d'étude. La mise en place d'une charte constitue un levier important, même si toutes les mentions n'ont pas de valeurs réglementaires. Elles permettent toutefois de créer des incitations et des outils mobilisables par les agriculteurs, éleveurs et sylviculteurs.

Extrait de la charte du PNR du Vexin français : « *Concernant les zones et milieux humides, les signataires de la Charte s'engagent à les protéger. Les fonds de vallée et prairies humides n'ont pas, par ailleurs, vocation à un développement des boisements de production comme les peupleraies* ».

Le PNR peut alors lancer des politiques de restauration de zones humides, la restauration du marais de Frocourt en est l'exemple dans l'Epte. Le PNR du Vexin français a permis de financer à 80% l'acquisition des terrains, la réalisation du diagnostic et du plan de gestion ; également 80% des travaux de restauration écologique. Les 20% restant ont été financés par les communes concernées par l'aménagement. Par ailleurs, les PNR disposent d'une réglementation plus forte sur les espaces naturels (Zones Natura 2000, Espaces Naturels Sensibles, Espaces Boisés Classés), les rendant plus vigilants sur tout projet susceptible d'affecter de manière significative les zones classées.

On peut enfin mentionner la cohérence des MAET avec les PNR : ce sont des outils cohérents avec les politiques des parcs (développement économique et social durable, protection de la biodiversité, consommation locale, promotion du tourisme, etc.). La création du parc Brie et deux Morin ne dépend aujourd'hui plus que de l'Etat.

#### **2.4 Les Paiements pour les Services Ecosystémiques (PSE) : un outil local souple pour les acteurs privés et publics**

Les Paiements pour les Services Ecosystémiques (PSE) se définissent par une « transaction volontaire où un service environnemental est acheté par un ou plusieurs usagers à un ou plusieurs fournisseurs » (CEDD, 2010). Les fournisseurs du service sont indemnisés pour les coûts qu'ils subissent liés aux modifications d'utilisation des sols. Les fournisseurs peuvent être des agriculteurs, des propriétaires fonciers, et les acheteurs des collectivités, Organisations Non-Gouvernementales (ONG) ou encore des entreprises. Les PSE s'inscrivent dans une logique d'incitation et ont été pensés à l'origine pour répondre à l'atténuation du changement climatique. Or, les écosystèmes ne permettent pas uniquement de séquestrer le carbone mais également d'autres fonctions comme la préservation des paysages, la protection des bassins versant contre l'érosion, la conservation de la biodiversité.

Une erreur pour la mise en place de PSE serait de cloisonner les différents services : la capture du carbone ne peut être privilégiée au détriment de la biodiversité. Des forêts diversifiées peuvent répondre à ces deux services, à l'inverse des peupleraies qui bien qu'elles capturent du carbone, ne concourent pas dans leur gestion intensive à conserver la biodiversité. Un autre problème que posent les PSE est l'absence d'un cadre juridique adéquat pour la généralisation des PSE en France. L'instauration d'un dispositif de type servitude ou droit réel reviendrait à introduire les PSE comme d'intérêt général environnemental et d'utilité publique ; en d'autres termes, cela consisterait à inscrire définitivement les PSE dans la législation.

Les PSE peuvent être une manière de rémunérer les agriculteurs pour réduire les externalités négatives de l'agriculture (pollutions, surexploitation des ressources, etc.) et à favoriser des externalités positives (régulation des hydrosystèmes, fonction d'habitat, etc.) ; ces mécanismes peuvent donc constituer un complément de revenu aux producteurs (Bonnal et al., 2012). D'une certaine manière, les mesures agro-environnementales que nous avons précédemment développées peuvent être considérées comme des paiements pour les services écosystémiques.

A une échelle locale, la plupart des PSE se limite en France à des initiatives privées. La société Nestlé (Vittel) a contracté plusieurs PSE avec des agriculteurs. L'entreprise a cherché à modifier les pratiques de gestion des exploitations agricoles afin de réduire la pollution de l'aquifère et d'accroître la qualité de l'eau dans le territoire de l'impluvium des Vosges (OCDE, 2010). Dans le plateau de Gavot, Danone (Evian) a quant à lui cherché plus précisément à réduire l'utilisation d'engrais pour diminuer la pollution des cours d'eau et réduire les coûts d'épuration. Elle a notamment mis en œuvre des pratiques de gestion respectueuses de l'environnement en contractualisant des PSE avec des résidents locaux et des agriculteurs.

Des exemples concrets de PSE ailleurs en Europe ont déjà été initiés toujours à l'échelle locale mais entre partis public et particulier : en Suède, la station municipale de Lysekil qui traite les eaux usées a contractualisé un PSE avec les éleveurs de mollusques du territoire pour l'épuration des effluents. Le PSE encourage les éleveurs à cultiver des moules bleues, espèce favorable à l'environnement qui permettrait la capture d'azote et de phosphore. A terme, la station peut éviter des dépenses imposées par les techniques classiques et améliorer la qualité de l'eau. On peut dès lors envisager la contractualisation de PSE entre des entreprises parapubliques comme Eau de Paris et des agriculteurs dont l'exploitation est située dans un secteur de prélèvement d'eau. Eau de Paris est l'opérateur responsable de la production, du transport et de la distribution d'eau potable pour la Ville de Paris. Pour lui, comme beaucoup d'autres opérateurs ou collectivités, la question de la durabilité de la gestion de son patrimoine, notamment de son réseau de distribution est fondamentale<sup>40</sup>.

Une autre mesure de PSE exemplaire en Europe est celle d'Amfissa en Grèce. Le gouvernement rémunère les agriculteurs d'une région abritant des oliveraies uniques et anciennes de plus d'un siècle. Ce programme bénéficie d'un appui de la PAC ; il pourrait être développé à l'échelle des vallées franciliennes où l'élevage est résiduel et permet encore une production de qualité (viande, fromage).

### **3. La mise en œuvre des propositions dans les vallées**

#### **3.1 Premiers leviers dans le Grand Morin, la Marne et l'Ourcq**

Dans le Grand Morin, des travaux ont déjà été engagés en aval du cours d'eau (Crécy-la-Chapelle et Couilly-Pont-aux-Dames). Les enjeux de crues et d'inondations dans cette vallée rendent pertinent des travaux de constitution d'une zone d'expansion des crues. La frayère du marais a été reconquise sur une ancienne peupleraie pour reconstituer une zone de frai du Brochet. Le projet a mis près d'une quinzaine d'années pour être achevé, ce qui témoigne des obstacles à surmonter (acquisition de terrain, autorisation de défrichement, événements climatiques exceptionnels, recherches de financements, enquête publique, etc.). Ce projet a de plus été réalisé presque à l'embouchure du Grand Morin avec la Marne. La présence d'une ENS a rendu obligatoire l'ouverture du site au public, ce qui en soi a représenté une opportunité pour tous les acteurs. Ces travaux exemplaires ne doivent pas se limiter aux seuls tronçons protégés par un statut particulier (ENS, N2000 par exemple), mais être mis en œuvre sur les tronçons les plus dégradés. Rappelons que le SAGE des deux Morin peut constituer un levier visant un bon état écologique des eaux. Ce dernier développe dans son règlement sept actions principales dont la préservation des continuités écologiques, la limitation de dégradation et de destruction des zones humides, ou encore la protection des zones naturelles d'expansion des crues. Ces dispositions sont optimistes pour l'avenir des vallées des Morin. En Ile-de-France, un peu moins d'une dizaine de SAGE a été mise en place ; le Nord de la Seine-et-Marne reste fortement démuné. Il est vivement conseillé que les collectivités se mobilisent pour engager un projet de SAGE (par exemple dans les vallées de la Marne amont et de l'Ourcq).

---

<sup>40</sup> Pour plus d'informations : Barraqué B. et Viavattene C., 2009. « Eau des Villes et Eau des Champs », *Économie rurale*, 18 pages. Disponible sur <http://economierurale.revues.org/708>

Toutefois, il n'est pas impossible que les SAGE se heurtent à des difficultés ou des remises en question : le SAGE des deux Morin insiste sur l'impossibilité dans le contexte actuel de rétablir les continuités dans l'ensemble du bassin, sur les coûts élevés des différents dispositifs. L'état des lieux aborde les effets des seuils, qui ne sont pas seulement négatifs, mais aussi positifs : « Les vannages maintiennent un certain niveau d'eau favorable aux milieux humides des vallées » (p.106). De nombreuses interrogations pèsent sur les impacts réels des suppressions des seuils : sur les espèces, également sur la gestion des inondations. Les élus souhaitent en effet conserver les vannages pour qu'ils puissent agir comme tampons lors des crues. Le point de vue des élus dénote un manque d'informations des effets des milieux humides sur les crues. Une démarche d'information, de formation et de sensibilisation en insistant sur les atouts que représentent les zones humides pour un territoire gagnerait fortement à être développée à destination des élus, décideurs, acteurs de l'aménagement et du grand public.

Les projets à visée écologique (renaturer les rivières, restaurer des zones humides, constituer une zone d'expansion des crues, renforcer la ripisylve, créer des habitats), conciliant également l'intérêt des usages récréatifs (besoins de nature des citoyens, tourisme vert qui sont au cœur des réflexions des aménageurs) semblent être un bon compromis pour les vallées comme celles de la Marne, aux berges publiques, dégradées et soumises à une urbanisation importante. Certains aspects sont critiquables : VNF, qui est l'un des acteurs clés dans la procédure administrative d'un tel projet, n'est prêt à valoriser la vallée que si tous ces intérêts sont réunis. En l'absence d'enjeux pour des usages récréatifs, il apparaît que l'acteur est moins impliqué dans la restauration du milieu. Certains segments de la Marne amont gagneraient à être valorisés sur le plan naturel, tout comme le Grand Morin amont.

Dans la vallée de l'Ourcq et dans l'optique de compromis entre préservation des ressources naturelles et l'économie des activités sylvicoles (populiculture), les collectivités auraient tout intérêt à préempter les parcelles lorsque les propriétaires ne sont plus en mesure de gérer leurs peupleraies. Quand la parcelle s'enfriche, la collectivité peut racheter le terrain pour y développer un projet alternatif : créer une prairie de fauche, une conversion en mégaphorbiaie ou en bois de feuillus, selon les potentialités du terrain. La conversion en prairies représente un coût élevé car elle nécessite un dessouchage contrairement à la mégaphorbiaie et le bois de feuillus.

Nos observations sur le terrain ont mis en évidence un abandon de certaines peupleraies en fonds de vallée par manque de rentabilité. Nous privilégions donc une conversion de certaines peupleraies en prairies de fauche. La pâture nécessite un retour à l'élevage dans cette vallée, qui n'est pas envisageable d'après les entretiens réalisés. L'élevage bovin est en effet quasiment absent dans le paysage. La difficulté est aussi de pouvoir trouver un éleveur possédant des races adaptées dans des conditions de pâturage difficiles en zones humides. En revanche, quelques élevages équins se sont développés. La proximité géographique, administrative et historique de l'Ourcq avec la Marne, où l'élevage équin s'est fortement développé, nous invite à exploiter une filière de proximité pour l'approvisionnement alimentaire des centres équestres des vallées de l'Ourcq et de la Marne. Ce type de circuit est déjà en marche dans le Petit Morin où une propriétaire de prairie pâturée et d'un centre équestre s'est dite travailler avec un fournisseur de Bellot, plus à l'Est dans la vallée. La collectivité peut également prescrire une réglementation originale. Les basses vallées angevines, qui présentent sensiblement les mêmes problématiques que l'Ourcq, ont choisi cette option : un zonage autorisant ou interdisant l'implantation de peupleraies, permettant de protéger les zones les plus remarquables des plantations.

### 3.2 Des problématiques similaires pour plusieurs vallées franciliennes

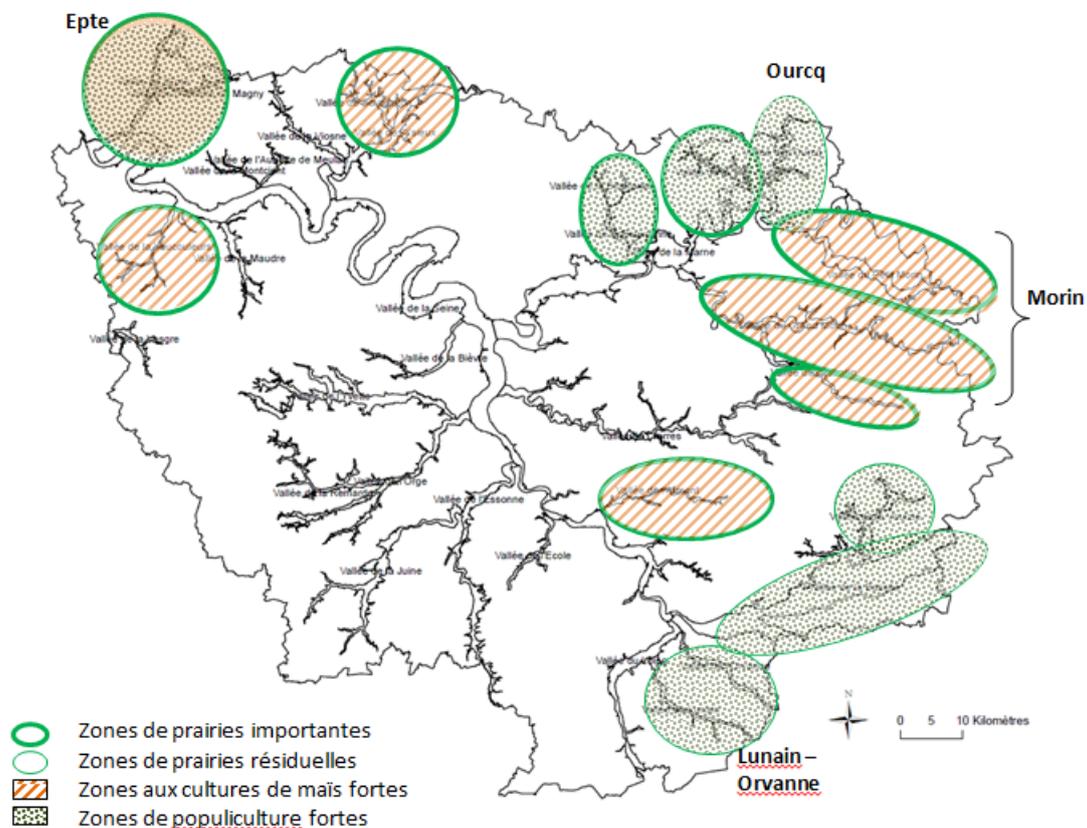
En reprenant les cartes des typologies d'occupation des sols (Partie I), il apparaît que certaines vallées ont les mêmes problématiques que celles étudiées : des concurrences d'orientation du sol entre prairies et peupleraies ou entre prairies et cultures de maïs. Les prairies identifiées sont destinées à l'élevage bovin ou ovin-caprin.

Il apparaît que les vallées de la Brie (Petit Morin, Grand Morin, Aubetin et Almont) dont l'élevage est encore bien présent en prairies sont confrontées à une progression des cultures de maïs et plus largement des céréales, une situation retrouvée dans le Nord-Ouest de la région pour les vallées du Sausseron, Vaucouleurs et de l'Epte (carte 8).

Cette dernière vallée, l'Epte, couvre même trois orientations du sol : prairies (pour l'élevage), céréales et peupleraies. C'est la seule vallée francilienne préservant encore son élevage, ovin notamment, mais connaissant une progression des céréales et des peupleraies au détriment des prairies.

Deux autres vallées présentent une concurrence entre prairies et peupleraies : la Biberonne et la Théroüanne dans le Nord de la Seine-et-Marne. Néanmoins la Biberonne ne comporte presque plus d'élevage bovin. Ces vallées sont sur le point de suivre le même sort que les vallées de l'Ourcq, de l'Orvanne, de la Voulzie et de la Bassée où les prairies sont devenues résiduelles et la popiculture croissante sur le long terme. Le Nord et le Sud du département étaient traditionnellement des régions d'élevages bovins et ovins-caprins qui se maintiennent de manière marginale sur les rebords de plateaux.

Il convient donc pour l'ensemble de ces vallées de s'inspirer des différents projets adoptés. Les vallées du Lunain et de l'Orvanne semblent présenter les mêmes problématiques que celles de l'Ourcq. Ces trois vallées sont situées en marge de la région et ne souffrent pas encore d'une trop forte pression urbaine.



Carte 8: Contextes de pression de l'occupation des sols dans les vallées franciliennes (M.Gérard, 2014)

Pour valoriser le potentiel pittoresque de ces vallées, l'atlas des paysages de Seine-et-Marne préconise la réduction progressive des peupleraies au bénéfice des prairies qui ouvrent l'espace et les vues, également de créer des chemins complémentaires pour le passage de visiteurs et randonneurs. L'Orvanne et le Lunain font partie du bocage Gâtinais, bien que le bocage soit de moins en moins présent. Ce secteur du département recense un bon nombre d'espaces à forts enjeux écologiques (étangs, marais, tourbières, prairies), d'où l'intérêt d'agir rapidement pour limiter l'expansion des grandes cultures et des peupleraies qui d'après le Conseil général « obturent l'espace du fond de vallée et appauvrissent la richesse de l'environnement » (CG77, 2009).

## Conclusion

---

Les vallées alluviales sont des espaces à fort potentiel biodiversité récemment soulignés au travers des SDAGE et SRCE. Les fonctionnalités de ces dernières sont reconnues comme étant bénéfiques aux milieux, d'où l'objet de cette étude. Les vallées franciliennes sont pourtant aujourd'hui fortement perturbées par l'urbanisation, l'exploitation des ressources naturelles (gravières, eau), mais aussi par une agriculture et une sylviculture intensives allant à l'encontre des fonctions, des milieux humides (marais asséchés), de la biodiversité. Les résultats de l'étude montrent une diversité des vallées en Ile-de-France qu'il faut conserver (viviers du maraîchage, de l'élevage, des cressonnières, des roselières) qui petit à petit s'homogénéisent à l'image des plateaux de grandes cultures. La mise en cultures des vallées est liée à une problématique bien plus large qui s'attache à la modification du régime hydraulique pour limiter les risques et raréfier les crues. L'une des hypothèses émises (*les fonds de vallées sont majoritairement cultivés en peupleraies ou en céréales moins rémunératrices qu'en plateaux*) a été vérifiée. En vallée, exploiter des céréales est pourtant plus rentable que d'élever du bétail, l'argument économique est par conséquent le plus souvent mis en avant ; s'en suivent des arguments d'ordre social (confort de vie, pénibilité du travail). La popuculture est quant à elle une production en déclin conformément au prix du bois. Ce bois facile à exploiter a des effets néfastes sur l'environnement. Pourtant, tout est une question de gestion : l'emploi de phytosanitaires, la taille excessive des strates végétatives, la fermeture du paysage qui sont recherchées par l'Homme en vue d'une meilleure productivité qui n'est plus aussi certaine.

Pour mieux prendre en compte les vallées et les concilier avec des équilibres (biodiversité, activités économiques), des entretiens ont été réalisés mettant en évidence un fonctionnement discontinu des vallées qui ne sont plus apparentées à des espaces humides et d'élevage. Progressivement, les acteurs aussi bien institutionnels que locaux semblent comprendre les impacts d'une agriculture intensive, notamment sur l'eau, un bien commun qu'il faut protéger. Une partie confond néanmoins normes environnementales et normes sanitaires, ce qui est un élément à rectifier et à mieux communiquer. La perte de repères à l'échelon local par les personnes issues du monde agricoles prouvent bien qu'il est impératif de revenir aux fondamentaux : valoriser les produits uniques issus des vallées (fruits, légumes, vins, fromages, viandes), si possible en circuit court à l'échelle francilienne, pouvoir agir dans un territoire défini (via les MAET). Par ailleurs, un besoin de nature a été revendiqué dans plusieurs discours d'acteurs : une manière de retrouver les fonctions écologiques nécessaires au vivant et de créer des continuités. Le SDAGE, tout comme les propositions émises par les acteurs, nous permettent aujourd'hui de trouver des solutions optimistes pour restaurer ou conserver les prairies et forêts humides : gestion différenciée des peupleraies, adoption de MAET par les agriculteurs, préemption d'une zone d'expansion des crues, conversion de peupleraies abandonnées, etc.

Les limites de cette étude sont celles du manque d'exhaustivité des entretiens et la segmentation des vallées. En effet, travailler sur une vallée est plus pertinent à l'échelle du bassin-versant et non de la région, qui n'est finalement qu'une limite administrative. De plus, un bon nombre de leviers dépendent de l'Etat pour une réforme de la fiscalité, de l'instauration d'un PNR, et même de l'Europe pour un changement de système (la PAC influence l'orientation agricole des régions et la distribution des subventions). Les différentes situations que nous avons exposées pour les vallées du Nord de la Seine-et-Marne (Ourcq, Marne, Grand Morin) ne sont pas des cas isolés. En effet, plusieurs vallées présentent des pressions entre prairies, céréales et peupleraies (Petit Morin, Bassée, Lunain, Orvanne, Sausseron, Epte) où il est urgent d'agir pour conserver les dernières prairies d'élevage. Dans les vallées où l'élevage est devenu résiduel et où la céréaliculture est importante, particulièrement le Sud-est et le Nord-ouest de la région, un retour à la polyculture-élevage peut-être envisagé et concilier biodiversité et activités économiques qui ne doivent pas être cloisonnées.

## Bibliographie

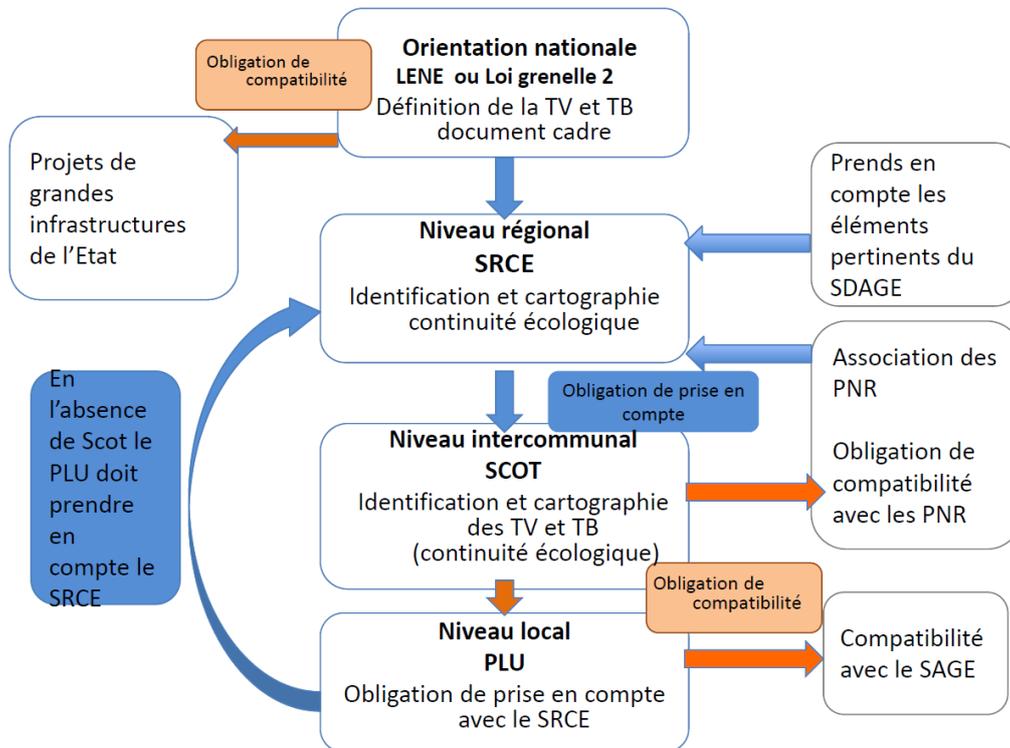
- Agence des Espaces Verts (AEV)**, 2014. « La forêt francilienne : des ressources inexploitées ? », Colloque Bois 29 Avril 2014
- Agence des Espaces Verts (AEV)**, 2014, Périmètres Régionaux d'Intervention Foncière : la vallée de la Marne, [consulté en Mars 2014] <http://www.aev-iledefrance.fr/les-missions/amenager-le-territoire/les-perimetres-regionaux-d-intervention-fonciere/prif-vallee-de-la-marne>
- Agator, S.**, 2007. « La populiculture en plein représente-elle une menace pour les paysages ligériens », mémoire de recherche, Université de Tours, 95 p.
- Agence Eau Seine Normandie**, 2010. « SDAGE 2010-2015 : du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands », 278 p.
- Agreste**, 2008. Cultures énergétiques, n°91, 2 p.
- Agreste**, 2010, La filière du blé tendre en Ile-de-France, n°97, 6 p.
- Agreste**, 2010. Enquête exploitation forestière et scierie, n°105, 6 p.
- Agreste**, 2010. « Memento de la statistique agricole Ile-de-France, 32 p.
- Agreste**, 2011. Données Seine-et-Marne : premières tendances, n°110, 4 p.
- Agreste**, 2013. Productions végétales, n°126, 8 p.
- Agreste**, 2013. Productions animales, n°127, 16 p.
- AgroParitech**, 2012. Diagnostic Agraire de la région de Marne-la-Vallée, Rapport de stage de Dubois, B., 23 p.
- Amigues, J.P. & Chevassus-au-Louis, B.**, 2009. « Evaluer les services écologiques des milieux aquatiques », ONEMA, 176 p.
- Arnaud-Fascetta, G.**, 2011. « Histoire des vallées, entre géosciences et géoarchéologie », ArchéoMed, 11 p.
- Association Générale des Producteurs de Maïs (AGPM)**, 2014. « Tout savoir sur le maïs » [consulté en Mars 2014] [http://www.agpm.com/pages/mais\\_animal.php](http://www.agpm.com/pages/mais_animal.php)
- Barnaud, C. et al.**, 2011. « Vers une mise en débat des incertitudes associées à la notion de service écosystémique », *Vertigo*, Volume 11, Numéro 1.
- Bassaler, N.**, 2000. « Le maïs et ses avenir », Cahiers du LIPS n°13
- Bonnal, P. et al.**, 2012. « Les évolutions inversées de la multifonctionnalité de l'agriculture et des services environnementaux », *Vertigo*, Volume 12 numéro 3.
- Boutet, D. et Philippe, M.A.**, 2003. « La petite propriété forestière privée dans la France contemporaine », *Etudes rurales*, n° 165-166, 197-208 p.
- Bühler, E.A. & Raymond, R.**, 2012. « Pratiques agricoles et gestion territoriale de la biodiversité en contexte de grandes cultures », *Sud-Ouest européen* 34, 65-78p.
- Cariou, C. et al.**, 1992. « Carrières et paysages : le cas de la vallée de la Marne entre Meaux et Crouettes-sur-Marne », 115 p.
- Carré, C.**, 2011. « Les petites rivières urbaines d'Ile-de-France : découvrir leur fonctionnement pour comprendre les enjeux de leur gestion et de la reconquête de la qualité de l'eau », Agence Eau Seine Normandie, PIREN-Seine, 86 p.
- Centre régional de la propriété forestière d'Ile-de-France et du Centre (CRPF)**, 2006. Schéma régional de gestion sylvicole, 61 p.
- Chevallier, H.**, 2000. « Populiculture et gestion des espaces alluviaux », *Courrier de l'environnement de l'INRA*, 6 p.
- Conseil Général de Seine-et-Marne (CG77)**, 2007. Atlas des paysages de Seine-et-Marne, 273 p.
- Conseil Général de Seine-et-Marne (CG77)**, 2013. « Rivières de Seine-et-Marne », 247 p.
- Conseil Général de Seine-et-Marne (CG77)**, 2013, l'Atlas des *Milieux naturels et des continuités écologiques de Seine-et-Marne* (2013)
- Commissariat Général au Développement Durable (CGDD)** 2010. « Projet de caractérisation des fonctions écologiques des milieux en France, Commissariat général au Développement durable, Etudes et documents n°20, 74 p.
- Commissariat Général au Développement Durable (CGDD)**, 2012. « Evaluation économique des services rendus par les zones humides : le cas de la plaine alluviale de la Bassée », Etudes et documents, n°77, 106 p.
- Conseil Economique pour le Développement Durable**, 2010. « Les PSE : des rémunérations pour les services environnementaux », Références économiques n°17, 8 p.
- Davodeau, H. et Montembault, D.**, 2006. « De l'évolution de l'occupation des sols à la patrimonialisation des paysages de vallée », Journée de l'AGF (Association des Géographes Français), Caen les 13-14 octobre 2006, 9p.
- Demangeot, J.**, 2000. *Les milieux naturels du globe*, Ed Colin, Paris, 364 p.

- Derex, J.M.**, 2001. « Pour une histoire des zones humides en France (XVIIe – XIXe siècle), Des paysages oubliés, une histoire à écrire », *Histoire & Sociétés Rurales*, Vol. 15, p. 11-36.
- Desbois, D. et Legris, B.**, 2007. *Prix et coûts de production de six grandes cultures : blé, maïs, colza, tournesol, betterave et pomme de terre*, Institut National des Statistiques et des Etudes Economiques, Paris, 78 p.
- DRIAAF, 2010.** « Caractéristiques et problématiques de l'agriculture périurbaine en Ile-de-France », 40 p.
- DRIEE, 2009.** « Synthèse du profil environnemental régional de l'Ile-de-France », 87 p.
- Dugeny, F. & Thibault, C.**, 2013. « Agriculture et élevage ». [Consulté en Mars 2014] <http://www.iau-idf.fr/lile-de-france/une-histoire-du-territoire/agriculture-et-elevage.html>
- Fleury A.**, 2005, « L'agriculture dans la planification de l'Île-de-France », dans *Les Cahiers de la multifonctionnalité*, n° 8, p. 33-46
- Fouque, C.**, 1995. « Méthodologie pour l'évaluation et le suivi de la populiculture en zones humides », Plan d'actions pour les zones humides, MNHN – Office national de la chasse, 43 p.
- France Nature Environnement, 2010.** « Morphologie des cours d'eau », 21 p.
- Francilbois, 2014.** « Les potentialités et la structuration de la filière bois en Ile-de-France », Rapport de phase 1 en comité technique, 56 p.
- Gachet, J.P.**, 2011. « La truffe et le maïs », Colloque « Habiter la terre », 91-100 p.
- Gatien, A. et al.**, 2009. « Une analyse de paysages comme préalable à l'étude des systèmes agraires : application à la vallée du Loir », *Norois* 213, 15 p.
- Germaine M-A.**, 2008, « Évaluer la diversité des paysages de vallées. Réalisation d'une typologie en Basse-Normandie », dans *Norois*, n° 207, 7-19 p.
- Guerrini, M.C.**, 1991. « Stratégies et pratiques culturelles des agriculteurs : les risques d'érosion des sols dans trois sous-bassins-versants de la vallée du Grand Morin », Rapport PIREN Seine.
- GNIS Pédagogie, 2014.** « Les utilisations du maïs », [consulté en Mars 2014] <http://www.gnis-pedagogie.org/mais-utilisation-alimentation-industrie.html>
- IAURIF, 1994.** « La vallée du Grand Morin », Paris, 161 p.
- IAURIF, 1994.** « Etude préalable à la création du PNR des boucles de la Marne et de l'Ourcq ».
- IAURIF, 1999.** « Les vallées d'Ile-de-France : renouer avec le fil de l'eau » Cahiers de l'IAURIF n°125-126, 232 p.
- IAURIF, 2004.** *Atlas Rural et agricole de l'Île-de-France*, 2e partie, 94 p.
- IAU, 2010.** « Etude d'opportunité et de faisabilité d'un Parc naturel régional de la Brie et des deux Morin », 135p.
- Le Floch, S.**, 1996. « Impacts paysagers de la populiculture », *Courrier de l'environnement de l'INRA*, n°29, 7 p.
- Le Floch, S. et Eizner, N.**, 1997. « Le peuplier et l'eau, ou l'une des figures de la nature populaire », *Courrier de l'environnement de l'INRA*, n°30, 10 p.
- Le Floch, S. et Terrasson D.**, 1995. « Le peuplier, auxiliaire ou concurrent pour l'agriculture et l'élevage : importance historique », *Revue Forêt française*, XLVII, 12 p.
- Le Floch, S. et Terrasson D.**, 1999. « Entre agriculture et forêt, des enjeux majeurs pour un arbre ordinaire », *Annales de Géographie*, 13 p.
- Le Roux X. et al.**, 2008, *Agriculture et biodiversité. Valoriser les synergies*, Quae, 178 p.
- Malavoi, J.R.**, 2007. « Manuel de restauration hydromorphologique des cours d'eau », Agence Eau Seine Normandie, 64 p.
- Masson M. et al.**, 1996. *Cartographie des zones inondables. Approche hydrogéomorphologique*, Paris, Villes et Territoires, 100 p.
- Meynard, J.M., et al.**, 2013. « Freins et leviers à la diversification des cultures : étude au niveau des exploitations agricoles et des filières », Synthèse du rapport d'étude, INRA, 52 p.
- Moreau, J.P.**, 1992. « La culture du maïs peut-elle faire bon ménage avec l'environnement ? », *Cahiers Agricultures*, 189-195 p.
- Natureparif, 2013.** *Diagnostic de la biodiversité en Île-de-France*, 79 p.
- OCDE, 2011.** *Payer pour la biodiversité: Améliorer l'efficacité-coût des paiements pour services écosystémiques*, Éditions OCDE, 232 p.
- Parc Naturel Régional du Vexin Français, 2013.** « Mesures agro-environnementales territorialisées sur le territoire étendu du PNR du Vexin Français », 67 p.
- Parc Naturel Régional du Vexin Français, 1996.** « Conversion des peupleraies en milieu ouvert », 16 p.
- Passion Céréales, 2014.** « Des chiffres et des céréales », 40 p.
- Poiret, M.**, 1999. « Evaluation des cultures et impacts sur l'environnement », CEE [consulté en Mars 2014] [http://ec.europa.eu/agriculture/envir/report/fr/evo\\_cu\\_fr/report\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/agriculture/envir/report/fr/evo_cu_fr/report_fr.htm)
- Poulot, M. et Rouyres, T.**, 2007. « Refaire campagne en Île-de-France », *Norois*, 202, 61-71p.
- Puech, J.**, 2009. « Mise en valeur de la forêt française et développement de la filière bois », 75 p.

- Région Ile-de-France**, 2013. Schéma Régional de Cohérence Ecologique : plan d'actions stratégiques, 32 p.
- Rodríguez, J. P., T. D. Beard et al.**, 2006. "Trade-offs across space, time, and ecosystem services", *Ecology and Society* 11, 14 p.
- Seconde Nature**, 2009. « Arbres têtards : d'étranges créatures végétales », *Gazette de l'été*, 2 p.
- Schéma d'aménagement et de gestion des Eaux (SAGE) des Deux Morin**, 2010, 313 p.
- Schott, C.**, 2009. « Agriculture du bassin de la Seine : découvrir l'agriculture du bassin pour comprendre les enjeux de la gestion de l'eau », Agence Eau Seine Normandie, PIREN-Seine, 79 p.
- Soulère, G.**, 1995. « Réflexions sur les perspectives actuelles de la populiculture en France », *Revue Forêt française*, XLVII, 14 p.
- Terre de liens**, 2014. « Le contexte agricole francilien », [Consulté en Juillet 2014] <http://www.terredeliens-iledefrance.org/le-contexte-agricole-francilien/>
- Thomas, N.**, 2013. « Quelles opportunités d'emploi et de développement économique au sein de la filière agroalimentaire francilienne ? », Rapport au Conseil économique, social et environnemental de la Région Ile-de-France, 118 p.
- Toulalan, M.**, 2012. « Les enjeux de la production et de l'approvisionnement en Ile-de-France », Rapport au Conseil économique, social et environnemental de la Région Ile-de-France, 140 p.
- Wegnez, J.**, 2013. « La flore des zones d'expansion des crues » dans « Zones d'expansion des crues et biodiversité en Ile-de-France », Actes de rencontres de Natureparif, 40 p.
- Zones Humides Infos**, 2006, n°51-52, 40 p.
- Zones Humides Infos**, 2012, n°75-76, 40 p.

## Annexes

### Annexe 1 : Niveaux d'emboîtement des documents d'orientations (C.Carré, 2011)



### Annexe 2 : Questionnaire « type » proposé aux acteurs, ici à l'IAU (Julie Missonnier)

*Pouvez-vous vous présenter, me dire qui vous êtes, ce que vous faites*

#### Etat des lieux

1. De manière générale, comment qualifiez-vous la situation agricole dans le territoire Brie et deux Morin ?
2. Quelles différences faites-vous entre plateaux et vallées en termes de pratiques agricoles ?
3. Pourquoi soutenir la création d'un PNR ?
4. Aujourd'hui où en est-on dans la mise en œuvre du PNR ? Quels points de blocage, leviers ?

#### Les enjeux

5. Quels enjeux y-a-il dans ces vallées en termes de biodiversité, paysages, patrimoine etc ?
6. En termes d'attractivité, les vallées sont-elles plus avantagées et sollicitées que le reste du territoire ?

#### L'environnement

7. Comment qualifiez-vous le patrimoine naturel du territoire du PNR ? (nuances entre vallées)
8. Les pratiques agricoles et sylvicoles sont-elles compatibles avec la biodiversité ?
9. Quelles mesures du PNR jouent en faveur de la biodiversité ? Par exemple vis-à-vis des zones humides ?

#### Leviers d'actions, évolutions possibles

10. A l'avenir, quels usages vont selon vous se développer, disparaître sur le territoire du PNR ?
11. Pourrait-on privilégier d'autres filières en vallées (ex retour à l'élevage, au maraichage) ?
12. Comment comptez-vous valoriser les vallées ?
13. Que comptez-vous faire pour développer les produits locaux comme le brie de Meaux, la viande bovine, les fruits, etc.?

### **Annexe 3 : Restitution d'un entretien avec un polyculteur-éleveur (Berthenonville, vallée de l'Epte, réalisé le 28/04/14)**

#### **Description de l'exploitation/fonctionnement**

« J'ai 71 vaches allaitantes dans le 95, 41 dans l'Eure. Les vaches sont nourries à l'herbe, à la pulpe de betterave et aux drêches (résidus de céréales) ».

« Des éleveurs, y'en a plus beaucoup ici... » (4/5 cités). « Bonda nous livre l'alimentation des veaux »

« C'est une exploitation familiale ici : les arrière-arrières-grand parents de mon mari avaient déjà l'exploitation, et ça sera repris par mon fils ».

« Mes grands-parents, eux, ils avaient des vaches à lait. Puis mes parents, à partir des années 60/70, ils avaient 40/50ha. En 75, ils ont abandonné les vaches laitières pour passer aux allaitantes, à cause des quotas et de la traite. On avait 15 vaches, puis une trentaine. Quand j'ai repris, en 1986, j'avais 110ha et une soixantaine de vaches. On a agrandi les parcelles, et aujourd'hui y'a 500ha, sur deux exploitations. Une de 150 dans le Val d'Oise, et celle-là, de 350ha, dans l'Eure. »

« Ici, on a 55ha de prairie permanente. On ne laboure plus, on peut plus, mais ce sont de très bonnes prairies. Et dans le val d'Oise, on a 35ha de prairies permanentes. »

« On fait du blé, de la betterave, de l'escourgeon, du pois, du maïs grain, du lin aussi. »

« Pour l'alimentation, une usine nous sèche la pulpe et nous la revend séchée. Mais dans mon alimentation, y'a plus de 50% d'herbe. »

« Y'a pas de foin car le printemps est mauvais ici, ça ne sèche pas, trop d'humidité, avec la météo, faut au moins 8 jours de beaux pour que ça sèche, ici on est jamais sur ! Donc je fonctionne avec de l'ensilage d'herbe, c'est plus simple, ça se conserve bien, on fauche et on ensile. C'est couvert tout l'hiver, on ensile le 10 juin et on consomme en Novembre, ça se conserve vraiment très bien. »

« Dans le temps, le problème du maïs, c'est que ça attire les rats. On a plus ce problème avec l'ensilage d'herbe ». « On réutilise l'excès d'herbe. »

#### **Regard sur l'élevage**

« Y'a plus beaucoup de jeunes qui veulent se lancer dans l'élevage, c'est un métier contraignant. Pour le lait, la traite c'est deux fois par jour. Ici, avec 100 vaches, on est pris toute l'année, y'a les vêlages, là encore aujourd'hui j'avais une bête malade, on ne peut pas prévoir. »

« A l'école, on le voit bien, ils poussent au Bio, ils ne parlent pas d'élevage. »

« Moi je me vois pas sans vache. Les céréales, c'est bien, mais on est assis toute la journée sur son tracteur, c'est toujours la même chose. »

« J'ai des dossiers à remplir pour Natura 2000 dans le Val d'Oise, c'est compliqué à remplir. Faut dire combien de vaches on a, pour les chargements, vous savez, avec les veaux, ça change tout le temps ! C'est impossible de tout noter, c'est trop de contraintes. »

« L'élevage, c'est passionnant, c'est différent des céréales. On en apprend tous les jours, tous les jours sont différents. »

« Ce qui me dégoûte, c'est ce qui n'est pas directement de l'élevage, comme les contraintes administratives. »

« Natura 2000, y'a des choses que je faisais déjà avant, ça a pas été un problème. Par exemple, les orties, on peut plus les traiter, alors on les broie, ce n'est pas un problème. Pareil, ils demandent maximum 60% d'azote à l'hectare, c'est ce que je faisais déjà avant. »

« Y'a des différences entre les régions ». »

« Y'a un problème avec la rivière : qui va la nettoyer ? On interdit aux vaches d'aller boire dans la rivière, il faut une bande de 2m entre les prairies et le cours d'eau. Du coup, bah ça s'enfriche. Moi, je mets la clôture à 50cm de la rivière, comme ça elles peuvent boire, et ça nettoie, ça n'embête pas non plus les pêcheurs. Pourtant, je n'ai plus le droit de nettoyer : les règles de Bruxelles, elles ne sont pas cohérentes, on doit demander une autorisation à la DDT, alors... Avant, on nettoyait tous les 2-3 ans. Aujourd'hui, y'a plus d'entretien, donc y'a des problèmes de débordements, d'inondations. Je sais bien qu'il y a des libellules, mais elles peuvent se déplacer ! Si personne ne fait rien, on va être embêté. »

« Il faut arrêter de taper sur les agriculteurs, c'est facile, les gens extérieurs au monde agricole, ils tapent toujours sur les agriculteurs. »

« Il y a du boulot dans le monde agricole ! Ici, on a un salarié. Avant, on en avait 2, l'autre est parti pour des problèmes de distance, il est allé à Rambouillet, il a trouvé tout de suite ! »

## Regard sur la PAC

« Avec la PAC, c'est sûr on va avoir une perte de revenu, donc ça sera moins d'investissements, donc moins de matériel à acheter, et ça se répercute sur l'industrie, c'est tout un circuit ! »

« Le verdissement... Si c'est plus de contrainte, je retirerai un salarié, c'est malheureux, mais c'est comme ça. »

« Les herbages, c'est pas labourable à l'origine. Si on laboure une prairie, on doit compenser maintenant, créer une prairie ailleurs, c'est la loi. »

« Je pourrais faire du maïs dans le fond de vallée, mais mes bêtes ne pourront plus boire. En plus, je vais devoir mettre des phytos si je fais ça, ce n'est pas super. Si c'est en herbage depuis 100 ans, c'est bien pour une bonne raison ! Il faut les garder en herbage. »

## Annexe 4 : Rôle des acteurs et intérêt à mener des entretiens



**La Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne** (Juliette PELOURDEAU): Elle met en œuvre les politiques publiques d'aménagement et de développement durable des territoires. La DDT a en partie en charge la valorisation des milieux forestiers en promouvant leurs fonctions économiques, environnementales et sociales et la protection des milieux naturels et de la biodiversité par des politiques de protection, de restauration et de valorisation adaptées.



**Conseil Général de Seine-et-Marne** (Antoine POULET & Olivier RENAULT) : Le CG s'est engagé depuis 2005 dans son pôle dédié à l'environnement en faveur de la protection de la biodiversité. Il s'est investi dans un programme de connaissance et de valorisation des richesses naturelles du département, permettant d'identifier l'impact des activités humaines sur la biodiversité. Le CG a édité plusieurs atlas de la biodiversité, outils de plus en plus empruntés par les collectivités.



**L'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme** (Julie MISSONNIER) : Il réalise des études et travaux pour la prise de décision des élus du Conseil régional d'Ile-de-France et intervient dans plusieurs domaines (environnement, écologie, action foncière, économie par exemple qui nous ont intéressés pour cette étude). L'IAU a récemment établi l'étude d'opportunité et de faisabilité du PNR de la Brie et des deux Morin.



**Francilbois** (Brice LEFRANC) est l'interprofession de la filière bois en Ile-de-France et travaille au développement de l'utilisation du bois dans tous les domaines possibles en favorisant l'utilisation de la ressource et des savoirs-faires régionaux. Elle est à l'interface de familles professionnelles (forestiers, entreprises, industriels, associations, architectes)

**Le Centre de Valorisation et d'Innovation Agricole et Alimentaire de l'Ile-de-France** (Jérôme KOHN) est une association qui promeut la valorisation du territoire, des produits et savoirs-faires agricoles de la région. Le CERVIA apporte également une expertise et un soutien au secteur alimentaire francilien par sa charte.



**La Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural d'Ile-de-France** (Bertrand LIENARD) est un établissement sous tutelle des ministères de l'Agriculture et des Finances. Dans un contexte d'urbanisation de la région, elle cherche à développer l'agriculture et à protéger l'environnement, les paysages, les ressources naturelles en accompagnant les collectivités territoriales dans leurs projets fonciers. La SAFER d'IDF a déjà réalisé une étude sur les pratiques agricoles de la Bassée en comparaison des plateaux, une étude qui nous a poussés à les rencontrer.



**Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des deux Morin** (Aline GIRARD) est un outil de gestion de l'eau à l'échelle d'un territoire cohérent : le bassin versant. Ce document a pour but de fixer les objectifs de qualité et de quantité à atteindre, de répartir l'eau entre les différentes catégories d'acteurs afin de limiter les conflits d'usage, d'identifier et protéger les milieux aquatiques.

**Syndicat intercommunal de la vallée du Haut Morin** (Martine GRILLERS) : Il s'occupe de la gestion et de l'entretien de la rivière et des berges jusqu'au lit mineur. Seuls les dix derniers kilomètres en aval ne sont pas

gérés par ce syndicat ; il regroupe 19 communes y compris en dehors de l'Île-de-France. Cet acteur a une vision des plus concrètes, au plus proche de la définition d'une vallée



COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES  
DU  
PAYS FERTOIS

**La Communauté de communes du Pays Fertois** (Fabrice ACKER) est une collectivité qui regroupe 19 communes dont beaucoup sont traversées par le Grand Morin, elle s'est engagée dans le développement d'une filière agricole, le chanvre, pour l'éco-construction. Ce dispositif local a mobilisé plusieurs acteurs, il était donc pertinent de comprendre le montage du projet et les retours économiques.



Communauté de Communes

**La Communauté de communes du Pays de l'Ourcq** (Géry WAYMEL) est une collectivité qui réunit 22 communes dont très peu sont traversées par la rivière Ourcq. En l'absence d'informations sur les activités environnementales, agricoles ou de sylvicoles dans cette vallée, nous avons cherché à connaître les ambitions des élus, la prise en compte de la biodiversité, etc.

**L'Association Terroirs 77** (Marie-France GUIGNARD) participe au recueil des mémoires des communes traversées par le Petit Morin sur plusieurs points de vue (culturel, environnemental, patrimonial, etc.). Elle s'implique dans des conférences, expositions, animations thématiques et mène des réflexions autour du projet de PNR.

**Maison du tourisme La Ferte-Gaucher/Office de tourisme** (Samuel COQUIN) participe à un réseau « Loisirs Tourisme » à l'échelle de 5 cantons nord seine et marnais, à savoir, Coulommiers, Crécy la Chapelle, La Ferte-Gaucher, La Ferte-sous-Jouarre et Rebais. Ce réseau mène des actions visant à contribuer au développement économique d'un territoire en utilisant le levier du tourisme et des loisirs. Il nous est parut intéressant de questionner cet acteur pour la valorisation des produits agricoles franciliens et les enjeux d'attractivité du territoire.



FÉDÉRATION  
DÉPARTEMENTALE  
PÊCHE

**La Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques** (Claire HOUAIX) est un établissement d'utilité publique et est agréée en qualité d'association de protection de la nature. Elle mène des actions de promotion du loisir de la pêche et gestion piscicole. Pour cette dernière tâche, elle développe des actions de protection des milieux et de la biodiversité. Son regard sur la vallée et sur les conflits d'usages pouvait apporter des informations complémentaires.



**Le Conseil National du Peuplier** (Eric VANDROMME) est une association à l'échelle de la France qui fédère les associations de popiculteurs et informe sur les pratiques sylvicoles à privilégier. Elle a récemment établi une charte « Merci le Peuplier » afin de récolter des aides pour les popiculteurs désireux d'être en partenariats avec des pépiniéristes, industriels et collectivités (régions) ; cette charte indique des objectifs de biodiversité.

## Table des matières

<b>Remerciements</b> .....	<b>2</b>
<b>Sommaire</b> .....	<b>3</b>
<b>Glossaire</b> .....	<b>4</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>6</b>
1. Le contexte de l'étude .....	6
2. La nature de la commande.....	8
3. La méthodologie de l'étude .....	8
<b>Partie I : Caractérisation des vallées alluviales franciliennes</b> .....	<b>10</b>
Chapitre 1 : L'état fonctionnel des vallées alluviales .....	10
1. Eléments d'une vallée alluviale .....	10
2. L'état fonctionnel : quelle définition ? .....	11
2.1 Les services écosystémiques : un outil de communication, avant tout .....	12
2.2 Les fonctions écologiques ou les dynamiques au sein des vallées .....	15
3. La biodiversité des vallées alluviales .....	17
3.1 Les habitats : des indicateurs de l'état de conservation des vallées .....	17
3.2 Une faune dépendante des dynamiques des vallées .....	20
Chapitre 2 : Les vallées franciliennes, quelle occupation des sols ? .....	21
1. Historique de l'occupation des sols dans les vallées .....	21
2. Réalisation d'une typologie de l'occupation des sols en vallées.....	23
2.1 Méthodologie.....	23
2.2 Résultats de l'occupation du sol pour l'ensemble des vallées.....	24
2.3 Typologie des vallées .....	27
<b>Partie II : Etat des lieux des pratiques agricoles et sylvicoles en fond de vallée : étude de cas en Seine-et-Marne</b> .....	<b>32</b>
Chapitre 3 : Les vallées étudiées : la Marne, l'Ourcq et le Grand Morin .....	33
1. La vallée de la Marne : une vallée urbanisée et aux grandes cultures .....	34
1.1 Topographie et paysages .....	34
1.2 L'occupation du sol dans la vallée .....	35
2. La vallée du Grand Morin : une vallée rurale et artisanale .....	36
2.1 Topographie et Paysages .....	37
2.2 L'occupation du sol dans la vallée .....	37
3. La vallée de l'Ourcq : une vallée forestière impénétrable .....	39
3.1 Topographie et paysages .....	39
3.2 L'occupation du sol dans la vallée .....	40

Chapitre 4 : Pratiques agricoles et sylvicoles : éléments de contexte des filières .....	42
1. La populiculture : une culture privilégiée dans les fonds de vallées .....	42
1.1 Essor et priorités de la populiculture.....	42
1.2 Le marché de la populiculture.....	43
1.3 Les impacts de la populiculture sur la biodiversité dans les fonds de vallée .....	44
1.4 La filière popuicole : des aides néfastes à la biodiversité ? .....	45
2. La céréaliculture : une culture rémunératrice pour les agriculteurs qui s'affranchissent des limites des plateaux .....	47
2.1 La production céréalière en Ile-de-France.....	47
2.2 Impacts écologiques des grandes cultures .....	48
2.3 Les subventions aux agriculteurs.....	49
2.4 Les grandes cultures : comparaison des exploitations en plateaux et en vallées .....	51
2.5 Zoom sur la culture du maïs .....	53
3. L'élevage bovin : une filière en déprise, profitant davantage à l'élevage allaitant.....	54
4. Le maraîchage, l'arboriculture et la viticulture : des productions devenues marginales dans les vallées.....	56
Chapitre 5 : Quels besoins et revendications des acteurs du territoire ? .....	58
1. Le point de vue du « gestionnaire et de l'expert ».....	58
1.1 Préserver la diversité des usages au sein des vallées .....	58
1.1.1 Les changements des pratiques agricoles dans les vallées.....	58
1.1.2 De plus en plus de pratiques non-agricoles.....	59
1.1.3 Des Usages économiques résiduels .....	60
1.1.4 Des usages récréatifs en hausse .....	61
1.1.5 L'identité territoriale des vallées existe-t-elle ? .....	63
1.1.6 Des conflits d'usages ? .....	64
1.2 Pratiques environnementales : quelles implications des pouvoirs publics ? .....	65
1.2.1 Les impacts reconnus des grandes cultures et des peupleraies sur les milieux spécifiques aux vallées .....	65
1.2.2 La vallée et ses enjeux de reconquête écologique .....	66
1.2.3 Les fonctions des zones humides : une valorisation à des échelles réduites.....	67
2. Le point de vue des usagers .....	68
2.1 Perception de l'avenir agricole : pessimisme et craintes du changement .....	69
2.1.1 Des personnes issues du monde rural face aux incertitudes de la relève .....	69
2.1.2 Confrontation des modes de vie urbains et ruraux .....	70
2.1.3 Conflits d'usages : concordance avec le discours du « gestionnaire et de l'expert » ?	70
2.1.4 Des pistes d'amélioration pour les conflits existants.....	72
2.2 Les normes environnementales sont-elles intégrées ? .....	72
2.2.1 L'influence de la PAC chez les agriculteurs .....	72

2.2.2	Les mesures sanitaires assimilées aux mesures environnementales .....	73
2.2.3	Des mesures favorisant la biodiversité ? .....	73
<b>Partie III : Scenarios pour des pratiques favorables à la biodiversité en fonds de vallée .....</b>		<b>77</b>
1.	Les outils réglementaires existants à mobiliser .....	78
1.1	Objectifs du SDAGE et du SRCE .....	78
1.1.1	Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques continentaux ainsi que la biodiversité .....	79
1.1.2	Assurer la continuité écologique .....	80
1.1.3	Mettre fin à la disparition, la dégradation des zones humides et protéger leur fonctionnalité .....	81
1.2	Les Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAET) .....	82
1.2.1	Des MAET pour les grandes cultures dans les vallées du Grand Morin et de la Marne .....	82
1.2.2	Des MAET pour l'élevage bovin dans les deux Morin .....	84
2.	Quels outils complémentaires à développer ? .....	86
2.1	La fiscalité : défiscaliser les terrains des acteurs garants d'une gestion favorable à la biodiversité .....	86
2.2	Des aides incitatives et des actions de la région pour renforcer le SDAGE et le SRCE ...	86
2.3	La mise en place d'un Parc Naturel Régional (PNR) .....	88
2.4	Les Paiements pour les Services Ecosystémiques (PSE) : un outil local souple pour les acteurs privés et publics .....	89
3.	La mise en œuvre des propositions dans les vallées .....	90
3.1	Premiers leviers dans le Grand Morin, la Marne et l'Ourcq .....	90
3.2	Des problématiques similaires pour plusieurs vallées franciliennes .....	92
<b>Conclusion .....</b>		<b>94</b>
<b>Bibliographie .....</b>		<b>95</b>
<b>Annexes .....</b>		<b>98</b>
Annexe 1 : Niveaux d'emboîtement des documents d'orientations (C.Carré, 2011) .....		98
Annexe 2 : Questionnaires « types » proposés aux acteurs, ici à l'IAU (Julie Missonnier) .....		98
Annexe 3 : Restitution d'un entretien avec un polyculteur-éleveur (Berthenonville, vallée de l'Epte, réalisé le 28/04/14) .....		99
<b>Table des matières .....</b>		<b>102</b>
<b>Table des illustrations .....</b>		<b>105</b>
<b>Résumé .....</b>		<b>107</b>

# Table des illustrations

## Cartes

Carte 1 : Profil des vallées franciliennes en 2012 (© M.Gérard 2014, MOS 2012) .....	27
Carte 2 : Surfaces en peupleraies dans les vallées franciliennes en 2012 (© M.Gérard 2014, MOS 2012).....	28
Carte 3 : Surfaces agricoles utilisées en maïs dans les vallées franciliennes en 2010 (© M.Gérard 2014, RPG 2010).....	29
Carte 4 : Surfaces en prairies des vallées franciliennes en 2012 (© M.Gérard 2014, MOS 2012).....	29
Carte 5 & 6 : cheptels bovins et ovins en Ile-de-France par canton en 2010 (©P.E Jasnot, 2014, DRIAAF) .....	30
Carte 6 : Le périmètre d'étude (© M.Gérard, 2014) .....	33
Carte 7 : Situation des MAET en Ile-de-France en Juin 2010 .....	87
Carte 8: Contextes de pression de l'occupation des sols dans les vallées franciliennes (M.Gérard, 2014).....	92

## Encadrés

Encadré 1: Description de la structure d'accueil du stage.....	8
Encadré 2: Méthodologie de constitution de l'occupation des sols .....	21

## Figures

Figure 1: Composition d'une vallée en trois parties : cours d'eau, fond de vallée et versants (© M.Gérard, 2014).....	11
Figure 2 : Les services écosystémiques ou services rendus par les écosystèmes (Morandea & Meignien, 2009) .....	12
Figure 3: Les services écosystémiques recensés pour les zones humides en vallée (© M.Gérard 2014, Inspiré du MEA 2005 & Morardet, 2009) .....	13
Figure 4: Fonctions écologiques recensées pour les zones humides des vallées alluviales (© M.Gérard 2014, Inspiré de Amigues & Chevassus-au-Louis 2009).....	15
Figure 5 : Typologie des zones humides en vallée alluviale (© M.Gérard 2014, inspiré de pole-zhi, 2009) .....	16
Figure 6: Schéma classique d'évolution naturelle (© Mesléard & Perrenou, 1996) .....	18
Figure 7: Fonctionnement des aides et relations entre acteurs de la filière (© Peupliers de France, 2014) .....	46
Figure 8: Organisation de la filière pain en Ile-de-France (© CREDOC à partir des données Agreste, 2000) .....	53
Figure 9: Système multi-agents synthétisant les relations entre acteurs, le regard sur la vallée et les ambitions pour la biodiversité, valable uniquement pour les vallées étudiées (© M.Gérard, 2014) .....	75

## Graphiques

Graphique 1 : Occupation du sol pour l'ensemble des vallées franciliennes en 2012 (© M.Gérard 2014, MOS 2012). .....	24
Graphique 2: Surfaces agricoles des vallées et des plateaux (© M.Gérard 2014, RPG 2010). .....	25
Graphique 3 : Occupation du sol pour l'ensemble des vallées franciliennes en 1982 (© M.Gérard 2014, MOS 1982). .....	26
Graphique 4: changements d'occupation des sols pour les peupleraies entre 1982 et 2008 (© M.Gérard 2014, MOS 1982-08). .....	26
Graphique 5 : Occupation des sols dans la vallée de la Marne (© M.Gérard, 2014. Source MOS 1982 & 2012) .....	35
Graphique 6: Répartition par grandes familles des cultures agricoles dans la vallée de la Marne (© M.Gérard, 2014. RPG 2010) .....	35
Graphique 7: Espaces potentiellement humides dans la vallée de la Marne en 2008 (ha) (© M.Gérard, 2014, Ecomos 2008) .....	36
Graphique 8 : Occupation des sols dans la vallée du Grand Morin (© M.Gérard, 2014. Source MOS 1982 & 2012) .....	38
Graphique 9 : Répartition par grandes familles des cultures agricoles dans la vallée du Grand Morin (© M.Gérard, 2014. RPG 2010) .....	38
Graphique 10: Espaces potentiellement humides dans la vallée du Grand Morin en 2008 (ha) (© M.Gérard, 2014. Ecomos 2008) .....	39
Graphique 11 : Espaces potentiellement humides dans la vallée du Grand Morin en 2008 (hectares) (© M.Gérard, 2014. Source ECOMOS 2008) .....	39
Graphique 12 : Occupation des sols dans la vallée de l'Ourcq (© M.Gérard, 2014. Source MOS 1982 & 2012) .....	40
Graphique 13 : Espaces potentiellement humides dans la vallée de l'Ourcq en 2008 (hectares) (© M.Gérard, 2014. Source ECOMOS 2008) .....	41
Graphique 14 : Récolte de grumes de bois de peuplier en m3 en France de 1950 à 2009 (SCEES & peupliersdefrance.fr) ....	43
Graphique 15 : Evolution du prix du bois de peuplier en France en euros après conversion des francs (1€ = 6,5 Frs) (CRPF Poitou-Charentes & France Bois Forêts, 2013).....	43
Graphique 16 : Rendements du maïs grain, de l'orge, du seigle et de l'avoine en Ile-de-France de 1989 à 2010 en qtx/ha (Agreste IDF, 2010).....	47

Graphique 17 : Montant moyen par bénéficiaire et par région en 2012 du premier pilier de la PAC en euros (Agreste, 2012)	50
Graphique 18 : Evolution des chiffres des vaches laitières et allaitantes (©Rapport Toulalan, 2012. Source Agreste 2000, enquête de structure 2005 et memento 2010)	55

## Photos

Photo 1 : Prairie humide pâturée dans la vallée de l'Epte à Bray-et-Lû (95) (© P.E Jasnot, 2014)	18
Photo 2 : Vignes à Nanteuil-sur-Marne (©IAU, sans date)	34
Photo 3 : et La Marne à Saâcy-sur-Marne (©Marine Gérard, 2014)	34
Photo 4 : Fond de vallée industriel à la Ferte-Gaucher, avec au premier plan sur coteaux des cultures de blé (© M.Gérard, 2014). Photo 5 : Moulin du Grand Morin à Crécy-la-Chapelle (© randosolitaire.over-blog.fr, 2010)	37
Photo 6 : Vallée de l'Ourcq, depuis le sommet d'un coteau (© M.Gérard, 2014)	40
Photo 7: Peupleraie récemment entretenue - Vallée du Grand Morin (© M.Gérard, 2014)	44
Photo 8 : A gauche Blé tendre (© M.Barra, 2014) / Au milieu Féveroles (© M.Gérard, 2014) / A droite Colza (© Atome 77, 2006)	51
Photo 9: Pré-verger (Noyer) à proximité du Petit Morin (© M.Barra, 2014)	57
Photo 10 : A gauche, Berge donnant directement sur un jardin privé à Saint-Cyr-sur-Morin – Petit Morin (© M.Gérard, 2014). A droite, Pêcheur sur berges peu praticables aux alentours de Saint Siméon – Grand Morin (© M.Gérard, 2014)	61
Photo 11 : Berges de la Marne à la Ferté-sous-Jouarre (© M.Gérard 2014)	62
Photo 12: Panneau d'affichage de protestation contre les forages de schiste à Saint-Cyr-sur-Morin (© M.Gérard, 2014)	71

## Tableaux

Tableau 1 : Chronogramme du stage de Février à Juillet 2014 (© M.Gérard, 2014)	7
Tableau 2 : Valeur des services rendus par les zones humides dans la Bassée (CGDD, 2012)	12
Tableau 3 : Coûts et gains de production du blé et du maïs en moyenne en France (Inra-Insee-Scees, 2007)	54
Tableau 4 : Synthèse comparative des différents systèmes d'exploitation en vallées (© M.Gérard, 2014)	54
Tableau 5 : Les usages développés dans les trois vallées d'étude (© M.Gérard, 2014)	57
Tableau 6 : Entretiens spontanés dans les vallées (© M.Gérard, 2014)	68
Tableau 7 : Défis et actions retenus du SDAGE et SRCE (© M.Gérard, 2014)	75
Tableau 8 : Les différentes MAE pouvant être proposées aux agriculteurs de grandes cultures en vallées (Inspiré des MAE du PNR Chevreuse, 2014)	80
Tableau 9 : Les différentes MAE pouvant être proposées aux éleveurs en vallées (Inspiré des MAE du PNR Chevreuse, 2014)	82
Tableau 10 : Modalité d'exonération de la taxe foncière (Eau France, 2014)	86

## Résumé

**Mots clés :** vallées alluviales, biodiversité, zones humides, fonctions, services, céréaliculture, populiculture, élevage, région Ile-de-France

Les zones humides constituent des habitats aux propriétés écologiques intéressantes ; elles sont le refuge de nombreuses espèces et leur reproduction, elles sont aussi le siège de nombreuses fonctions (régulation du climat, stockage et épuration de l'eau, interactions biologiques et chimiques, etc.). Elles jouent aussi un rôle de continuités écologiques humides à part entière. Le maintien comme la réhabilitation de ces zones humides alluviales représente un enjeu d'importance pour la biodiversité et les services écosystémiques en Ile-de-France.

A l'heure actuelle, une grande part de ces espaces, notamment en fond de vallées, a été transformée par la culture de céréales et de peupliers. Ces pratiques intensives concourent à un appauvrissement de la biodiversité, que ce soit sur la faune et la flore directement, mais aussi les fonctionnalités des zones humides. L'intensification agricole a aussi des conséquences sur la santé des franciliens (pesticides, gaz à effet de serre, particules).

Dans un contexte où la populiculture est en légère régression pour des raisons économiques conjoncturelles, et où la céréaliculture dépend particulièrement des aides la Politique Agricole Commune dans ces secteurs moins fertiles que les plateaux, est-il pertinent de conserver de telles activités ? Pour des raisons écologiques, sociales et économiques, les vallées humides alluviales ne pourraient-elles pas abriter des activités compatibles avec la biodiversité, comme l'élevage extensif ou des systèmes de polyculture-élevage ?

L'objectif de cette étude est d'abord de rencontrer l'ensemble des acteurs directement ou indirectement impliqués dans ces territoires et de recueillir leur analyse de la situation. A la suite d'enquêtes de perception auprès de ces acteurs, ce travail vise à questionner les débouchés réels, sociaux et économiques, des filières de populiculture et d'agriculture intensive par rapport à d'autres modèles combinant agriculture et élevage durables dans des systèmes intelligents. La finalité de ce travail serait d'imaginer comment organiser le partage de l'espace tout en encourageant des systèmes qui correspondraient le mieux aux attentes des habitants, agriculteurs et usagers des vallées : maîtriser le foncier au regard de l'urbanisation croissante, défendre le patrimoine rural et agricole et entretenir les cours d'eau et la fonctionnalité des zones humides.